

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ÉDUCATION NATIONALE 2003 - 2004

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

STATISTIQUES ET INDICATEURS 2003 - 2004



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

STATISTIQUES ET INDICATEURS

Année scolaire 2003-2004

Coordination: David Vallado

Groupe de rédaction: Michel Lanners
Bettina Boehm
Martin Freiberg
Jérôme Levy
Marie-Paul Origer
Manon Unsen

avec la collaboration du Service Informatique du MENFP

SCRIPT

Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation Pédagogiques et Technologiques

Mai 2005

L'édition 2005 des « Chiffres Clés de l'Éducation nationale » est la quatrième édition d'une publication lancée en 2002. Dans la lignée des éditions précédentes de ce recueil, elle reprend toutes les statistiques de base concernant le système éducatif luxembourgeois telles que la description détaillée des effectifs d'élèves et d'enseignants par ordre d'enseignement et l'analyse des résultats scolaires et des diplômes et certifications.

L'édition 2005 se distingue cependant des éditions précédentes par quelques nouveautés.

Tout d'abord, le chapitre consacré au budget de l'éducation a été étoffé et reprend les principaux résultats d'une analyse effectuée en 2004 sur les coûts et financements du système scolaire luxembourgeois.

Ensuite, un chapitre consacré à l'Éducation précoce a été inséré. Cette dernière étant introduite progressivement dans les communes luxembourgeoises depuis 1998, il nous a semblé important de faire un état des lieux de la situation en 2004. Six ans après son introduction il est possible d'en décrire l'évolution et d'établir une description de son organisation, en tenant compte des spécificités existant dans les différentes communes.

Enfin, les principaux résultats de l'étude PISA sont présentés en résumé. L'année 2004 a été marquée par le brassage médiatique des résultats que nos élèves ont obtenus. Jamais une enquête n'a connu un tel intérêt auprès des populations des pays participants et le Luxembourg n'a pas fait exception.

Le système éducatif luxembourgeois est en permanence un sujet de discussion au plan national. Que ce soit sur les résultats de l'étude PISA, sur la création du « Neie Lycée », sur la pertinence pédagogique des devoirs à domicile ou sur tout autre sujet ayant trait à l'éducation, chaque citoyen est concerné, chacun a légitimement le droit de faire part de son avis.

J'espère que la présente édition continuera à remplir son rôle de référence en matière de statistiques de l'éducation et à servir de fondement à ces nombreuses discussions.

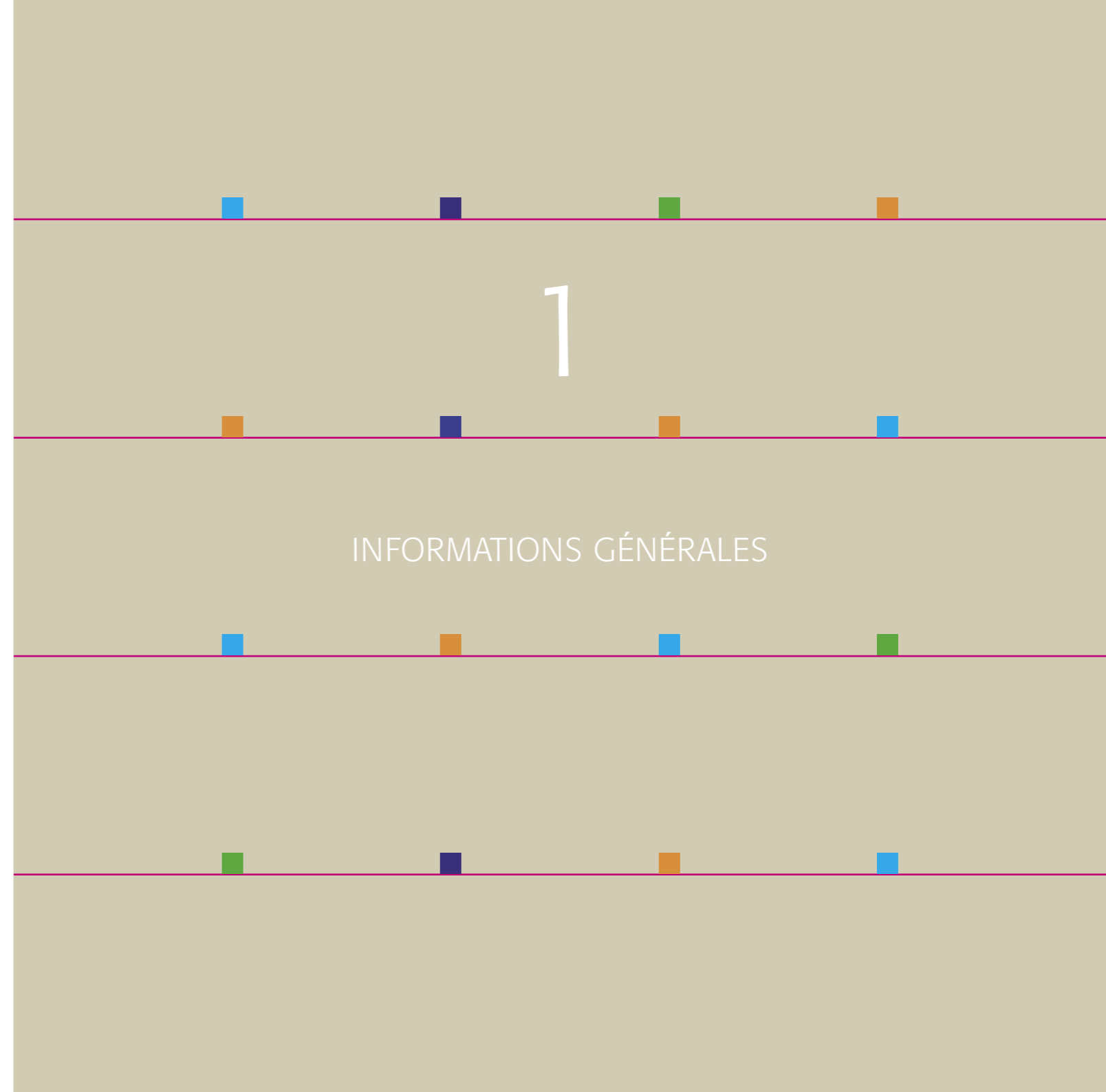


A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Delvaux-Stehres'.

Mady Delvaux-Stehres
Ministre de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

PRÉFACE

1 INFORMATIONS GÉNÉRALES	5	5 ENSEIGNANTS	95
Contexte démographique	6	Enseignement préscolaire et primaire	96
Système éducatif	10	Éducation préscolaire	98
		Enseignement primaire	100
2 ÉLÈVES	15	Enseignement postprimaire	108
Généralités	16	Éducation différenciée	112
Éducation préscolaire	22	6 ÉTABLISSEMENTS	113
Enseignement primaire	28	Enseignement préscolaire et primaire	114
Enseignement postprimaire	38	Enseignement postprimaire	118
- Enseignement secondaire	43	7 ÉDUCATION PRÉCOCE	121
- Enseignement secondaire technique	50	Historique	122
Éducation différenciée	58	Évolution	126
Résidents scolarisés dans les pays limitrophes	64	8 PISA 2003	133
3 RÉSULTATS SCOLAIRES	67	Description	134
Enseignement primaire	68	Principaux résultats	136
Passage primaire-postprimaire	70	9 BUDGET de l'Éducation nationale	145
Enseignement secondaire	72	Présentation générale du budget	146
Enseignement secondaire technique	74	Évolution	148
4 DIPLÔMES ET CERTIFICATIONS	81	Indicateurs financiers de l'enseignement	150
Enseignement postprimaire	82	10 ANNEXES	153
- Enseignement secondaire	84	Bibliographie	154
- Enseignement secondaire technique	86	Glossaire	156
Taux de certification	94		



POPULATION

L'État luxembourgeois est une démocratie représentative de type monarchie constitutionnelle. Avec un territoire d'une surface totale de 2.586 km², le Luxembourg est l'un des plus petits pays des États membres de l'Union Européenne.

Le contexte démographique du Luxembourg est particulier. Les vagues successives d'immigration de populations étrangères au cours des dernières décennies ont conduit à une forte augmentation de la population résidente. La population du Grand-Duché compte au 01.01.2004 un total de 451.600 habitants, dont 174.200 (soit 38,6%) sont de nationalité étrangère.

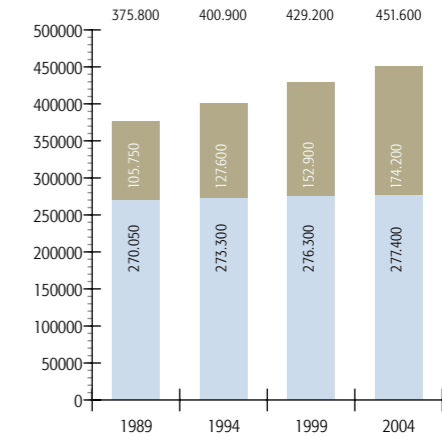
Représentant 14,1% de la population résidente au Luxembourg, la communauté portugaise est la population étrangère la plus importante. Elle est suivie par la communauté française avec 4,8% et la communauté italienne avec 4,2%. Au total, environ 10,7% des résidents au Luxembourg sont de nationalité d'un pays limitrophe, c'est-à-dire belge, française ou allemande. Pour comprendre cette forte présence de résidents étrangers au Luxembourg, il convient d'expliquer les différents courants migratoires dont l'origine a été un manque chronique de main-d'œuvre indigène.

De 1963 à nos jours, le nombre de salariés italiens est allé en décroissant, du fait de nombreux retours dans leur pays d'origine, mais aussi de naturalisations des générations les plus jeunes. Dans un premier temps, ils ont été remplacés par des ouvriers espagnols (1963-1965), dont la plupart ont toutefois quitté le pays. Vers le milieu des années soixante, l'immigration portugaise a connu une augmentation considérable. S'agissant d'abord d'une immigration secondaire, c'est-à-dire d'ouvriers portugais provenant de Belgique ou de France vers le Luxembourg, elle est devenue primaire à partir de 1969 avec l'arrivée en masse de salariés portugais venant directement du Portugal et formant ainsi la plus forte vague d'immigration connue jusqu'ici.

Plus récemment, le Luxembourg a également vu des arrivées ponctuelles de citoyens provenant du Cap Vert et des pays d'Ex-Yougoslavie.

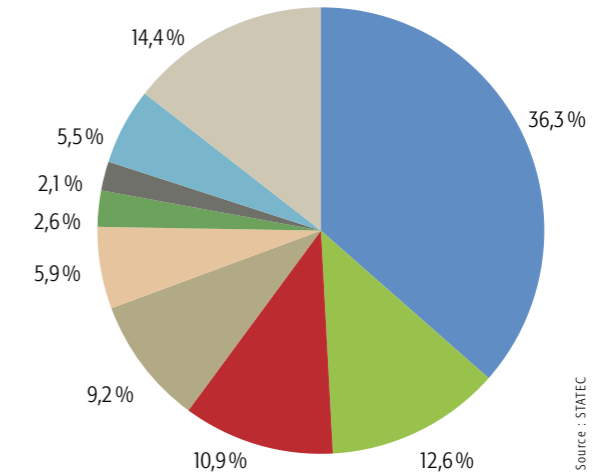
	01.01.1989	01.01.1994	01.01.1999	01.01.2004
■	270.050	273.300	276.300	277.400
	71,9%	68,2%	64,4%	61,4%
■	105.750	127.600	152.900	174.200
	28,1%	31,8%	35,6%	38,6%
Total	375.800	400.900	429.200	451.600

■ Luxembourgeois
■ Étrangers



POIDS DES DIFFÉRENTES NATIONALITÉS PARMIS LES ÉTRANGERS

■ Portugais	36,3%
■ Français	12,6%
■ Italiens	10,9%
■ Belges	9,2%
■ Allemands	5,9%
■ Britanniques	2,6%
■ Néerlandais	2,1%
■ Autres U. E.	5,5%
■ Autres	14,4%



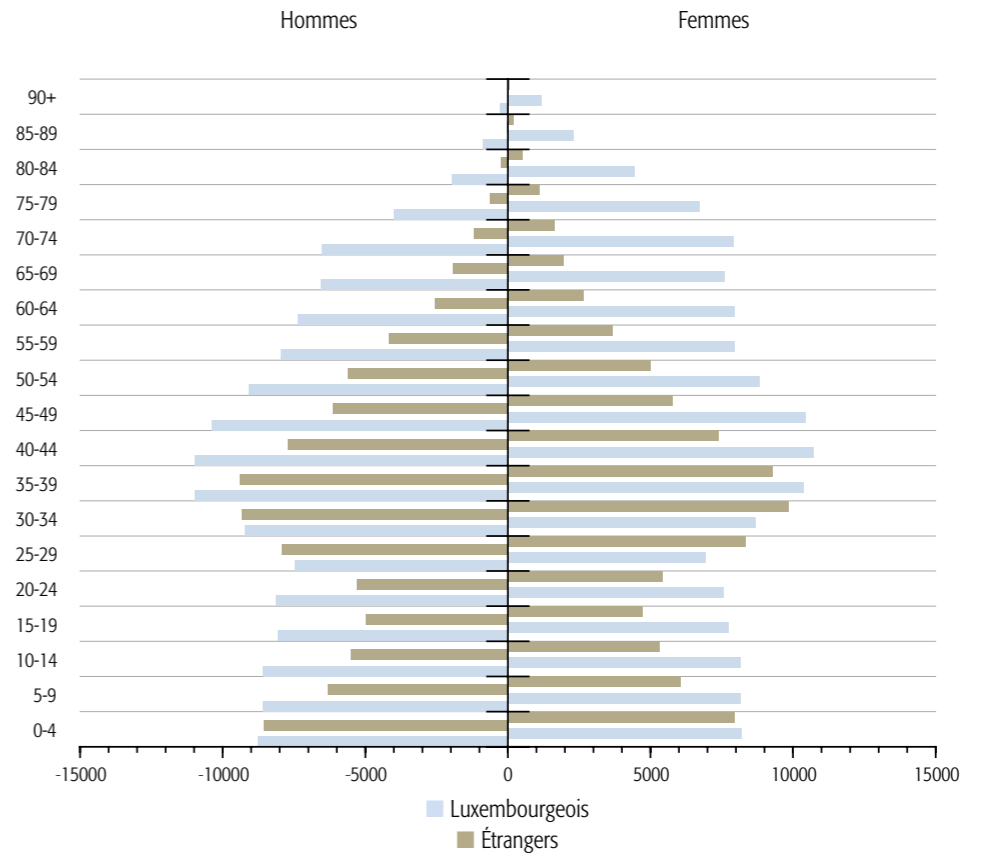
Source : STATEC

PYRAMIDE DES ÂGES

Le graphique ci-contre reprend la répartition par âge de la population résidente au Luxembourg tout en distinguant les résidents de nationalité luxembourgeoise et ceux de nationalité étrangère. Étant donné le taux d'immigration élevé que connaît le Luxembourg, cette distinction semble nécessaire. Il apparaît que la population de nationalité luxembourgeoise est sujette à un vieillissement, alors que la population de nationalité étrangère est en majorité âgée de 25 à 54 ans.

En 2003, le nombre total de naissances s'élève à 5.303, dont 2.521 de nationalité luxembourgeoise (soit 47,5%). Par ailleurs, la population résidente au Luxembourg s'est accrue de 2.073 immigrés (solde net entre arrivées et départs). Globalement, la proportion d'habitants âgés de moins de 20 ans, qui s'élevait encore à plus de 30% de la population en 1970, ne représente plus que 25,6% en 2004.

TRANCHES D'ÂGE	Luxembourgeois		Étrangers		TOTAL
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	
0-4	8744	8197	8538	7953	33432
5-9	8586	8157	6317	6058	29118
10-14	8592	8175	5518	5323	27608
15-19	8055	7742	4985	4710	25492
20-24	8143	7559	5274	5424	26400
25-29	7460	6926	7920	8317	30623
30-34	9220	8691	9312	9839	37062
35-39	10955	10380	9377	9266	39978
40-44	10985	10710	7712	7393	36800
45-49	10385	10420	6134	5782	32721
50-54	9067	8821	5606	4993	28487
55-59	7940	7940	4160	3662	23702
60-64	7356	7945	2542	2633	20476
65-69	6555	7580	1907	1959	18001
70-74	6520	7910	1175	1643	17248
75-79	3996	6710	633	1103	12442
80-84	1955	4423	223	526	7127
85-89	855	2310	39	204	3408
90+	275	1160	4	36	1475
Total	135.644	141.756	87.376	86.824	451.600



POSSIBILITÉS DE SCOLARISATION DES RÉSIDENTS

La Constitution luxembourgeoise attribue à l'État le rôle d'organiser et de réglementer l'enseignement. L'article 107 prévoit que la commune participe à la mise en oeuvre de l'enseignement.

Le schéma ci-contre décrit succinctement les différentes possibilités offertes aux résidents du Luxembourg pour effectuer leurs études.

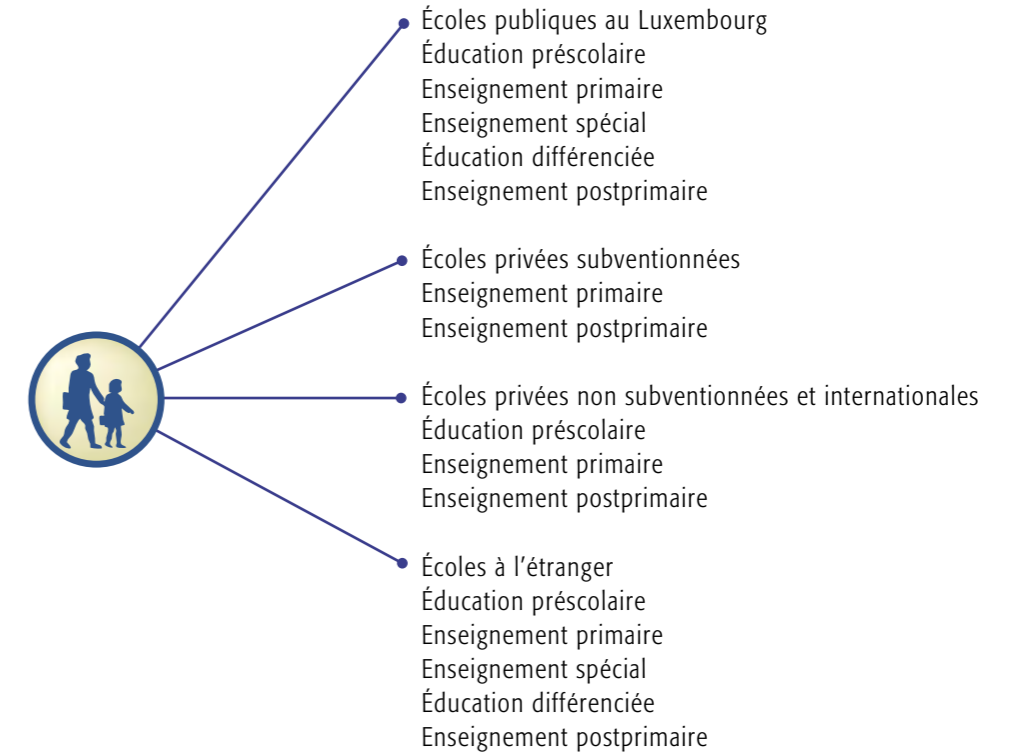
L'enseignement public au Luxembourg est gratuit. Les frais en résultant sont principalement à charge du budget de l'État et des communes pour l'enseignement préscolaire et primaire, et à charge du budget de l'État pour l'enseignement postprimaire. L'élève ne participe pas aux dépenses de fonctionnement de l'établissement scolaire public qu'il fréquente.

La majorité des degrés d'enseignement sont également accessibles dans des écoles privées subventionnées (sous régime contractuel), auprès d'écoles privées non subventionnées ou auprès d'écoles internationales.

Par ailleurs, l'élève résidant au Luxembourg a la possibilité d'effectuer son parcours scolaire à l'étranger.

Dans la suite, les différents chapitres porteront essentiellement sur l'enseignement public et l'enseignement privé subventionné.

Certains aspects des écoles privées non subventionnées seront brièvement décrits dans le chapitre 2, «ÉLÈVES».



STRUCTURE DU SYSTÈME ÉDUCATIF LUXEMBOURGEOIS

La scolarité obligatoire, reprise dans la loi scolaire du 10 août 1912, comporte deux années d'Éducation préscolaire, six années d'Enseignement primaire suivies de trois années d'enseignement postprimaire.

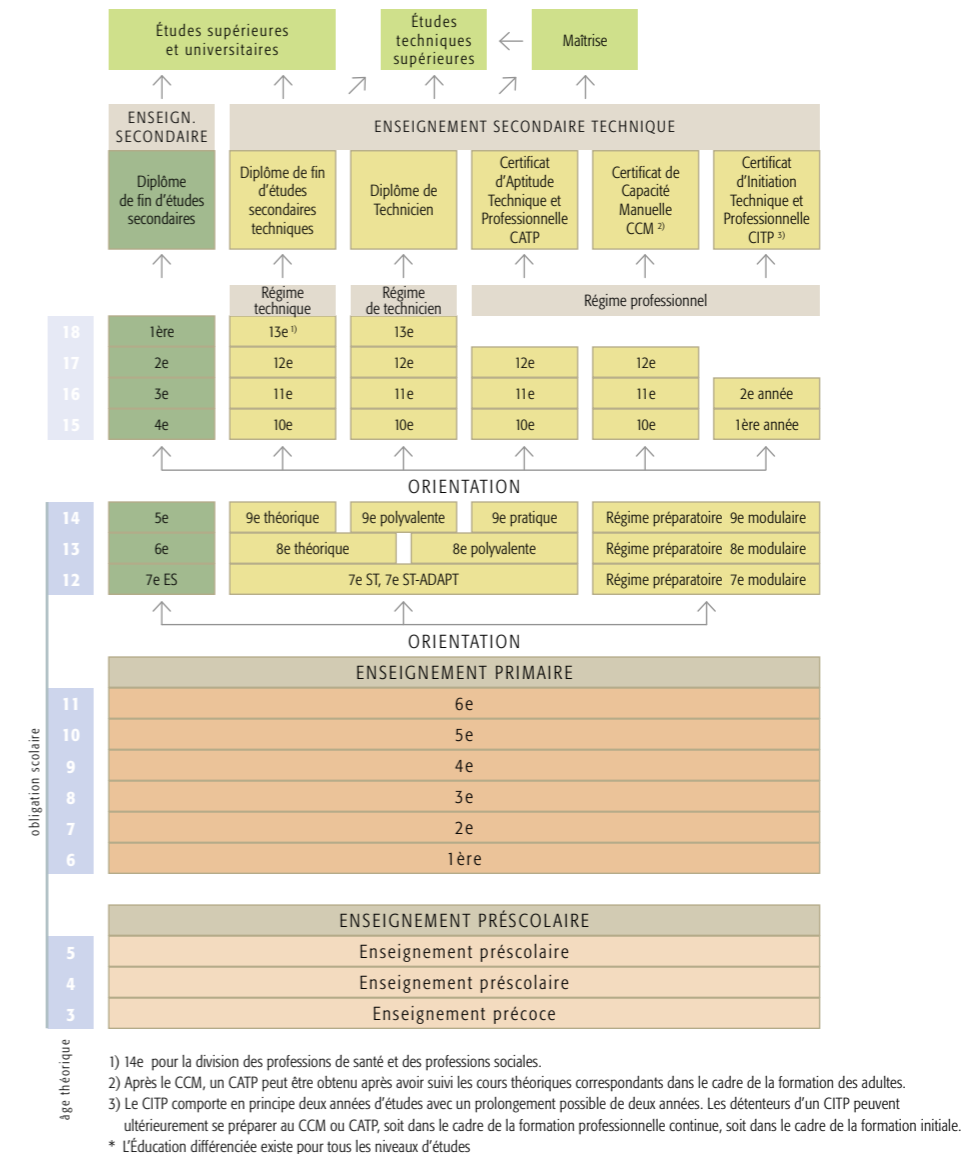
L'Éducation préscolaire comprend les groupes de l'Éducation précoce et les classes de l'Éducation préscolaire proprement dite. L'Éducation précoce a été introduite progressivement à partir de 1998 et doit être proposée dans toutes les communes d'ici 2009. Facultative, elle est destinée aux enfants ayant atteint l'âge de 3 ans et s'inscrit dans le contexte d'une meilleure socialisation des enfants ainsi que d'une intégration plus adéquate des enfants immigrés. La fréquentation de l'Éducation préscolaire est obligatoire pour les enfants âgés de 4 ans révolus avant le premier septembre selon le règlement grand-ducal du 2 septembre 1992.

L'Enseignement primaire, qui comprend les 6 années d'études primaires et l'enseignement spécial, est inscrit dans l'article 23 de la Constitution luxembourgeoise et est organisé par la loi organique du 10 août 1912. Tout enfant âgé de 6 ans révolus recevra pendant neuf années consécutives l'instruction des matières obligatoires.

L'enseignement postprimaire comporte deux ordres:

- L'Enseignement secondaire, régi par la loi organique du 10 mai 1968 modifiée par la loi du 22 juin 1989 et la loi du 12 juillet 2002. Les études, d'une durée de sept ans, conduisent au diplôme de fin d'études secondaires préparant avant tout aux études universitaires.
- L'Enseignement secondaire technique, régi par la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l'Enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle. Les études, qui comprennent différents régimes de formation, ont une durée de six à huit ans selon l'orientation choisie.

La loi du 14 mars 1973 portant création d'instituts et de services d'Éducation différenciée a introduit l'obligation scolaire pour tous les enfants affectés d'un handicap ou les enfants à besoins éducatifs spéciaux.



2

ÉLÈVES

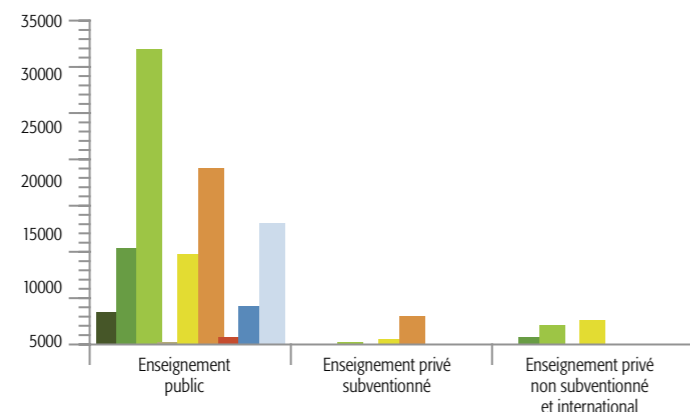
EFFECTIFS - Répartition

Pour l'année 2003-2004, la population scolaire totale au Luxembourg s'élève à 102.664 élèves. La répartition de ces élèves se présente comme suit:

Ordre d'enseignement	Nombre d'élèves				
	Enseignement public	Enseignement privé subventionné	Total public et privé subventionné	Ens. privé non subventionné et international	Total
■ Éducation précoce	3535	0	3535*	72	3607
■ Éducation préscolaire	10412	0	10412	833	11245
■ Enseignement primaire	31933	254	32187	2147	34334
■ Enseignement spécial	269	0	269	0	269
■ Enseignement secondaire	9764	552	10316	2688	13004
■ Enseignement secondaire technique	19093	3111	22204	0	22204
■ Éducation différenciée	775	0	775	0	775
■ Formation professionnelle continue	4111	0	4111	0	4111
■ Formation des adultes	13115	0	13115	0	13115
Total	93007	3917	96924	5740	102664

* Chiffres fin d'année scolaire

à noter que dans la suite de cette publication la présentation des chiffres clés se limitera aux domaines de l'enseignement et de l'éducation publics et privés subventionnés.



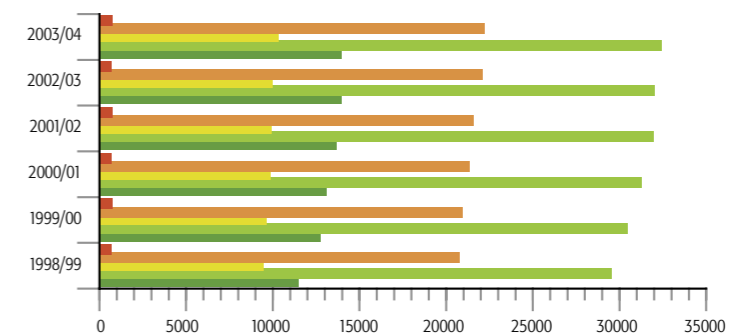
EFFECTIFS - Évolution

L'accroissement démographique de la population résidente au Luxembourg a ses répercussions sur le monde scolaire. En règle générale, l'évolution du nombre d'élèves dans les différents ordres d'enseignement est en hausse constante d'une année à l'autre.

Ordre d'enseignement	Nombre d'élèves					
	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04
■ Éducation préscolaire ¹⁾	11491	12739	13083	13652	13989	13947
■ Enseignement primaire ²⁾	29533	30475	31278	31963	32004	32456
■ Enseignement secondaire	9471	9641	9859	9942	9963	10316
■ Enseignement secondaire technique	20763	20962	21359	21598	22093	22204
■ Éducation différenciée	679	726	700	746	694	755
TOTAUX	71937	74543	76279	77901	78743	79678

1) y compris éducation précoce (chiffres fin d'année scolaire)

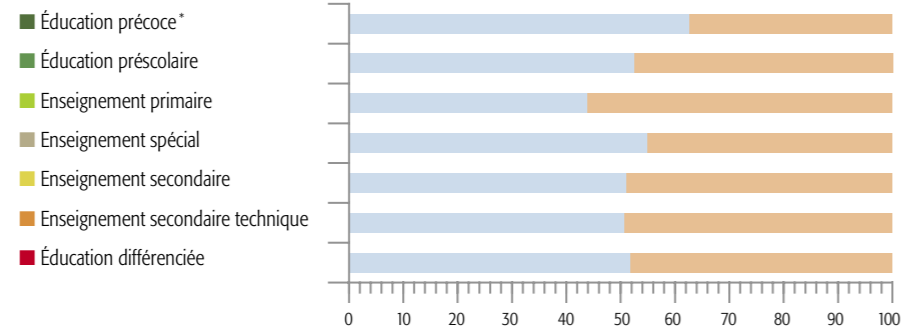
2) y compris Enseignement spécial



RÉPARTITION PAR SEXE

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des élèves par sexe dans tous les ordres d'enseignement.

2003 - 2004					
Ordre d'enseignement	Nombre d'élèves				
	Garçons		Filles		Total
	Absolu	%	Absolu	%	
■ Éducation précoce *	1593	51,9%	1495	48,1%	3088
■ Éducation préscolaire	5280	50,7%	5132	49,3%	10412
■ Enseignement primaire	16485	51,2%	15702	48,8%	32187
■ Enseignement spécial	148	55,0%	121	45,0%	269
■ Enseignement secondaire	4528	43,9%	5788	56,1%	10316
■ Enseignement secondaire technique	11654	52,5%	10550	47,5%	22204
■ Éducation différenciée	486	62,7%	289	37,3%	775
Total	40174	50,7%	39077	49,3%	79251

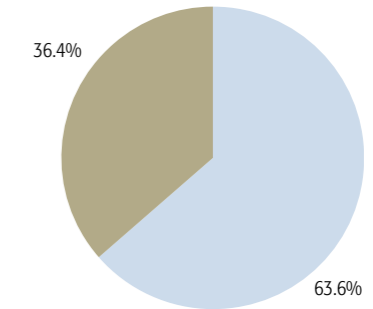


* Chiffres début d'année

NATIONALITÉS - Répartition des élèves luxembourgeois et étrangers

Le pourcentage élevé de résidents de nationalité étrangère, qui est une particularité démographique du Luxembourg, se reflète dans des proportions comparables au niveau de la population scolaire.

2003 - 2004		
Total élèves	Luxembourgeois	Étrangers*
79251	50391	28860
	63,6%	36,4%

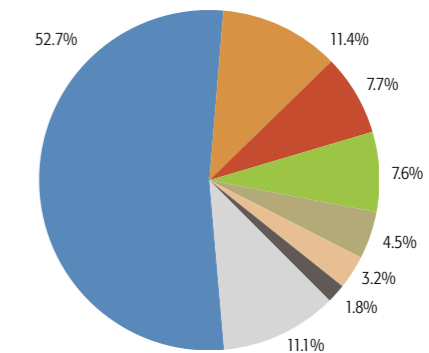


* à noter qu'il s'agit des élèves de nationalité étrangère, ce qui ne correspond pas aux élèves de langue maternelle non luxembourgeoise, données qui ne sont actuellement pas reprises dans les collectes officielles.

NATIONALITÉS - Répartition des différentes nationalités étrangères

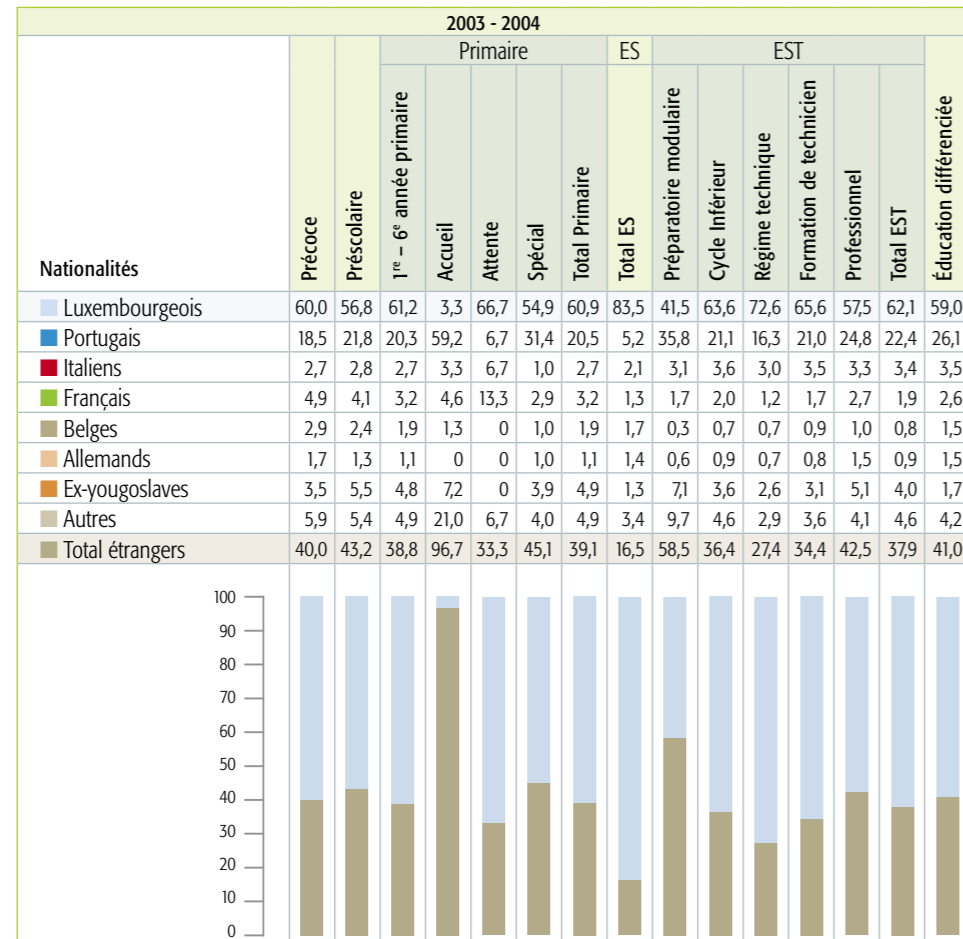
Tous niveaux confondus, le système éducatif luxembourgeois compte 28.860 élèves de nationalité étrangère.

2003 - 2004		
Nationalité	Nombre d'élèves	
	Absolu	Relatif (%)
■ Portugais	15198	52,7%
■ Ex-yougoslaves	3288	11,4%
■ Italiens	2230	7,7%
■ Français	2189	7,6%
■ Belges	1306	4,5%
■ Allemands	922	3,2%
■ Cap-Verdiens	525	1,8%
■ Autres	3202	11,1%
Total	28860	100,0%



NATIONALITÉS - Répartition des différentes nationalités par ordre d'enseignement

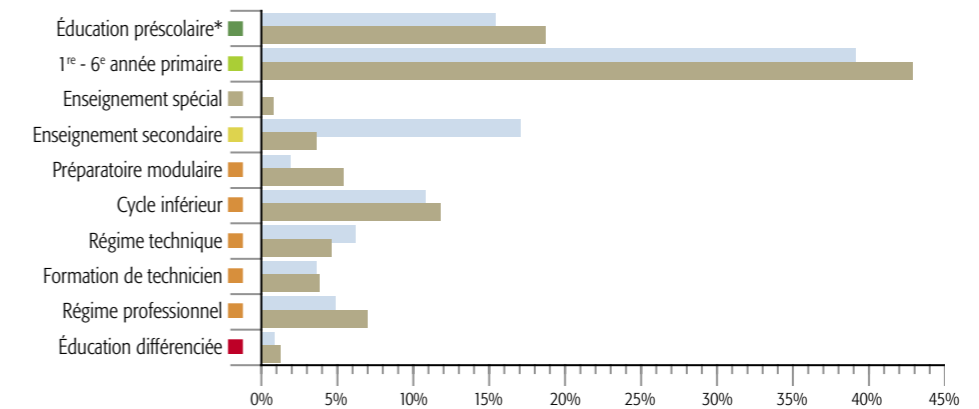
Le tableau ci-dessous indique en pourcentages la présence des différentes nationalités des élèves dans les ordres d'enseignement respectifs.



NATIONALITÉS - Répartition des élèves luxembourgeois et portugais à travers le système éducatif

Le tableau ci-dessous analyse les populations d'élèves de nationalités luxembourgeoise et portugaise, et plus particulièrement la répartition de 1000 élèves de chacune de ces nationalités à travers le système éducatif du Luxembourg. Il apparaît certaines disparités avant tout au niveau de l'Enseignement secondaire et du régime préparatoire modulaire de l'Enseignement secondaire technique.

Ordre d'enseignement	2003 - 2004	
	sur 1000 élèves luxembourgeois	sur 1000 élèves portugais
■ Éducation préscolaire*	154	187
■ 1 ^{re} - 6 ^e année primaire	391	429
■ Enseignement spécial	1	8
■ Enseignement secondaire	171	36
Ens. secondaire technique		
■ - Préparatoire modulaire	19	54
■ - Cycle inférieur	108	118
■ - Régime technique	62	46
■ - Formation de technicien	36	38
■ - Régime professionnel	49	70
■ Éducation différenciée	9	13
Total	1000	1000



DESCRIPTION

L'Éducation préscolaire est régie par la loi du 5 août 1963 imposant aux communes l'obligation d'établir des écoles dites jardins d'enfants. Cette loi a été complétée par trois règlements grand-ducaux importants, dont celui du 2 septembre 1992. En vertu de ce dernier, la fréquentation des classes préscolaires est obligatoire pour les enfants âgés de 4 ans révolus avant le premier septembre de l'année en cours. L'Éducation précoce est introduite progressivement dans les communes depuis 1998 et s'adresse aux enfants âgés de 3 ans révolus. La fréquentation en est facultative.

Le contenu des programmes de l'Éducation préscolaire et de l'Éducation précoce est déterminé par les plans cadres respectifs, arrêtés par le ministère de l'éducation nationale. Les établissements préscolaires sont placés sous la surveillance conjointe du ministère de l'éducation nationale et des autorités communales.

EFFECTIFS - Répartition

2003 - 2004				
Ordre d'enseignement	Communes	Nombre d'élèves	Nombre de classes (groupes)	Moyenne élèves / classe
Éducation précoce	73	3088	139	22,2
Éducation préscolaire	118	10412	661	15,8
Total		13500	800	16,9

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE

Année scolaire	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04
Élèves	10704	10706	10850	10896	10412

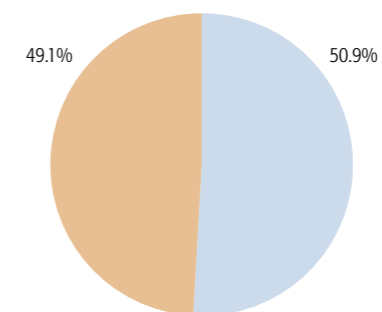
ÉVOLUTION DE L'ÉDUCATION PRÉCOCE

Année scolaire	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04*
Communes	42	59	70	76	73
Groupes	76	89	106	121	139
Élèves	2035	2377	2802	3093	3088

* à noter que contrairement aux années précédentes, les effectifs pour 2003/04 sont ceux de début d'année (et non plus de fin d'année).

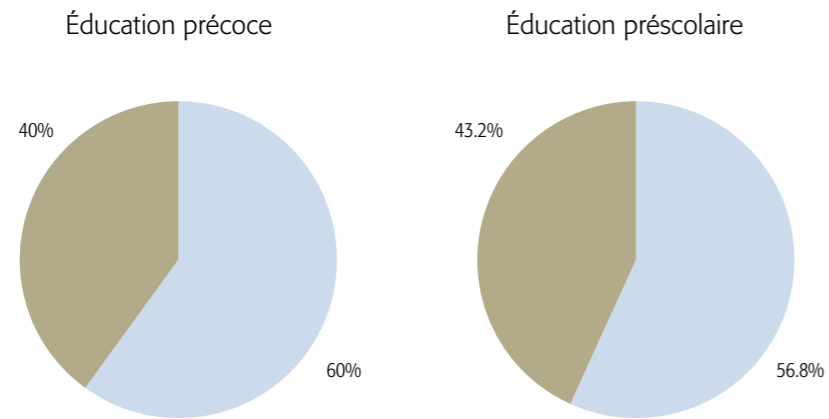
RÉPARTITION PAR SEXE

2003 - 2004		
Total élèves	garçons	filles
13500	6873	6627
	50,9%	49,1%



NATIONALITÉS - Répartition des élèves luxembourgeois et étrangers

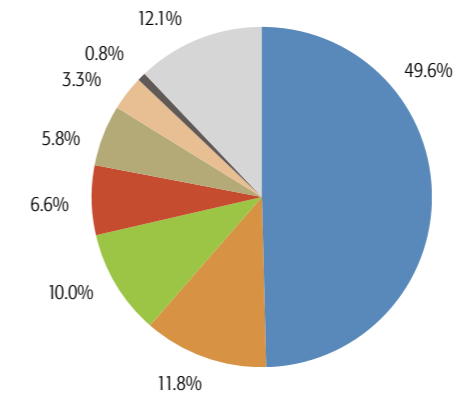
2003 - 2004			
Ordre d'enseignement	Total élèves	Luxembourgeois	Étrangers
Éducation précoce	3088	1852 (60,0%)	1236 (40,0%)
Éducation préscolaire	10412	5913 (56,8%)	4499 (43,2%)



NATIONALITÉS - Répartition des différentes nationalités étrangères

Les 5.735 élèves de nationalité étrangère fréquentant l'Éducation précoce et les deux années d'Éducation préscolaire se répartissent comme suit:

2003 - 2004		
Nationalité	Nombre d'élèves étrangers	
	Absolu	Relatif
Portugais	2844	49,6%
Ex-yougoslaves	678	11,8%
Français	574	10,0%
Italiens	377	6,6%
Belges	334	5,8%
Allemands	188	3,3%
Cap-Verdiens	46	0,8%
Autres	694	12,1%
Total élèves étrangers	5735	100,0 %



NATIONALITÉS - Communes à pourcentage élevé d'élèves étrangers

Au plan national, 39 communes ou syndicats comptent parmi les élèves fréquentant l'Éducation préscolaire au moins 40% d'élèves de nationalité étrangère.

Commune/Syndicat	TOT	ETR	%	Commune/Syndicat	TOT	ETR	%
Larochette	70	44	62.9%	Pétange	490	238	48.6%
Luxembourg	1658	1009	60.9%	Medernach	48	23	47.9%
Wiltz	172	102	59.3%	Septfontaines	19	9	47.4%
Diekirch	147	86	58.5%	Mondorf-les-Bains	142	67	47.2%
Esch-sur-Alzette	644	373	57.9%	Mersch	279	131	47.0%
Echternach	136	76	55.9%	Schifflange	259	121	46.7%
Colmar-Berg	58	32	55.2%	Remich	96	44	45.8%
Ettelbruck	237	130	54.9%	Lintgen	73	33	45.2%
Weiswampach	24	13	54.2%	Mamer	159	70	44.0%
Differdange	833	442	53.1%	Steinfort	118	51	43.2%
Strassen	165	87	52.7%	Bettembourg	302	130	43.0%
Niederanven	80	42	52.5%	Waldbillig	40	17	42.5%
Hesperange	288	151	52.4%	Kayl	254	107	42.1%
Bertrange	181	92	50.8%	Mompach	41	17	41.5%
Beaufort	73	37	50.7%	Grevenmacher	111	46	41.4%
Berdorf	48	24	50.0%	Bettendorf	61	25	41.0%
Troisvierges	102	50	49.0%	Rumelange	186	76	40.9%
Wormeldange	45	22	48.9%	Syndicat Schoukkauz	54	22	40.7%
Vianden	41	20	48.8%	Waldbredimus	27	11	40.7%
Walferdange	160	78	48.8%				

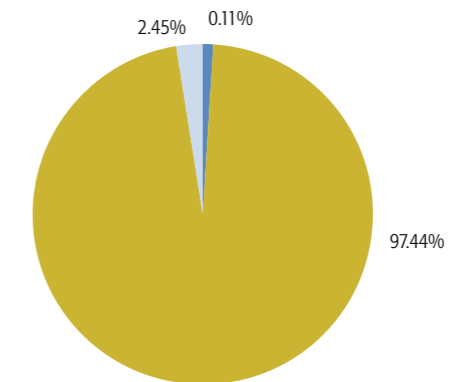
ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par âge

La répartition des élèves par âge et par année d'études permet de dresser un constat du retard scolaire par rapport à l'âge théorique pour la fréquentation des différents niveaux d'études.

La notion d'âge théorique (zones grisées dans les tableaux ci-dessous) présuppose que les élèves ont été scolarisés en 1re année de l'Éducation préscolaire à l'âge de 4 ans révolus.

2003 - 2004								
âge	3	4	5	6	7	8	9	Total
chiffres absolus	11	5061	5085	222	26	7		10412
chiffres relatifs	0,11%	48,61%	48,84%	2,13%	0,25%	0,07%		100%

2003 - 2004			
	< âge théorique	âge théorique	> âge théorique
chiffres absolus	11	10146	255
chiffres relatifs	0,11%	97,44%	2,45%



DESCRIPTION

Conformément à la loi du 10 août 1912 concernant l'organisation de l'Enseignement primaire, tout enfant âgé de six ans révolus avant le premier septembre de l'année en cours recevra pendant neuf années consécutives l'instruction dans les matières prévues par la loi.

La grille horaire hebdomadaire pour l'Enseignement primaire comprend 28 leçons et les branches enseignées sont :

- la langue allemande, la langue française et les mathématiques en tant que branches de promotion;
- la langue luxembourgeoise, les activités créatrices, l'éducation artistique, l'éducation musicale, l'éducation physique et sportive, l'éveil aux sciences, la géographie, l'histoire, les sciences naturelles;
- l'enseignement moral et social ou l'instruction religieuse et morale.

L'Enseignement primaire comprend les six premières années d'études primaires et l'enseignement spécial (classes spéciales, classes d'accueil, classes d'attente). Le plan d'études des écoles primaires est arrêté par le ministre. Il s'applique à tout le pays. à la fin de l'Enseignement primaire les élèves sont orientés soit vers l'Enseignement secondaire, soit vers l'Enseignement secondaire technique. Un avis d'orientation guide les enfants vers l'ordre d'enseignement postprimaire qui correspond à leurs capacités, leurs intérêts et leurs besoins.

EFFECTIFS - Répartition

2003 - 2004				
Ordre d'enseignement	Communes	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Moyenne élèves / classe
Enseignement primaire	118	32187	2040	15,8
Enseignement spécial	23	269	42	6,4
Total		32456	2082	

EFFECTIFS - Évolution

Année scolaire	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04
Enseignement primaire	29901	30893	31643	31751	32187
Enseignement spécial	574	385	320	253	269
Total	30475	31278	31963	32004	32456

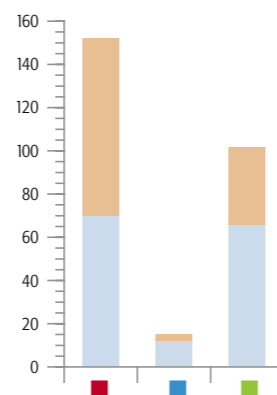
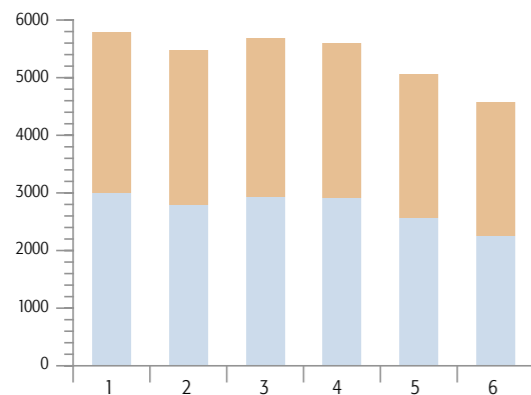
EFFECTIFS - Répartition par classe

2003 - 2004			
Année d'études	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Moyenne élèves/classe
1	5786	368	15,7
2	5483	350	15,7
3	5689	358	15,9
4	5599	345	16,2
5	5061	320	15,8
6	4569	299	15,3
Sous-Total "Primaire"	32187	2040	15,8
Classes d'accueil	152	23	6,8
Classes d'attente	15	2	6,7
Classes spéciales	102	17	8,4
Sous-total "Spécial"	269	42	7,2
Total	32456	2082	15,6

RÉPARTITION PAR SEXE

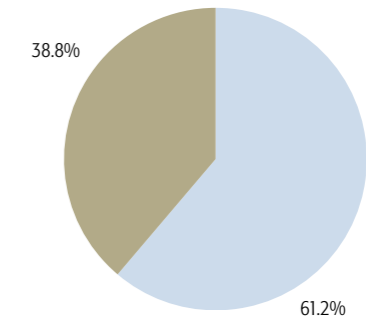
Les garçons disposent avec 51,2 % d'une très légère majorité dans les effectifs d'élèves de l'Enseignement primaire (enseignement spécial inclus).

2003 - 2004			
Année d'études	Garçons	Filles	Total
1	2997	2789	5786
2	2804	2679	5483
3	2942	2747	5689
4	2914	2685	5599
5	2573	2488	5061
6	2255	2314	4569
Total "Primaire"	16485	15702	32187
■ Classes d'accueil	70	82	152
■ Classes d'attente	12	3	15
■ Classes spéciales	66	36	102
Total "Spécial"	148	121	269
Total	16633	15823	32456
%	51,2%	48,8%	100%



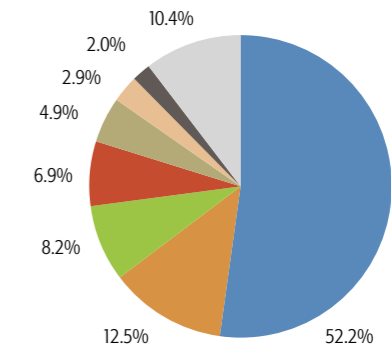
NATIONALITÉS - Répartition des nationalités dans les classes régulières de l'Enseignement primaire (1e - 6e)

2003 - 2004		
Lux.	Étrangers	Total
19685	12502	32187
61,2%	38,8%	100%



NATIONALITÉS - Répartition des différentes nationalités étrangères

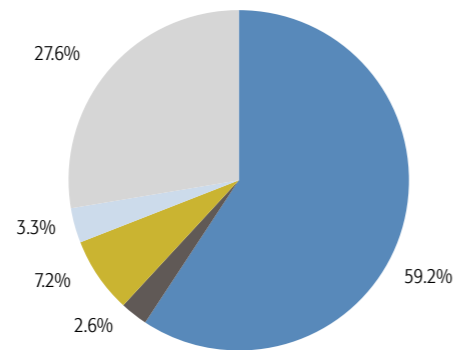
Nationalité	Nombre d'élèves	
	Absolu	Relatif
Portugais	6522	52,2%
Ex-yougoslaves	1560	12,5%
Français	1026	8,2%
Italiens	862	6,9%
Belges	607	4,9%
Allemands	368	2,9%
Cap-Verdiens	253	2,0%
Autres	1304	10,4%
Total élèves étrangers	12502	100,0 %



NATIONALITÉS - Répartition dans les classes d'accueil

Les classes d'accueil s'adressent en premier lieu à des enfants «nouveaux arrivants» déjà alphabétisés en provenance d'un pays ni francophone ni germanophone. Leur maîtrise des langues française ou allemande étant insuffisante, ces enfants sont scolarisés en premier lieu dans des classes d'accueil.

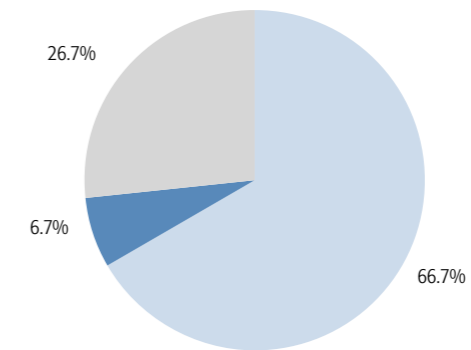
2003 - 2004		
Nationalité	Nombre d'élèves	%
Portugais	90	59,2 %
Cap-Verdiens	4	2,6 %
Ex-yougoslaves	11	7,2 %
Luxembourgeois	5	3,3 %
Autres	42	27,6%
Total	152	100,0%



NATIONALITÉS - Répartition dans les classes d'attente

Les classes d'attente s'adressent à des enfants qui ont des difficultés dans leur alphabétisation. Pour aider ces élèves, la durée normale des études est allongée : le programme du degré inférieur peut se faire en trois ans au lieu de deux ans ou bien celui de la 1re année d'études peut se faire en deux ans.

2003 - 2004		
Nationalité	Nombre d'élèves	%
Luxembourgeois	10	66,7 %
Portugais	1	6,7 %
Autres	4	26,7 %
Total	15	100,0 %

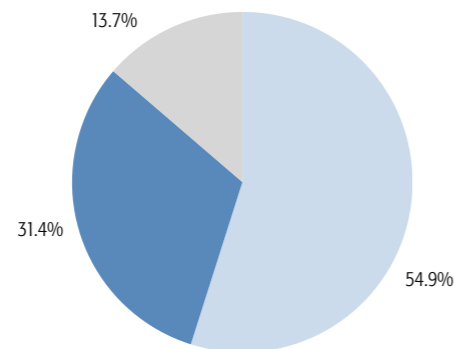


NATIONALITÉS - Répartition dans les classes spéciales

Les classes spéciales s'adressent aux enfants qui présentent de graves difficultés d'apprentissage et qui sont dans l'impossibilité de suivre les programmes de l'enseignement primaire.

Le pourcentage d'élèves de nationalité luxembourgeoise s'élève à 54,9% du total des effectifs des classes spéciales.

2003 - 2004		
Nationalité	Nombre d'élèves	%
■ Luxembourgeois	56	54,9 %
■ Portugais	32	31,4 %
■ Autres	14	13,7 %
Total	84	100,0 %



NATIONALITÉS - Communes à pourcentage élevé d'élèves étrangers

Au plan national, 27 communes ou syndicats affichent un pourcentage d'élèves de nationalité étrangère de plus de 40%.

2003 - 2004			
Communes	Total Élèves	Élèves étrangers	% Élèves étrangers
Larochette	160	116	72.50
Vianden	129	81	62.79
Diekirch	472	285	60.38
Esch-sur-Alzette	1981	1190	60.07
Echternach	376	217	57.71
Differdange	1541	863	56.00
Luxembourg	3813	2089	54.79
Ettelbruck	590	308	52.20
Berdorf	127	65	51.18
Wiltz	398	198	49.75
Beaufort	143	68	47.55
Weiswampach	95	44	46.32
Remich	160	74	46.25
Mondorf-les-Bains	257	118	45.91
Pétange	1188	537	45.20
Bissen	237	106	44.73
Rumelange	392	172	43.88
Sandweiler	140	61	43.57
Schieren	120	52	43.33
Syndicat Medernach	191	82	42.93
Grevenmacher	322	138	42.86
Bettembourg	695	290	41.73
Bettendorf	216	90	41.67
Syndicat Heiderscheid	126	52	41.27
Hesperange	582	239	41.07
Lorentzweiler	185	75	40.54
Strassen	307	124	40.39

ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par âge et par année d'études

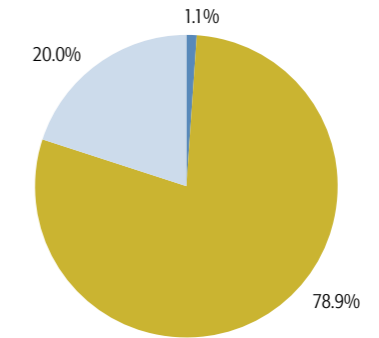
La répartition des élèves par âge et par année d'études permet de dresser un constat du retard scolaire par rapport à l'âge théorique pour la fréquentation des différents niveaux d'études. La notion d'âge théorique (zones grisées dans les tableaux ci-dessous) présuppose que les élèves ont effectué deux années d'Éducation préscolaire tout en ayant été scolarisés en 1^{re} année d'Éducation préscolaire à l'âge de 4 ans révolus.

Parmi les élèves fréquentant les classes régulières de l'Enseignement primaire (1^{re}- 6^e), 20,0% dépassent l'âge théorique respectif correspondant à leur niveau d'études.

2003 - 2004											
Chiffres absolus											
Âge	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	Total
1 ^{re}	58	5126	557	45							5786
2 ^e		52	4570	725	130	6					5483
3 ^e			62	4376	975	247	28	1			5689
4 ^e				75	4123	1012	355	32	2		5599
5 ^e					51	3742	993	255	20		5061
6 ^e					2	65	3454	881	160	7	4569
Total	58	5178	5189	5221	5281	5072	4830	1169	182	7	32187
Chiffres relatifs											
1 ^{re}	1,00	88,59	9,63	0,78							100%
2 ^e		0,95	83,35	13,22	2,37	0,11					100%
3 ^e			1,09	76,92	17,14	4,34	0,49	0,02			100%
4 ^e				1,34	73,64	18,07	6,34	0,57	0,04		100%
5 ^e					1,01	73,94	19,62	5,04	0,40		100%
6 ^e					0,04	1,42	75,60	19,28	3,50	0,15	100%
Total	0,18	16,09	16,12	16,22	16,41	15,76	15,01	3,63	0,57	0,02	100%

ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par rapport à l'âge théorique

2003 - 2004			
	< âge théorique	âge théorique	> âge théorique
chiffres absolus	365	25391	6431
chiffres relatifs	1,1%	78,9%	20,0%



NOMBRE THÉORIQUE ABSOLU D'ANNÉES DE RETARD PAR ÉLÈVE

Âge	7	8	9	10	11	12	13	14	TOTAL
1 ^{re}	557	90							647
2 ^e	0	725	260	18					1003
3 ^e		0	975	494	84				1557
4 ^e			0	1012	710	96	8		1826
5 ^e				0	993	510	60		1563
6 ^e					0	881	320	21	1222
Total	557	815	1235	1524	1787	1491	388	21	7818

La somme des élèves de l'Enseignement primaire affiche un retard absolu de 7818 années, ce qui correspond à 0,242 années par élève

Rétrospective : Nombre théorique absolu d'années de retard par élève

Année scolaire	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04
Années de retard par élève	0,208	0,238	0,240	0,247	0,250	0,243

DESCRIPTION

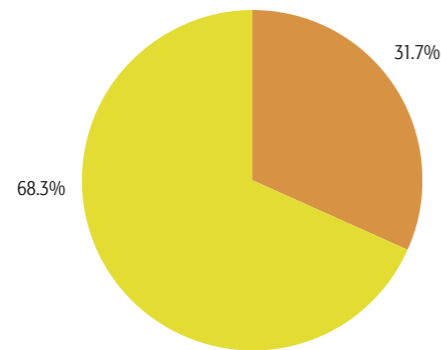
L'enseignement postprimaire comprend l'Enseignement secondaire et l'Enseignement secondaire technique.

La surveillance de l'enseignement postprimaire appartient à l'État. Elle est exercée par le Ministère de l'Éducation nationale et, sous ses ordres, par les Directeurs des lycées et lycées techniques.

Les programmes de l'enseignement postprimaire sont arrêtés par le ministère ayant dans ses attributions l'éducation nationale sur proposition des commissions nationales des programmes.

EFFECTIFS - Répartition

2003 - 2004			
Nombre d'élèves	Enseignement secondaire	Enseignement secondaire technique	Total
Chiffres absolus	10316	22204	32520
Chiffres relatifs	31,7%	68,3%	100%



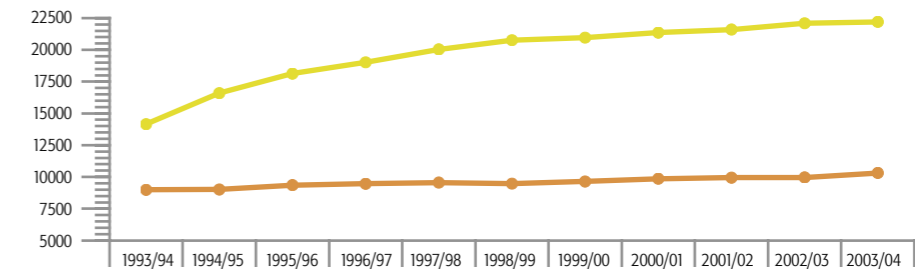
ÉVOLUTION

Les deux ordres d'enseignement ont connu une hausse de leurs effectifs au cours des dernières années, mais l'accroissement du nombre d'élèves est nettement plus marqué pour l'Enseignement secondaire technique que pour l'Enseignement secondaire.

L'Enseignement secondaire technique a connu certaines modifications qui peuvent expliquer en partie l'augmentation sensible des effectifs. Notons les principales :

- 1994/95: le régime préparatoire, qui a remplacé l'enseignement complémentaire, est intégré dans l'Enseignement secondaire technique;
- 1995/96: les lycées techniques pour professions de santé sont intégrés dans le régime technique de l'Enseignement secondaire technique;
- 1997/98: les élèves de la division pour professions sociales sont comptabilisés dans les effectifs de l'Enseignement secondaire technique.

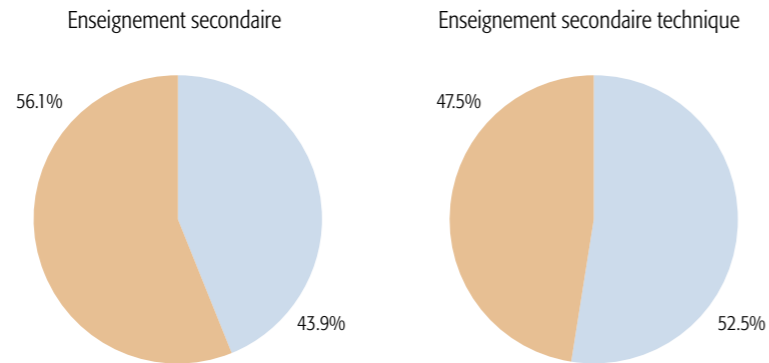
	Enseignement secondaire		Enseignement secondaire technique		Total
	absolu	%	absolu	%	
1993/94	8985	38,8	14153	61,2	23138
1994/95	9012	35,2	16595	64,8	25607
1995/96	9353	34,0	18129	66,0	27482
1996/97	9463	33,2	19020	66,8	28483
1997/98	9553	32,3	20039	67,7	29592
1998/99	9471	31,3	20763	68,7	30234
1999/00	9641	31,5	20962	68,5	30603
2000/01	9859	31,6	21359	68,4	31218
2001/02	9942	31,5	21598	68,5	31540
2002/03	9963	31,1	22093	68,9	32056
2003/04	10316	31,7	22204	68,3	32520



RÉPARTITION PAR SEXE

Les proportions filles/garçons sont sensiblement différentes dans l'Enseignement secondaire et dans l'Enseignement secondaire technique comme le montre le tableau suivant :

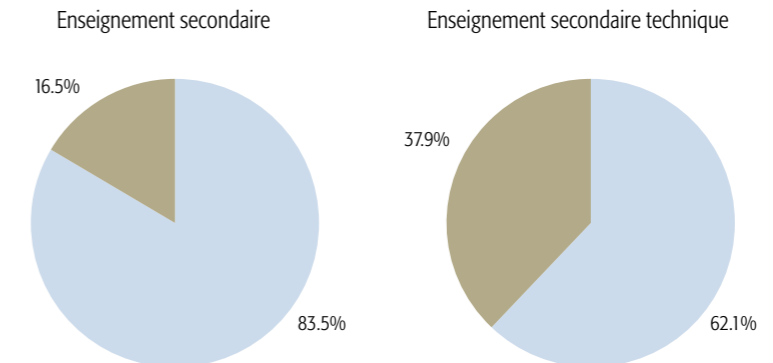
2003 - 2004			
Ordre d'enseignement	Nombre d'élèves		
	Garçons	Filles	Total
Enseignement secondaire	4528 (43,9%)	5788 (56,1%)	10316
Enseignement secondaire technique	11654 (52,5%)	10550 (47,5%)	22204



NATIONALITÉS - Répartition des élèves luxembourgeois et étrangers

Le pourcentage élevé de résidents de nationalité étrangère au Luxembourg se reflète également dans l'enseignement postprimaire, mais de façon nettement différente entre l'Enseignement secondaire (16,5% en 2003/04) et l'Enseignement secondaire technique (37,9% en 2003/04).

2003 - 2004			
Ordre d'enseignement	Luxembourgeois	Étrangers	Total
Enseignement secondaire technique	13797 (62,1%)	8407 (37,9%)	22204

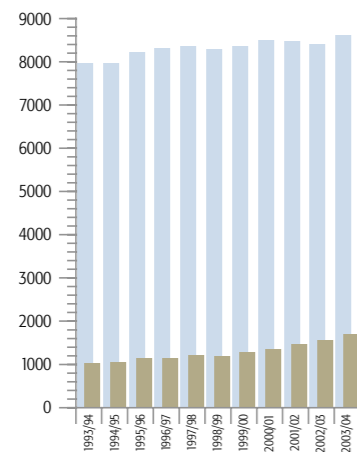


NATIONALITÉS - Évolution de la répartition des élèves luxembourgeois et étrangers

L'évolution au cours des dernières années du pourcentage d'élèves étrangers dans les deux ordres de l'enseignement postprimaire est en hausse constante. Cette augmentation est plus prononcée dans l'Enseignement secondaire technique.

	Enseignement secondaire			Enseignement secondaire technique		
	Lux.	étr.	% étr.	Lux.	étr.	% étr.
1993/94	7965	1020	11,4 %	9524	4629	32,7 %
1994/95	7959	1053	11,7 %	10688	5907	35,6 %
1995/96	8219	1134	12,1 %	11557	6572	36,3 %
1996/97	8318	1145	12,1 %	12115	6905	36,3 %
1997/98	8348	1205	12,6 %	12733	7306	36,5 %
1998/99	8281	1190	12,6 %	13140	7623	36,7 %
1999/00	8357	1284	13,3 %	13170	7792	37,2 %
2000/01	8505	1354	13,7 %	13409	7950	37,2 %
2001/02	8480	1462	14,7 %	13405	8193	37,9 %
2002/03	8410	1553	15,6 %	13661	8432	38,2 %
2003/04	8616	1700	16,5 %	13797	8407	37,9 %

Enseignement secondaire



DESCRIPTION

L'Enseignement secondaire luxembourgeois est régi par la loi organique du 10 mai 1968 modifiée par la loi du 22 juin 1989 et par la loi du 12 juillet 2002. La durée des études est de 7 ans. Les études qui conduisent au diplôme de fin d'études secondaires préparent avant tout aux études universitaires.

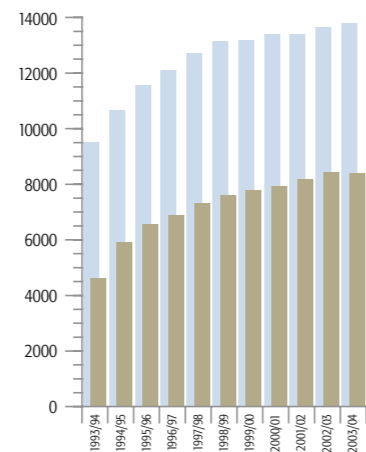
L'Enseignement secondaire comprend une division inférieure et une division supérieure.

La division inférieure comprend les classes de 7e, 6e et de 5e. Après la première année de l'Enseignement secondaire, les élèves peuvent opter soit pour l'enseignement classique (avec le latin comme 3e langue), soit pour l'enseignement moderne (avec l'anglais comme 3e langue). Pour ce qui est de l'enseignement classique, l'anglais s'ajoutera sous forme de 4e langue à partir de la classe de 5e.

Avant la réforme de l'Enseignement secondaire, la division supérieure était subdivisée en deux cycles: le cycle polyvalent et le cycle de spécialisation.

Le cycle polyvalent de la division supérieure (classes de 4e et de 3e) comprenait deux orientations: l'orientation littéraire et l'orientation scientifique. L'orientation scientifique se distinguait de l'orientation littéraire par un cours de mathématiques plus exigeant.

Enseignement secondaire technique



Le cycle de spécialisation de la division supérieure (classes de 2^e et de 1^{re}) comprenait sept sections :

- Section A1 - Matières prépondérantes: les langues et les sciences humaines.
- Section A2 - Matières prépondérantes: les sciences humaines et sociales et les sciences économiques.
- Section B - Matières prépondérantes: les mathématiques et la physique.
- Section C - Matières prépondérantes: les sciences naturelles et les mathématiques.
- Section D - Matières prépondérantes: les sciences économiques et les mathématiques.
- Section E - Matières prépondérantes: les arts plastiques.
- Section F - Matières prépondérantes: les sciences musicales (fréquentation concomitante d'un conservatoire ou d'une école de musique).

Diplôme de fin d'études secondaires						
↑						
1 ^{re} A1	1 ^{re} A2	1 ^{re} E	1 ^{re} F	1 ^{re} B	1 ^{re} C	1 ^{re} D
2 ^e A1	2 ^e A2	2 ^e E	2 ^e F	2 ^e B	2 ^e C	2 ^e D
3 ^e orientation littéraire			3 ^e orientation scientifique			
4 ^e orientation littéraire			4 ^e orientation scientifique			
5 ^e secondaire - classique - moderne						
6 ^e secondaire - classique - moderne						
7 ^e ES (classe d'orientation)						

Depuis l'année scolaire 2002/2003, le cycle supérieur de l'Enseignement secondaire a été réorganisé.

La division supérieure comprend désormais une classe de consolidation des savoirs acquis et d'orientation, appelée classe polyvalente (la classe de 4^e) et d'un cycle de spécialisation (classes de 3^e, 2^e et 1^{re}). La spécialisation intervient au niveau de la classe de 3^e, donc un an plus tôt qu'auparavant.

Au niveau des sections, l'ancienne section A2 a disparu pour faire place à la section G, orientée davantage vers les sciences humaines et sociales que vers les sciences économiques. Conjointement, la section A1 est devenue la section A. Toutes les sections connaissent des modifications plus ou moins importantes au niveau des programmes et des grilles horaires.

La distinction « orientation scientifique - orientation littéraire » au niveau des classes de 4^e et de 3^e disparaît. Par contre, la subdivision de l'Enseignement secondaire en « enseignement classique » et en « enseignement moderne » est conservée.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication sont introduites comme outil pédagogique commun à toutes les branches. En section B, l'initiation aux algorithmes est prévue comme cours spécifique.

Une dispense de la fréquentation, soit du cours de formation morale et sociale, soit du cours d'instruction religieuse, n'est plus possible. Le cours choisi est doté du coefficient 1.

Une certification des études a été introduite au terme de la classe de 3^e réussie. Le nouveau régime s'applique pour la première fois aux élèves fréquentant une classe de 4^e en 2002/2003, et leurs cadets.

Diplôme de fin d'études secondaires								
↑								
1 ^{re} A	1 ^{re} B	1 ^{re} C	1 ^{re} D	1 ^{re} E	1 ^{re} F	1 ^{re} G	Division supérieure	
2 ^e A	2 ^e B	2 ^e C	2 ^e D	2 ^e E	2 ^e F	2 ^e G		
3 ^e A	3 ^e B	3 ^e C	3 ^e D	3 ^e E	3 ^e F	3 ^e G		
4 ^e classique - moderne							Classe polyvalente	division inférieure
5 ^e classique - moderne								
6 ^e classique - moderne								
7 ^e ES								

EFFECTIFS - Répartition des élèves par niveau d'études

Dans l'Enseignement secondaire, les élèves se répartissent sur les niveaux d'études allant de la classe de 7e à la classe de 1re.

2003 - 2004			
Niveau	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Moyenne élèves/classe
7 ^e	1774	74	24,0
6 ^e	1741	74	23,5
5 ^e	1552	67	23,2
4 ^e	1514	62	24,4
3 ^e	1246	62	20,1
2 ^e	1204	62	19,4
1 ^{re}	1285	66	19,5
Total	10316	467	22,1

2003 - 2004 Division inférieure			
Niveau	Nombre d'élèves		Total
7 ^e	1774		1744
	Classique	Moderne	
6 ^e	250	1491	1741
5 ^e	253	1299	1552
Total	503	2790	3293
%	15,3%	84,7%	100%

2003 - 2004 Division supérieure - Classe de consolidation		
Niveau	Nombre d'élèves	
4e classique	205	13,5 %
4e moderne	1309	86,5 %
Total	1514	

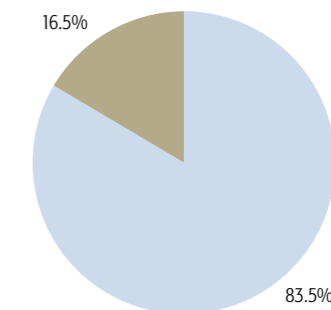
2003 - 2004 Division supérieure - Cycle de spécialisation (nouveau régime)								
Niveau	A	B	C	D	E	F	G	Total
3e classique	36	44	70	37	8	3	7	205
3e moderne	157	82	195	168	126	19	294	1041
Total	193	126	265	205	134	22	301	1246
%	15.5%	10.1%	21.3%	16.5%	10.8%	1.8%	24.2%	100.0%

2003 - 2004 Division supérieure - Cycle de spécialisation (ancien régime)								
Niveau	A1	A2	B	C	D	E	F	Total
2e classique	47	13	36	75	39	8	4	222
2e moderne	119	321	87	173	151	108	23	982
1re classique	26	23	60	65	24	8	4	210
1re moderne	109	328	74	183	214	153	14	1075
Total	301	685	257	496	428	277	45	2489
%	12,1%	27,5%	10,3%	19,9%	17,2%	11,1%	1,8%	100%

NATIONALITÉS - Répartition des élèves luxembourgeois et étrangers

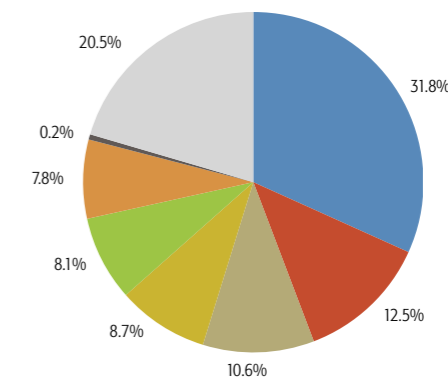
Le pourcentage d'élèves de nationalité étrangère dans l'Enseignement secondaire reste relativement faible et ne s'élève qu'à 16,5% du total.

2003 - 2004		
Lux.	étrangers	Total
8616	1700	10316
83,5 %	16,5 %	



NATIONALITÉS - Répartition des nationalités étrangères

Nationalité	2003 - 2004	
	Nombre d'élèves	%
	Absolu	Relatif
Portugais	540	31,8 %
Italiens	212	12,5 %
Belges	180	10,6 %
Allemands	148	8,7 %
Français	137	8,1 %
Ex-yougoslaves	132	7,8 %
Cap-Verdiens	3	0,2 %
Autres	348	20,5 %
Total	1700	100,0 %



ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par âge et par année d'études

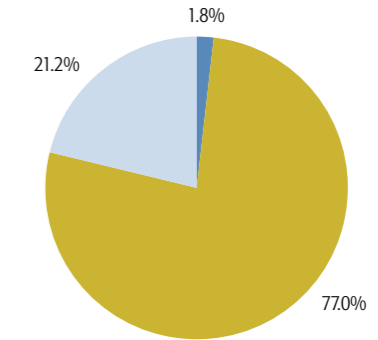
La répartition des élèves par âge et par année d'études permet de dresser un constat du retard scolaire par rapport à l'âge théorique pour la fréquentation des différents niveaux d'études. La notion d'âge théorique (zones grisées dans les tableaux ci-dessous) présuppose que les élèves ont été scolarisés en 1^{re} année d'études primaires à l'âge de 6 ans révolus et qu'ils ont été admis dans une classe de 7^e après leur 6^e année d'études primaire sans avoir redoublé ni 'sauté' aucune classe.

L'Enseignement secondaire se caractérise par un taux de 'retardataires' de 21,2 %.

2003 - 2004														
Chiffres absolus														
Âge	<12	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	>22	Total
7 ^e	32	1612	124	6										1744
6 ^e	2	40	1454	226	17	2								1741
5 ^e		2	27	1265	233	23	1			1				1552
4 ^e				23	1119	307	59	4	2					1514
3 ^e				1	16	900	259	60	9	1				1246
2 ^e						24	830	257	75	14	3		1	1204
1 ^{re}						1	16	769	330	132	26	9	2	1285
Total	34	1654	1605	1521	1385	1257	1165	1090	416	148	29	9	3	10316
Chiffres relatifs														
7 ^e	1,80	90,87	6,99	0,34										100%
6 ^e	0,11	2,30	83,52	12,98	0,98	0,11								100%
5 ^e		0,13	1,74	81,51	15,01	1,48	0,06			0,06				100%
4 ^e				1,52	73,91	20,28	3,90	0,26	0,13					100%
3 ^e				0,08	1,28	72,23	20,79	4,82	0,72	0,08				100%
2 ^e						1,99	68,94	21,35	6,23	1,16	0,25		0,08	100%
1 ^{re}						0,08	1,25	59,84	25,68	10,27	2,02	0,70	0,16	100%
Total	0,33	16,03	15,56	14,74	13,43	12,18	11,29	10,57	4,03	1,43	0,28	0,09	0,03	100%

ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par rapport à l'âge théorique

2003 - 2004			
	< âge théorique	âge théorique	> âge théorique
Absolu	184	7949	2183
Relatif	1,8 %	77,0 %	21,2 %



NOMBRE THÉORIQUE ABSOLU D'ANNÉES DE RETARD

A partir de l'âge des élèves il est possible de déterminer un indicateur renseignant le nombre théorique absolu d'années de retard des élèves.

Âge	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	>22	Total
7 ^e	124	12										136
6 ^e		226	34	6								266
5 ^e			233	46	3			6				288
4 ^e				307	118	12	8					445
3 ^e					259	120	27	4				410
2 ^e						257	150	42	12		6	467
1 ^{re}							330	264	78	36	10	718
Total	124	238	267	359	380	389	515	316	90	36	16	2730

La somme des élèves de l'Enseignement secondaire affiche un retard absolu de 2730 années, ce qui correspond à 0,264 années par élève.

Rétrospective : Nombre théorique absolu d'années de retard par élève								
Année scolaire	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04
Années de retard par élève	0,302	0,306	0,310	0,290	0,282	0,281	0,276	0,264

DESCRIPTION

L'Enseignement secondaire technique est régi par la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l'Enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue. Il est organisé sous la surveillance du ministère ayant dans ses attributions l'éducation nationale.

L'Enseignement secondaire technique se compose de trois cycles: le cycle inférieur, le cycle moyen et le cycle supérieur.

Le cycle inférieur comprend les trois premières années d'études, à savoir la 7^e, la 8^e et la 9^e ainsi que les classes modulaires du régime préparatoire destinées aux élèves en difficultés scolaires.

Les cycles moyen et supérieur de l'Enseignement secondaire technique comportent trois régimes: le régime professionnel, le régime de la formation de technicien et le régime technique.

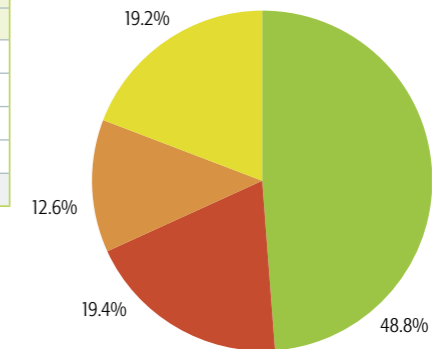
Les classes du régime professionnel, de la 10^e à la 12^e, comprennent les divisions agricole, artisanale, commerciale, hôtelière et touristique, industrielle et ménagère. Ce régime de formation, qui prépare à la vie professionnelle, est suivi soit à temps plein au lycée soit en régime concomitant. Outre l'apprentissage traditionnel sanctionné par un certificat d'aptitude technique et professionnelle (CATP), le régime professionnel offre également un apprentissage sanctionné par un certificat de capacité manuelle (CCM) et un apprentissage visant une insertion socio-professionnelle menant à un certificat d'initiation technique et professionnelle (CITP), pouvant préparer ultérieurement au CATP.

Le régime de la formation de technicien, de la 10^e à la 13^e, est principalement destiné à l'entrée dans la vie professionnelle, mais permet également de poursuivre des études techniques supérieures dans une spécialité correspondant à ces études. Ce régime comprend les divisions administrative et commerciale, génie civil, artistique, informatique, chimique, mécanique, électrotechnique, hôtelière et touristique. La réussite de l'examen de fin d'études est sanctionnée par le diplôme de technicien.

Le régime technique est une voie de formation de quatre années, de la 10^e à la 13^e. Il mène au baccalauréat technique, le diplôme de fin d'études secondaires techniques. Ce diplôme prépare à la vie professionnelle et donne accès aux études supérieures universitaires et non universitaires. Ce régime comprend les divisions technique générale, administrative et commerciale, professions de santé et professions sociales. Cette dernière division compte une année d'études supplémentaire (14^e).

EFFECTIFS - Répartition par cycle / formation

2003 - 2004	
Cycle / Formation	Nombre d'élèves
Cycle inférieur	10835
Régime technique	4305
Régime de la formation de technicien	2792
Régime professionnel	4272
Total	22204

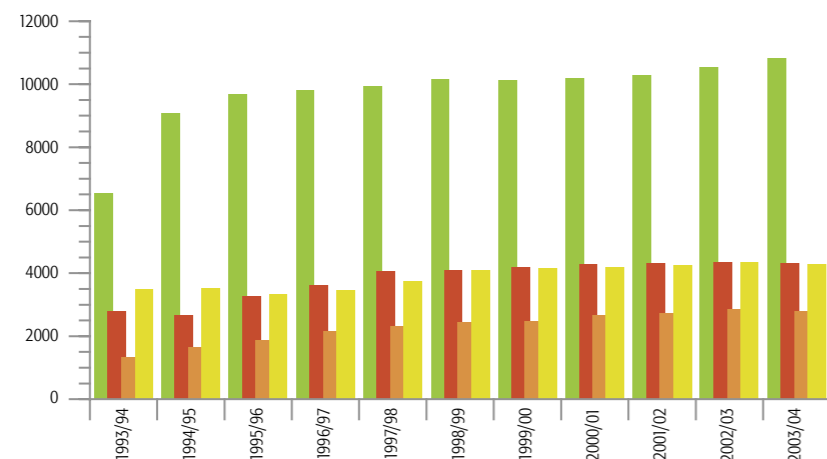


EFFECTIFS - évolution des effectifs dans les différents cycles et formations

Le tableau ci-après reprend la totalité des effectifs de l'Enseignement secondaire technique et leur évolution au cours des dernières années. Le cycle inférieur comprend également les élèves des classes modulaires du régime préparatoire.

	Cycle inférieur		Régime technique		Régime de la formation de technicien		Régime professionnel		Total
	absolu	%	absolu	%	absolu	%	absolu	%	
1993/94	6546	46,3	2784	19,7	1338	9,5	3485	24,6	14153
1994/95	9078	53,7	2668	15,8	1637	9,7	3531	20,9	16914
1995/96	9666	53,3	3266	18,0	1871	10,3	3326	18,3	18129
1996/97	9798	51,5	3623	19,0	2143	11,3	3456	18,2	19020
1997/98	9927	49,5	4058	20,3	2302	11,5	3752	18,7	20039
1998/99	10168	49,0	4080	19,7	2433	11,7	4082	19,7	20763
1999/00	10134	48,3	4201	20,0	2466	11,8	4161	19,9	20962
2000/01	10196	47,7	4291	20,1	2670	12,5	4202	19,7	21359
2001/02	10294	47,7	4323	20,0	2732	12,6	4249	19,7	21598
2002/03	10535	47,7	4336	19,6	2869	13,0	4353	19,7	22093
2003/04	10835	48,8	4305	19,4	2792	12,6	4272	19,2	22204

Rappel: cf. explications page 41.



EFFECTIFS - Répartition des élèves par niveau d'études

Dans l'Enseignement secondaire technique, les élèves se répartissent par niveau d'études de la classe de 7^e à la classe de 14^e.

2003 - 2004	
Enseignement secondaire technique	
Niveau	Nombre d'élèves
7 ^e	3412
8 ^e	3375
9 ^e	4048
10 ^e	3724
11 ^e	3076
12 ^e	2815
13 ^e	1444
14 ^e	310
Total	22204

2003 - 2004			
Cycle inférieur			
Niveau	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Moyenne élèves / classe
7 MOD	675	48	14,1
8 MOD	660	47	14,1
9 MOD	965	72	13,4
Total 'modulaire'	2300	167	13,7
7 AD	508	33	15,4
7 ST	2229	104	21,4
8 TE	1762	80	22,0
9 TE	1583	72	22,0
8 PO	953	54	17,7
9 PO	966	53	18,2
9 PR	534	34	15,7
Total	10835	597	18,2

EFFECTIFS - Répartition des élèves par niveau d'études

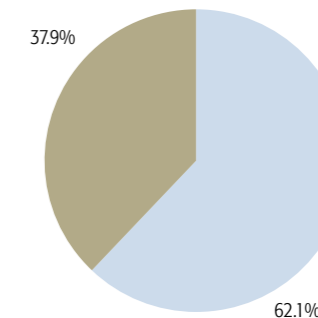
2003 - 2004			
Régime technique			
Classes de 10 ^e , 11 ^e , 12 ^e , 13 ^e et 14 ^e	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Moyenne élèves / classe
Division technique générale	1014	59	17,2
Division administrative et commerciale	1718	93	18,5
Division des professions de santé et des professions sociales	1573	78	20,2
Régime de la formation de technicien *			
Classes de 10 ^e , 11 ^e , 12 ^e et 13 ^e			
Division administrative et commerciale	1428		
Division agricole et horticole	140		
Division génie civil	209		
Division artistique	225		
Division informatique	293		
Division chimique	35		
Division mécanique	127		
Division électrotechnique	267		
Division hôtelière et touristique	68		
Régime professionnel *			
Classes de 10 ^e , 11 ^e et 12 ^e			
Division agricole	220		
Division artisanale	1679		
Division commerciale	1331		
Division hôtelière et touristique	188		
Division industrielle	517		
Division ménagère	97		
Division des professions de santé	240		

* Le nombre de classes n'est repris ni pour le régime de la formation de technicien, ni pour le régime professionnel. En effet, ceux-ci se caractérisent par un nombre plus ou moins élevé de sections par division pour, dans certains cas, un nombre très faible d'élèves. Il en résulte de fréquents regroupements des élèves entre sections qui ne permettent pas de raisonner en termes de classes.

NATIONALITÉS - Répartition des élèves luxembourgeois et étrangers

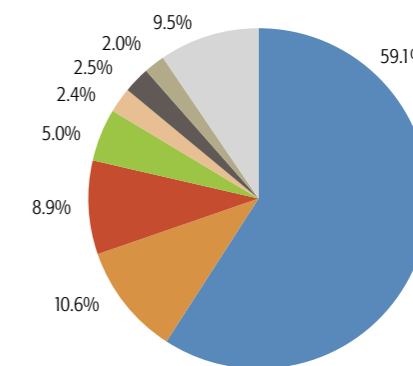
Comme nous l'avons indiqué dans le chapitre traitant de la répartition entre élèves luxembourgeois et étrangers dans l'enseignement postprimaire, le pourcentage d'élèves de nationalité étrangère s'élève à 37,9 % dans l'Enseignement secondaire technique (pour rappel, 16,5% dans l'Enseignement secondaire).

2003 - 2004		
Luxembourgeois	Étrangers	Total
13797	8407	22204
62,1 %	37,9 %	



NATIONALITÉS - Répartition des nationalités étrangères

Nationalité	2003 - 2004	
	Nombre d'élèves	%
	Absolu	Relatif
Portugais	4967	59,1 %
Ex-yougoslaves	890	10,6 %
Italiens	745	8,9 %
Français	420	5,0 %
Allemands	205	2,4 %
Cap-Verdiens	211	2,5 %
Belges	170	2,0 %
Autres	799	9,5 %
Total	8407	100,0 %



ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par âge et par année d'études

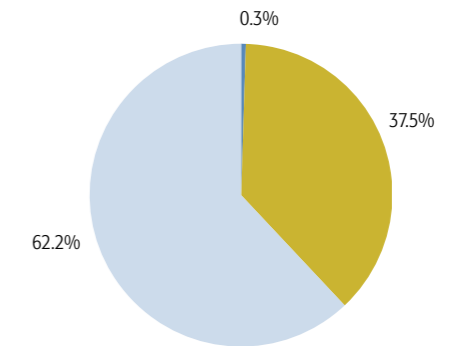
La répartition des élèves par âge et par année d'études permet de dresser un constat du retard scolaire par rapport à l'âge théorique pour la fréquentation des différents niveaux d'études. La notion d'âge théorique (zones grisées) présuppose que les élèves ont été scolarisés en 1^{re} année d'études primaires à l'âge de 6 ans révolus et qu'ils ont été admis dans une classe de 7^e après leur 6^e année d'études primaire sans avoir redoublé ni 'sauté' aucune classe.

L'Enseignement secondaire technique se caractérise par un taux de 'retardataires' (62,2%) nettement plus élevé que celui constaté dans l'Enseignement secondaire (21,2%), ce qui se confirme dès la classe de 7^e.

Chiffres absolus														
Âge	<12	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	>22	Total
7 ^e	8	2054	1030	256	50	11	2		1					3412
8 ^e		18	1934	1123	265	33	2							3375
9 ^e		1	31	1730	1586	595	93	11	1					4048
10 ^e				7	963	1371	802	348	107	58	18	16	34	3724
11 ^e					2	703	1004	707	352	145	63	27	73	3076
12 ^e						1	531	815	679	400	211	87	91	2815
13 ^e							1	326	441	338	198	95	45	1444
14 ^e									82	85	69	38	36	310
Total	8	2073	2995	3116	2866	2714	2435	2207	1663	1026	559	263	279	22204
Chiffres relatifs														
7 ^e	0,23	60,34	30,26	7,52	1,47	0,32	0,06		0,03					100%
8 ^e		0,53	57,30	33,27	7,85	0,98	0,06							100%
9 ^e		0,02	0,77	42,74	39,18	14,70	2,30	0,27	0,02					100%
10 ^e				0,19	25,86	36,82	21,54	9,34	2,87	1,56	0,48	0,43	0,91	100%
11 ^e					0,07	22,85	32,64	22,98	11,44	4,71	2,05	0,88	2,37	100%
12 ^e						0,04	18,86	28,95	24,12	14,21	7,50	3,09	3,23	100%
13 ^e							0,07	22,58	30,54	23,41	13,71	6,58	3,12	100%
14 ^e									26,45	27,42	22,26	12,26	11,61	100%
Total	0,04	9,34	13,49	14,03	12,91	12,22	10,97	9,94	7,49	4,62	2,52	1,18	1,26	100%

ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par rapport à l'âge théorique

2003 - 2004			
	< âge théorique	âge théorique	> âge théorique
Absolu	69	8323	13812
Relatif	0,3 %	37,5 %	62,2 %



NOMBRE THÉORIQUE ABSOLU D'ANNÉES DE RETARD

Âge	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	>22	Total
7 ^e	1030	512	150	44	10		7					1753
8 ^e		1123	530	99	8							1760
9 ^e			1586	1190	279	44	5					3104
10 ^e				1371	1604	1044	428	290	108	112	272	5229
11 ^e					1004	1414	1056	580	315	162	511	5042
12 ^e						815	1358	1200	844	435	546	5198
13 ^e							441	676	594	380	225	2316
14 ^e								85	138	114	144	481
Total	1030	1635	2266	2704	2905	3317	3295	2831	1999	1203	1698	24883

La somme des élèves de l'Enseignement secondaire technique affiche un retard absolu de 24.883 années, ce qui correspond à 1,121 années par élève.

Rétrospective: Nombre théorique absolu d'années de retard par élève								
Année scolaire	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04
Années de retard par élève	1,192	1,202	1,185	1,137	1,127	1,127	1,146	1,121

DESCRIPTION

La loi du 14 mars 1973 portant création d'instituts et de services d'Éducation différenciée a généralisé la scolarité obligatoire pour tous les enfants à besoins éducatifs spéciaux. En effet, la loi du 10 août 1912 ne prévoyait pas la scolarisation d'enfants handicapés.

Suite à la modification de cette loi par la loi du 28 juin 1994 dite sur «l'intégration scolaire», ces élèves peuvent suffire à leur obligation scolaire

- dans le cadre des classes des centres et instituts spécialisés de l'Éducation différenciée,
- dans des classes de l'enseignement régulier,
- à temps partiel dans une classe respective des deux ordres d'enseignement susmentionnés,
- dans une institution spécialisée à l'étranger.

Les admissions dans les centres et instituts spécialisés de l'Éducation différenciée se font sur proposition de la Commission Médico-Psycho-Pédagogique Nationale.

Le ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale est responsable de l'aspect éducatif, le ministère ayant dans ses attributions le ressort de la Santé publique est responsable de l'aspect médical et le ministère ayant dans ses attributions le ressort de la Famille est responsable de l'aspect familial et social de l'Éducation différenciée. Les centres et les instituts sont gérés par la direction de l'Éducation différenciée qui fait partie du ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale.

La description de l'Éducation différenciée doit se faire en deux volets :

- la scolarisation dans les Centres et Instituts de l'Éducation différenciée (les écoles);
- les services assurant une assistance ambulatoire.

Les informations reprises dans ce chapitre contiennent les données concernant le travail en ambulatoire du Centre de Logopédie, de l'Institut pour déficients visuels (IDV), du Service ré-éducatif ambulatoire (SREA) ainsi que des centres de consultation régionaux du Service de Guidance de l'Enfance (SGE). Les enfants qui bénéficient d'un appui d'un ou de plusieurs des services mentionnés sont inscrits dans une classe de l'Éducation préscolaire, de l'Enseignement primaire ou spécial ou dans un centre ou institut spécialisé de l'Éducation différenciée.

Les institutions subventionnées par l'État moyennant une convention ne font pas partie de cette description statistique.

LA SCOLARISATION À L'ÉDUCATION DIFFÉRENCIÉE

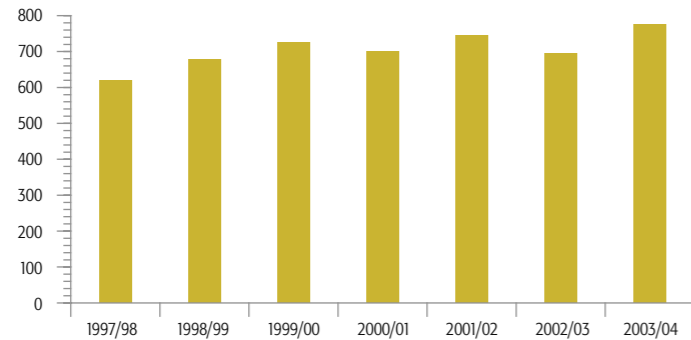
Durant l'année scolaire 2003/04, 775 élèves ont fréquenté les structures scolaires faisant partie de l'Éducation différenciée.

RÉPARTITION

2003 - 2004	
Instituts	Nombre d'élèves
Centres d'éducation différenciée régionaux	443
Centre de Logopédie	214
Institut pour Infirmités Motrices Cérébrales	62
Institut pour Enfants Autistiques et Psychotiques	34
Les Centres d'Observation d'Olm et de Pétange et le Centre d'Intégration Scolaire de Luxembourg	22
Total: Centres et Instituts spécialisés	775

RÉPARTITION - Évolution des effectifs

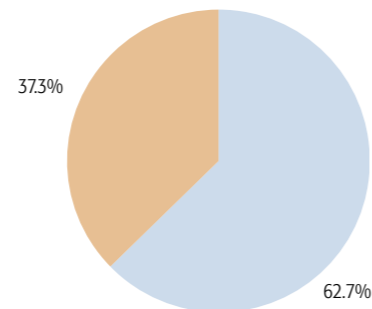
	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04
Nombre d'élèves	620	679	726	700	746	694	775



RÉPARTITION PAR SEXE

La répartition par sexe est particulière dans l'éducation différenciée. En effet, les garçons représentent 62,7 % du total des élèves.

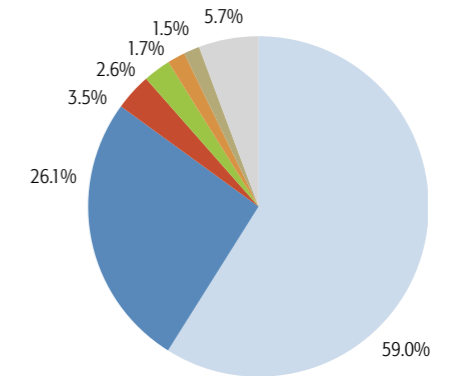
2003 - 2004			
	Garçons	Filles	Total
Nombre d'élèves	486	289	775
%	62,7 %	37,3 %	100 %



NATIONALITÉS - Répartition par nationalité

La répartition par nationalités reste pour sa part comparable à celle constatée dans les autres ordres d'enseignement.

2003 - 2004		
Nationalité	Total	%
Luxembourgeois	457	59,0 %
Portugais	202	26,1 %
Italiens	27	3,5 %
Français	20	2,6 %
Ex-yougoslaves	13	1,7 %
Belges	12	1,5 %
Autres	44	5,7 %
Total	775	100,0 %



LE TRAVAIL EN AMBULATOIRE

Les services assurant une assistance ambulatoire:

- LE CENTRE DE LOGOPÉDIE

Le Centre de Logopédie n'assure pas seulement la scolarisation d'élèves souffrant de troubles de la parole ou de l'ouïe, mais suit également les élèves en question dans les classes régulières.

En 2003/2004, 3279 enfants troublés du langage oral et écrit ont été signalés au Centre de Logopédie.

- L'INSTITUT POUR DÉFICIENTS VISUELS (IDV)

Créé en 1975, l'Institut pour Déficients Visuels est une institution étatique au sein de l'Éducation différenciée. Ses objectifs sont l'éducation, la scolarisation, l'autonomie ainsi que l'intégration familiale, scolaire et sociale des personnes aveugles et malvoyantes. En 2003/2004, 58 enfants présentant des déficiences visuelles sont intégrés dans une classe de l'enseignement régulier et bénéficient d'un accompagnement de l'Institut pour déficients visuels.

- LE SERVICE RÉ-ÉDUCATIF AMBULATOIRE (SREA)

La loi du 28 juin 1994 prévoit pour les enfants affectés d'un handicap sensoriel, moteur, mental ou comportemental la possibilité d'une admission dans les classes de l'enseignement ordinaire au lieu d'une admission dans des centres et instituts de l'éducation différenciée. Ces enfants ont alors droit, en cas de besoin, à une aide spécifique à organiser dans l'école.

En 2003/2004, 569 enfants handicapés, à besoins éducatifs spéciaux ou à troubles importants d'apprentissage sont intégrés dans une classe de l'enseignement régulier en bénéficiant d'un appui de la part du Service Ré-éducatif ambulatoire.

- LES CENTRES DE CONSULTATION RÉGIONAUX DU SERVICE DE GUIDANCE DE L'ENFANCE (SGE)

Le Service de Guidance de l'Enfance s'est développé dans le cadre de la loi du 14 mars 1973 portant création d'instituts et de services d'Éducation différenciée. Le 19 juin 1990, il a été instauré officiellement par les règlements grand-ducaux respectifs portant création et organisation du Service de Guidance de l'Enfance. En 2003/2004, le Service de Guidance de l'Enfance a apporté son aide à 2361 enfants qui, par l'effet de problèmes éducatifs, psychologiques, psychosomatiques, neurologiques ou mentaux, ont rencontré des difficultés de développement et d'épanouissement dans leur famille et à l'école, dans l'Éducation préscolaire, dans l'Enseignement primaire ou dans une institution scolaire de l'Éducation différenciée.

Depuis l'année scolaire 2001/02, un travail de recensement des élèves résidants au Luxembourg et scolarisés à l'étranger est effectué et il est possible d'avancer des chiffres sur le nombre de résidents luxembourgeois poursuivant leur scolarité en Belgique (régions francophone et germanophone), en France ou en Allemagne (Saarland et Rheinland-Pfalz).

Belgique: au total 2.794 élèves recensés en 2003-2004

Ordre d'enseignement	Nombre d'élèves ⁽¹⁾		
	Région francophone	Région germanophone	Total
Précolaire	342	2	344
Primaire	479	31	510
Secondaire	1781	159	1940
Total	2602	192	2794

Nationalité	Nombre d'élèves	
	Région francophone	Région germanophone ⁽²⁾
Luxembourgeois	971	129
Belges	639	12
Portugais	445	2
Français	208	0
Autres	339	16
Total	2602	159

(1) y compris enseignement spécial

(2) dans la région germanophone, la répartition des élèves par nationalité n'est possible que pour l'enseignement postprimaire

FRANCE : au total 159 élèves recensés en 2003-2004

Ordre d'enseignement	Nombre d'élèves
Secondaire	159

Nationalités	Nombre d'élèves
Luxembourgeois	39
Français	94
Autres	26
Total	159

Les chiffres concernant les résidents luxembourgeois scolarisés en France se limitent à l'Enseignement secondaire.

ALLEMAGNE (Rheinland-Pfalz) : au total 54 élèves recensés en 2003-2004

Ordre d'enseignement	Nombre d'élèves
Rheinland-Pfalz	
Précolaire et Primaire	14
Secondaire	40
Total	54

Nationalités	Nombre d'élèves
Luxembourgeois	16
Allemands	32
Belges	1
Français	1
Autres	4
Total	54

RETROSPECTIVE

À noter que le recensement des résidents luxembourgeois scolarisés à l'étranger n'est effectué que depuis l'année scolaire 2001/02.

	2001/02	2002/03	2003/04
Belgique – francophone	2476	2538	2602
Belgique – germanophone	141	207	192
France	205	198	159
Allemagne	50	44	54
Total	2872	2987	3007

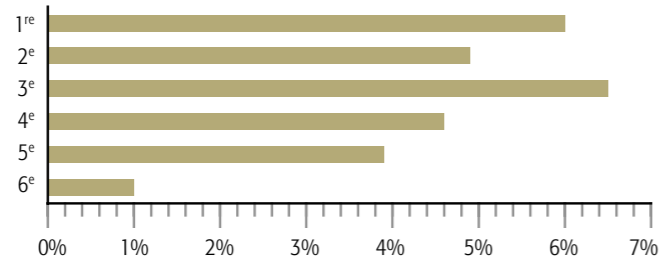
3

RÉSULTATS SCOLAIRES

PROMOTIONS - Taux de redoublement

Parmi les 32.187 élèves fréquentant l'Enseignement primaire (1^e - 6^e année d'études) durant l'année scolaire 2003/2004, 1.490 (4,6%) redoublent leur année.

Année d'études	Total élèves	élèves redoublant l'année	
		Absolu	%
1 ^{re}	5786	348	6,0
2 ^e	5483	271	4,9
3 ^e	5689	371	6,5
4 ^e	5599	256	4,6
5 ^e	5061	197	3,9
6 ^e	4569	47	1,0
Total	32187	1490	4,6



La classe de 6^e affiche avec 1,0% un taux de redoublement extrêmement faible qui s'explique par la nouvelle procédure de passage primaire-postprimaire favorisant une orientation des élèves en difficultés vers l'enseignement modulaire du régime préparatoire de l'Enseignement secondaire technique plutôt qu'un redoublement de la classe de 6^e primaire.

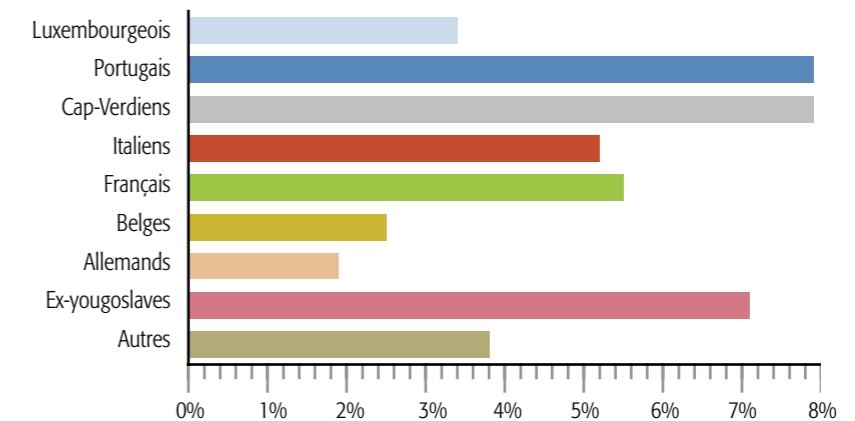
Évolution du taux de redoublement en classe de 6^e primaire

Année scolaire	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04
Taux de redoublement (%)	1,9%	0,6%	0,4%	0,8%	1,3%	1,0%

PROMOTIONS - Taux de redoublement par nationalité

Les élèves de nationalité allemande présentent avec 1,9% le taux de redoublement le plus faible, alors que les élèves portugais et cap-verdiens (7,9%) sont ceux qui rencontrent le plus de difficultés dans l'enseignement primaire.

Nationalité	2003 - 2004		
	Total élèves	élèves redoublant l'année	
		Absolu	%
Luxembourgeois	19685	675	3,4%
Portugais	6522	512	7,9%
Cap-Verdiens	253	20	7,9%
Italiens	862	45	5,2%
Français	1026	56	5,5%
Belges	607	15	2,5%
Allemands	368	7	1,9%
Ex-yougoslaves	1560	111	7,1%
Autres	1304	49	3,8%
Total	32187	1490	4,6%



PROCÉDURE

La procédure de passage de l'Enseignement primaire vers l'Enseignement secondaire et secondaire technique remplace l'ancien examen d'admission. Elle est en vigueur depuis l'année scolaire 1996-1997. Selon les nouvelles dispositions, l'admission à une classe de 7^e se fait sur base d'un avis d'orientation émis par un conseil d'orientation instauré pour chaque classe de 6^e année d'études primaires.

Le conseil d'orientation est présidé par l'inspecteur d'arrondissement et comprend l'instituteur-titulaire de la 6^e année d'études primaires ainsi qu'un professeur ayant une expérience de l'Enseignement secondaire et un professeur ou un instituteur ayant une expérience de l'Enseignement secondaire technique. Depuis l'année scolaire 1997-1998, un psychologue du CPOS (Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaire) participe au conseil d'orientation avec voix consultative si les parents optent pour son intervention.

Les conseils d'orientation élaborent et formulent, pour chaque élève, un avis d'orientation qui est fondé sur les critères suivants:

- l'avis des parents;
- l'avis de l'instituteur-titulaire de la classe de 6^e année d'études primaires sur le développement des compétences des élèves;
- les notes des bulletins de la 6^e année d'études primaires;
- les résultats à des épreuves standardisées organisées dans le courant de la 6^e année d'études primaires.

L'avis d'orientation est formulé en faveur d'une des trois voies de formation possibles après la 6^e année d'études primaires:

- la classe de 7^e de l'Enseignement secondaire technique (7^e EST);
- la classe d'orientation de l'Enseignement secondaire (7^e ES);
- l'enseignement préparatoire (classe modulaire du régime préparatoire) de l'Enseignement secondaire technique (7^e MO).

Un redoublement de la 6^e année d'études primaires est possible dans des cas exceptionnels, à la demande des parents, sur décision de l'instituteur-titulaire et avec l'accord de l'inspecteur d'arrondissement. Tout élève orienté vers une classe d'orientation de l'Enseignement secondaire peut être inscrit à une classe de 7^e de l'Enseignement secondaire technique. Des procédures de recours sont possibles si des parents souhaitent inscrire leur enfant a priori orienté vers une classe de 7^e de l'Enseignement secondaire technique dans une classe de 7^e de l'Enseignement secondaire, respectivement inscrire leur enfant a priori orienté vers une classe préparatoire de l'Enseignement secondaire technique dans une classe de 7^e de l'Enseignement secondaire technique.

PROCÉDURE - Orientation des élèves

Au terme de l'année scolaire 2003/2004, 4.614 élèves ayant fréquenté une 6^e année d'études primaires ont fait l'objet d'une orientation.

2003 - 2004		
Orientation	Élèves	%
7 ^e Enseignement secondaire	1779	38,6%
7 ^e Enseignement secondaire technique	2454	53,2%
Classe préparatoire de l'Enseignement secondaire technique	337	7,3%
Redoublement 6 ^e primaire	44	1,0%
Total	4614	100,0%

Rétrospective de l'orientation des élèves

Année	total	7 ^e ES	7 ^e ST	7 ^e MO	6 ^e				
1997/98	3895	1534	39,4%	2070	53,1%	283	7,3%	8	0,2%
1998/99	4143	1652	39,9%	2136	51,6%	347	8,4%	8	0,2%
1999/00	4181	1709	40,9%	2164	51,8%	302	7,2%	6	0,1%
2000/01	4311	1705	39,5%	2250	52,2%	344	8,0%	12	0,3%
2001/02	4528	1709	37,7%	2445	54,0%	353	7,8%	21	0,5%
2002/03	4571	1756	38,4%	2456	53,7%	317	6,9%	42	0,9%
2003/04	4614	1779	38,6%	2454	53,2%	337	7,3%	44	1,0%

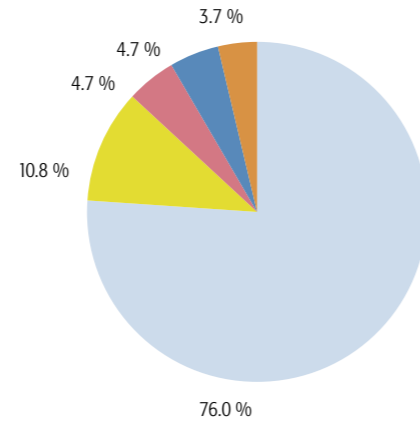
PROMOTIONS

Cette partie présente les résultats des élèves des classes de 7^e aux classes de 2^e incluses. Les résultats des classes de 1^{re}, dont la réussite est sanctionnée par le diplôme de fin d'études secondaires, seront traités dans le chapitre 4 « Diplômes et Certifications ». Sont également exclus les élèves qui ont quitté l'Enseignement secondaire en cours d'année scolaire et ceux qui n'ont pas eu de promotion (admission, refus, ajournement) pour cause de maladie ou autre.

PROMOTIONS - Taux de réussite

Les résultats de l'année scolaire 2003/2004 de l'Enseignement secondaire, compte tenu des possibilités de compensation et d'ajournement, se résument comme suit :

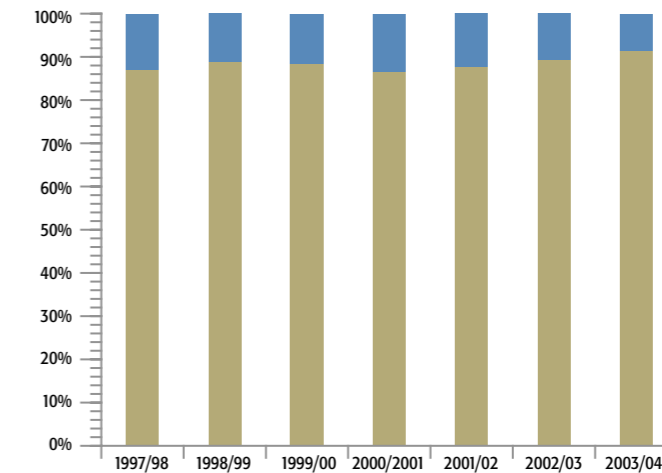
2003 - 2004		
	Nombre d'élèves	
	Absolu	Relatif
Total candidats	9031	100,0%
Admis directement	6866	76,0%
Admis par compensation	971	10,8%
Admis en juillet	7837	86,8%
Refusés directement	428	4,7%
Ajournés	766	8,5%
Admis après ajournement	428	4,7%
Refus après ajournement	338	3,7%
Total Admis	8265	91,5%
Total Refusés	766	8,5%



PROMOTIONS - Évolution du taux de réussite

Les taux de réussite dans l'Enseignement secondaire affichent une relative stabilité au cours des dernières années.

	1997/98		1998/99		1999/00		2000/2001		2001/02		2002/03		2003/04	
Admis	7266	87,1%	7381	88,8%	7500	88,5%	7463	86,6%	7640	87,7%	7906	89,2%	8265	91,5%
Refusés	1074	12,9%	932	11,2%	978	11,5%	1150	13,4%	1068	12,3%	959	10,8%	766	8,5%
Total élèves	8340		8313		8478		8613		8708		8865		9031	



PROMOTIONS

Étant donné la diversité des formations offertes par l'Enseignement secondaire technique, la présentation des résultats se fait en trois parties:

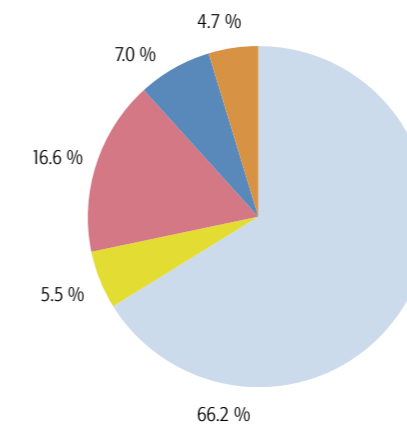
- Cycle inférieur
- Régime technique
- Régime de la formation de technicien

Toutes les classes terminales de l'Enseignement secondaire technique seront traitées dans le chapitre 4 « Diplômes et Certifications ». Ne sont pas inclus les élèves qui ont quitté l'Enseignement secondaire technique en cours d'année scolaire et ceux qui n'ont pas eu de promotion (i.e. admission, refus, ajournement) pour cause de maladie ou autre.

PROMOTIONS - Taux de réussite dans le cycle inférieur

Le tableau ci-dessous comprend tout le cycle inférieur, c'est-à-dire les classes de 7^e, 8^e et 9^e de l'Enseignement secondaire technique, à l'exception des classes du projet cycle inférieur et des classes du régime modulaire. Le taux d'échec global s'élève à 21,3% en 2003-2004.

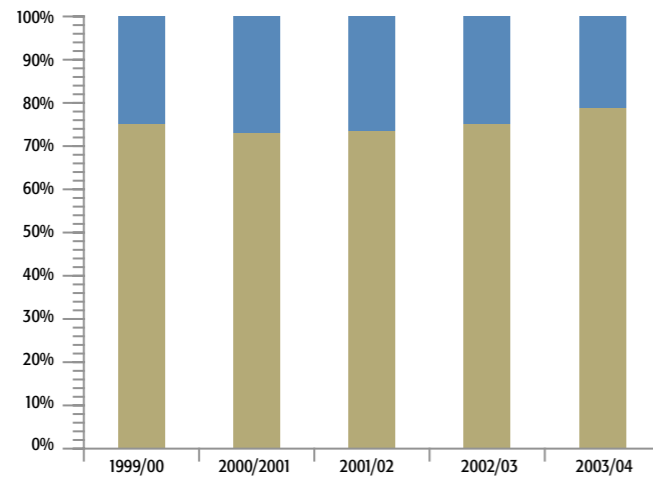
2003 - 2004		
	Nombre d'élèves	
	Absolu	Relatif
Total candidats	8071	100,0%
Admis directement	5345	66,2%
Admis par compensation	441	5,5%
Admis en juillet	5786	71,7%
Refusés directement	1339	16,6%
Travail de vacances	946	11,7%
Admis après travail de vacances	564	7,0%
Refus après travail de vacances	382	4,7%
Total Admis	6350	78,7%
Total Refusés	1721	21,3%



PROMOTIONS - Évolution du taux de réussite dans le cycle inférieur

Le taux de réussite dans le cycle inférieur de l'Enseignement secondaire technique constaté durant les quatre dernières années scolaires varie entre 73% et 78,7%.

	1999/00		2000/01		2001/02		2002/03		2003/04	
	Absolu	Relatif	Absolu	Relatif	Absolu	Relatif	Absolu	Relatif	Absolu	Relatif
■ Admis	5875	75,1%	5758	73,0%	5854	73,5%	6060	75,2%	6350	78,7%
■ Refusés	1954	24,9%	2134	27,0%	2106	26,5%	2001	24,8%	1721	21,3%
Total Élèves	7829		7892		7960		8061		8071	



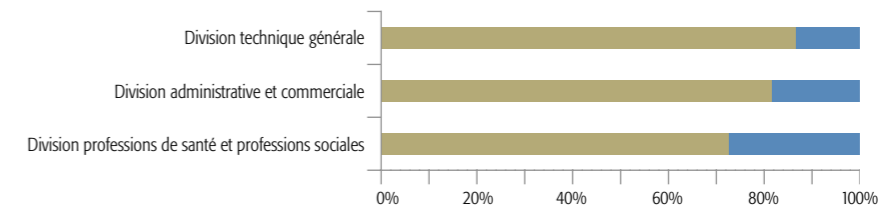
PROMOTIONS - Taux de réussite dans le régime technique

Les élèves du régime technique se répartissent dans les trois divisions suivantes:

- Division technique générale;
- Division administrative et commerciale;
- Division des professions de santé et des professions sociales.

Dans le tableau ci-dessous, tous les effectifs du régime technique ont été pris en compte hormis ceux des années terminales sanctionnées par un certificat, à savoir les classes de 13^e pour la division technique générale et la division administrative et commerciale et les classes de 14^e pour la division des professions de santé et des professions sociales. En d'autres termes, le régime technique considéré comprend les classes de 10^e, 11^e et 12^e des cycles moyen et supérieur du régime technique et classes de 13^e des divisions des professions de santé et des professions sociales.

Division	Technique générale		Administrative et commerciale		Professions de santé et professions sociales		Total	
	Absolu	Relatif	Absolu	Relatif	Absolu	Relatif	Absolu	Relatif
Total candidats	806	100,0%	1325	100,0%	1255	100,0%	3386	100,0%
Admis directement	402	49,9%	789	59,5%	776	61,8%	1967	58,1%
Admis par comp.	104	12,9%	143	10,8%	180	14,3%	427	12,6%
Admis en juillet	506	62,8%	932	70,3%	956	76,2%	2394	70,7%
Refusés directement	129	16,0%	131	9,9%	82	6,5%	342	10,1%
Ajournés	171	21,2%	262	19,8%	217	17,3%	650	19,2%
Admis après ajourn.	81	10,0%	152	11,5%	133	10,6%	366	10,8%
Refusés après ajourn.	90	11,2%	110	8,3%	84	6,7%	284	8,4%
■ Total Admis	587	72,8%	1084	81,8%	1089	86,8%	2760	81,5%
■ Total Refusés	219	27,2%	241	18,2%	166	13,2%	626	18,5%



PROMOTIONS - Évolution du taux de réussite dans le régime technique

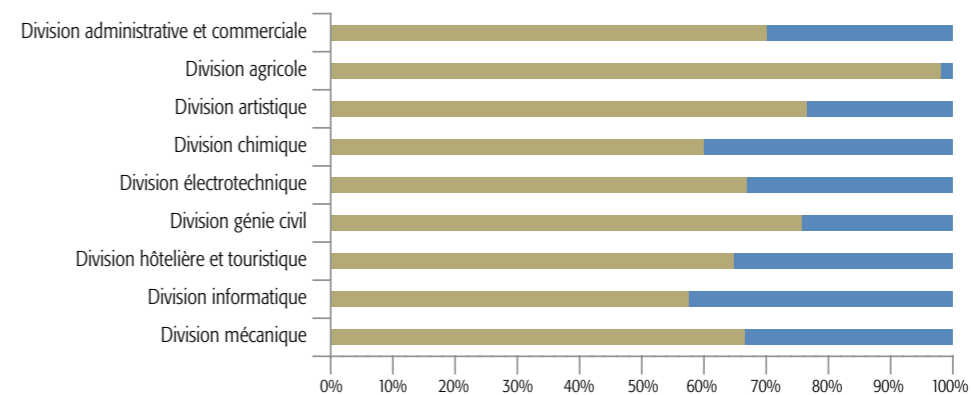
Parmi les trois divisions du régime technique de l'Enseignement secondaire technique, la division professions de santé et professions sociales affiche les meilleurs résultats, et cela vaut pour les cinq dernières années.

Division	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04
Division Technique générale	71,4%	74,4%	76,1%	72,7%	72,8%
Division administrative et commerciale	74,9%	77,2%	71,7%	78,5%	81,8%
Division Professions de santé	86,0%	78,9%	84,1%	85,3%	86,8%
Moyenne Régime technique	78,6%	77,2%	77,6%	79,6%	81,5%

PROMOTIONS - Taux de réussite dans le régime de la formation de technicien

Le régime de la formation de technicien de l'Enseignement secondaire technique comprend neuf divisions principales. Les chiffres repris ci-dessous prennent en considération tous les élèves des classes de 10^e, 11^e et 12^e des différentes divisions.

2003 - 2004					
Division	Total élèves	Réussite		Refus	
		Absolu	Relatif	Absolu	Relatif
Division administrative et commerciale	1195	839	70,2%	356	29,8%
Division agricole	104	102	98,1%	2	1,9%
Division artistique	175	134	76,6%	41	23,4%
Division chimique	30	18	60,0%	12	40,0%
Division électrotechnique	221	148	67,0%	73	33,0%
Division génie civil	157	119	75,8%	38	24,2%
Division hôtelière et touristique	57	37	64,9%	20	35,1%
Division informatique	248	143	57,7%	105	42,3%
Division mécanique	93	62	66,7%	31	33,3%
TOTAL	2280	1602	70,3%	678	29,7%



PROMOTIONS - Évolution du taux de réussite dans le régime de la formation de technicien

Les taux de réussite dans les différentes divisions du régime de la formation de technicien sont variables. Ceci est dû au nombre parfois peu élevé d'élèves dans certaines divisions.

Division	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04
Division administrative et commerciale	74,3%	68,6%	69,9%	67,1%	70,2%
Division agricole	87,8%	87,4%	90,2%	95,2%	98,1%
Division artistique	87,7%	85,1%	79,5%	75,8%	76,6%
Division chimique	71,9%	36,1%	63,3%	54,8%	60,0%
Division électrotechnique	68,7%	72,3%	65,6%	69,3%	67,0%
Division génie civil	59,2%	70,4%	71,7%	68,3%	75,8%
Division hôtelière et touristique	77,8%	71,9%	91,3%	67,5%	64,9%
Division informatique	61,8%	58,5%	59,1%	58,4%	57,7%
Division mécanique	76,8%	79,7%	71,7%	73,3%	66,7%
Total	73,5%	71,0%	70,9%	68,5%	70,3%

4

DIPLOMES ET CERTIFICATIONS

APERÇU GLOBAL DES DIPLÔMES ET CERTIFICATS DÉLIVRÉS EN 2003-2004

Le présent chapitre passe en revue les différents diplômes et certificats délivrés dans l'enseignement postprimaire luxembourgeois durant l'année scolaire 2003-2004.

Il s'agit des diplômes suivants :

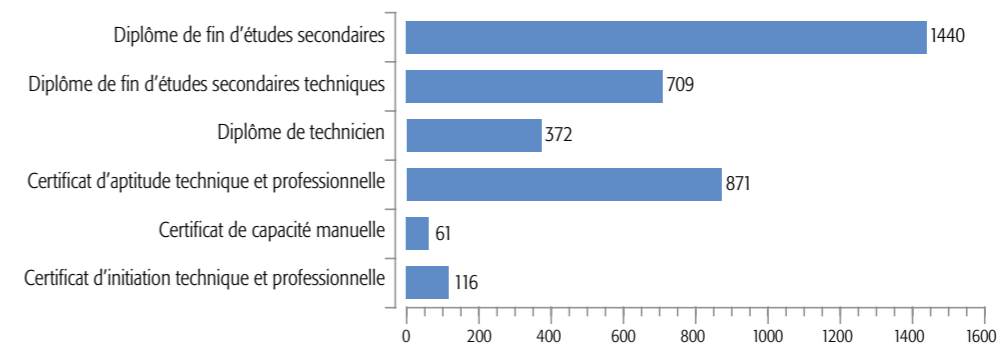
Enseignement secondaire :

- Diplôme de fin d'études

Enseignement secondaire technique :

- Régime technique:
 - Diplôme de fin d'études secondaires techniques
- Régime de la formation de technicien:
 - Diplôme de technicien
- Régime professionnel:
 - Certificat d'aptitude technique et professionnelle
 - Certificat de capacité manuelle
 - Certificat d'initiation technique et professionnelle

2003 - 2004	
Dénomination du diplôme	diplômés
Diplôme de fin d'études secondaires	1440
Diplôme de fin d'études secondaires techniques	709
Diplôme de technicien	372
Certificat d'aptitude technique et professionnelle	871
Certificat de capacité manuelle	61
Certificat d'initiation technique et professionnelle	116
Total	3269



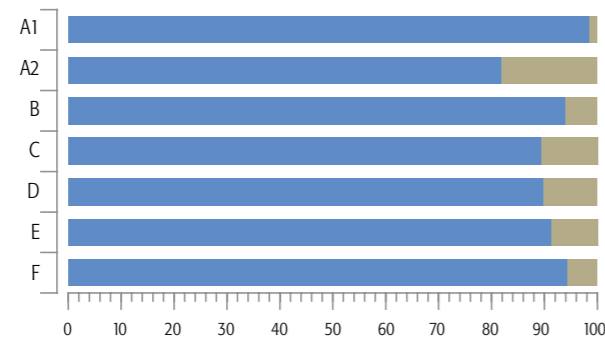
DIPLÔME DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES - Description

La réussite des études secondaires est sanctionnée par un diplôme de fin d'études secondaires dans la section choisie. Pour l'année scolaire 2003-2004, les élèves optent en classe de 2^e pour une des sept sections proposées.

DIPLÔME DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES - Taux de réussite par section

Les taux de réussite du diplôme de fin d'études secondaires varient de 81,9% pour la section A2 (sciences humaines et sociales) à 98,5% pour la section A1 (langues vivantes).

2003 - 2004					
Sections	Total candidats	■ Admis		■ Refusés	
		Absolu	Relatif	Absolu	Relatif
Section A1 - Langues vivantes	135	133	98,5%	2	1,5%
Section A2 - Sciences humaines et sociales	349	286	81,9%	63	18,1%
Section B - Mathématiques - sciences physiques	134	126	94,0%	8	6,0%
Section C - Sciences naturelles	246	220	89,4%	26	10,6%
Section D - Sciences économiques	235	211	89,8%	24	10,2%
Section E - Arts plastiques	161	147	91,3%	14	8,7%
Section F - Musique	18	17	94,4%	1	5,6%
Total	1278	1140	89,2%	138	10,8%



DIPLÔME DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES - Évolution du taux de réussite

Année scolaire	Total candidats	Admis		Refusés	
		Absolu	Relatif	Absolu	Relatif
1997/98	1207	1032	85,5%	175	14,5%
1998/99	1116	971	87,0%	145	13,0%
1999/00	1115	959	86,0%	156	14,0%
2000/01	1218	1071	87,9%	147	12,1%
2001/02	1220	1058	86,7%	162	13,3%
2002/03	1202	1041	86,6%	161	13,4%
2003/04	1278	1140	89,2%	138	10,8%

RÉGIME TECHNIQUE - Diplôme de fin d'études secondaires techniques

DESCRIPTION

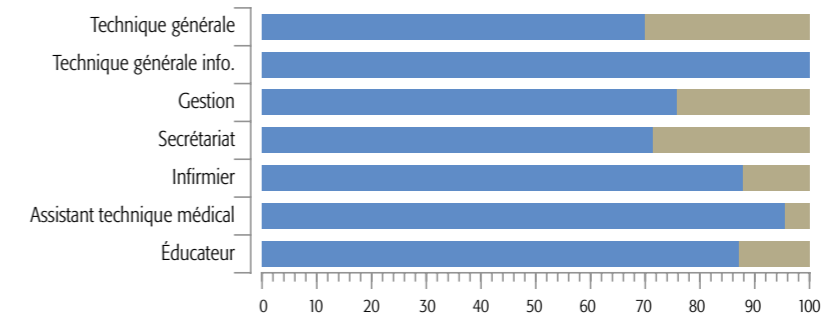
Le régime technique de l'Enseignement secondaire technique est sanctionné par le «Diplôme de fin d'études secondaires techniques». Ce diplôme est obtenu en cas de réussite à l'examen en fin de classe de 13^e pour la division technique générale et la division administrative et commerciale et en cas de réussite à l'examen en fin de classe de 14^e pour la division des professions de santé et des professions sociales.

TAUX DE RÉUSSITE PAR SECTION

Les taux de réussite varient fortement d'une section à l'autre. En effet, on constate un taux de réussite de 100% pour la section technique générale informatique, contre un taux de réussite de 69,9% seulement pour la section technique générale.

2003 - 2004						
Division	Section	Total	■ Admis		■ Refusés	
		candidats	Absolu	Relatif	Absolu	Relatif
Division technique générale	Tech. gén.	196	137	69,9%	59	30,1%
	Tech. gén. info.	9	9	100,0%	0	0,0%
Division administrative et commerciale	Gestion	355	269	75,8%	86	24,2%
	Secrétariat	35	25	71,4%	10	28,6%
Division des professions de santé et des professions sociales	Infirmier	74	65	87,8%	9	12,2%
	Assistant technique médical	22	21	95,5%	1	4,5%
	Éducateur	210	183	87,1%	27	12,9%
TOTAL		901	709	78,7%	192	21,3%

TAUX DE RÉUSSITE PAR SECTION



ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉUSSITE

Année scolaire	Total candidats	■ Admis		■ Refusés	
		Absolu	Relatif	Absolu	Relatif
1998/99	722	516	71,5%	206	28,5%
1999/00	826	618	74,8%	208	25,2%
2000/01	879	692	78,7%	187	21,3%
2001/02	778	601	77,2%	177	22,8%
2002/03	879	699	79,5%	180	20,5%
2003/04	901	709	78,7%	192	21,3%

RÉGIME DE LA FORMATION DE TECHNICIEN - Diplôme de technicien

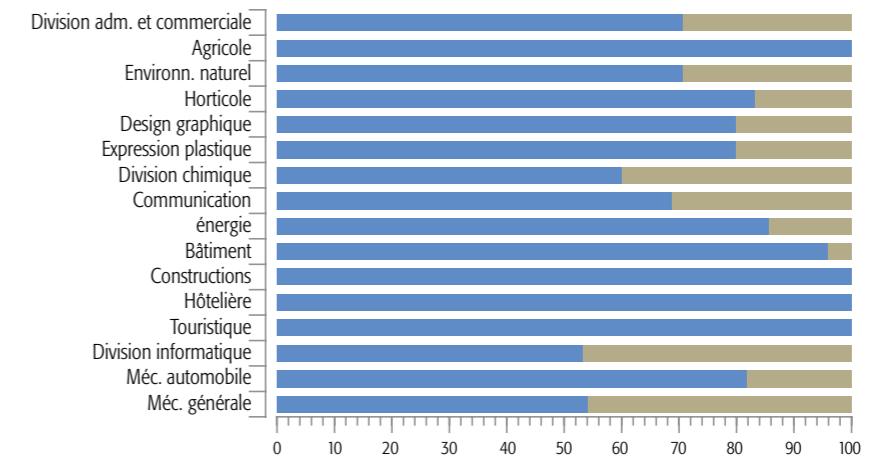
DESCRIPTION

Le régime de la formation de technicien de l'Enseignement secondaire technique est sanctionné par le «Diplôme de technicien» au terme de la classe de 13^e. Neuf divisions différentes offrent une ou plusieurs formations couvrant de nombreux domaines avec un taux d'admission allant de 100% pour la section agricole à 53,3% pour la section informatique.

TAUX DE RÉUSSITE PAR SECTION

2003 - 2004						
Division	Section	Total candidats	Admis		Refusés	
			Absolu	Relatif	Absolu	Relatif
Division adm. et commerciale		245	173	70,6%	72	29,4%
Division agricole	Agricole	12	12	100,0%	0	0,0%
	Environn. naturel	17	12	70,6%	5	29,4%
	Horticole	6	5	83,3%	1	16,7%
Division artistique	Design graphique	30	24	80,0%	6	20,0%
	Expression plastique	20	16	80,0%	4	20,0%
Division chimique		5	3	60,0%	2	40,0%
Division électrotechnique	Communication	32	22	68,8%	10	31,2%
	Énergie	14	12	85,7%	2	14,3%
Génie civil	Bâtiment	25	24	96,0%	1	4,0%
	Constructions	12	12	100,0%	0	0,0%
Division hôtelière et touristique	Hôtelière	6	6	100,0%	0	0,0%
	Touristique	5	5	100,0%	0	0,0%
Division informatique		45	24	53,3%	21	46,7%
Division mécanique	Méc. automobile	11	9	81,8%	2	18,2%
	Méc. générale	24	13	54,2%	11	45,8%
TOTAL		509	372	73,1%	137	26,9%

TAUX DE RÉUSSITE PAR SECTION



ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉUSSITE

Année scolaire	Total candidats	Admis		Refusés	
		Absolu	Relatif	Absolu	Relatif
1998/99	432	323	74,8%	109	25,2%
1999/00	418	306	73,2%	112	26,8%
2000/01	487	383	78,6%	104	21,4%
2001/02	512	396	77,3%	116	22,7%
2002/03	528	390	73,9%	138	26,1%
2003/04	509	372	73,1%	137	26,9%

RÉGIME PROFESSIONNEL - CATP, CCM, CIP

DESCRIPTION

Les études suivies dans le cadre du régime professionnel de l'Enseignement secondaire technique comprennent les années d'études de 10^e, 11^e et 12^e. La réussite de la classe de 12^e du régime professionnel débouche soit sur le Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle (CATP), soit sur le Certificat de Capacité Manuelle (CCM). La réussite de la classe de 10^e est déjà considérée comme 1^{er} degré et est sanctionnée par un Certificat d'Initiation Technique et Professionnelle (CITP). Suivant la nature de la formation suivie, il y a intervention conjointe d'une des chambres patronales, la Chambre des Métiers, la Chambre de Commerce ou la Chambre d'Agriculture et d'une des chambres salariales, la Chambre du Travail ou la Chambre des Employés Privés.

CERTIFICATS DÉLIVRÉS EN 2003-2004

Chambre patronale	CATP	CCM	CITP	Total
Chambre d'Agriculture	44	13	-	57
Chambre des Métiers	272	48	59	379
Chambre de Commerce	555	-	57	612
Total	871	61	116	1048

Les certificats délivrés durant l'année scolaire 2003-2004 sont repris suivant la chambre patronale concernée.

CHAMBRE D'AGRICULTURE			
Métier	CATP	CCM	Total
Agriculteur	14		14
Horticulteur - Fleuriste	9	2	11
Opérateur de l'environnement et de la forêt	9		9
Pépiniériste - Paysagiste	12	11	23
Total	44	13	57

CERTIFICATS DÉLIVRÉS EN 2003 - 2004

CHAMBRE DES MÉTIERS				
	CATP	CCM	CITP	Total
Aide-Soignant	56			56
Boucher-charcutier	2	3		5
Boulangier-pâtissier	2	3		5
Carreleur	1			1
Charpentier	2			2
Coiffeur	33	16		49
Coiffeur pour dames	3			3
Coiffeur pour messieurs	1			1
Couturier	2			2
Couvreur	1	5		6
Débosselleur de véhicules automoteurs	14	5		19
Électricien	14		17	31
Électronicien de véhicules automoteurs	12			12
Esthéticien	3			3
Imprimeur	3			3
Installateur de chauffage, de ventilation et de climatisation	14		16	30
Installateur sanitaire	3		10	13
Instructeur de conducteurs de véhicules automoteurs	7			7
Instructeur de natation	2			2
Maçon	3	2		5
Magasinier garage	3			3
Mécanicien d'autos et de motos	37		16	53
Mécanicien de machines & matériel agri-viticoles	4			4
Mécanicien dentaire	1			1
Menuisier	14			14
Opticien	5			5
Parqueteur		1		1
Pâtissier-confiseur-glacier	5			5
Peintre de véhicules automoteurs		3		3
Peintre-décorateur	12	10		22
Photographe	1			1
Relieur	4			4
Serrurier	2			2
Typographe	5			5
Vendeur technique en optique	1			1
Total	272	48	59	379

CERTIFICATS DÉLIVRÉS EN 2003 - 2004

CHAMBRE DE COMMERCE			
METIER	DIPLÔME		
	CATP	CITP	Total
Agent de voyage	10		10
Assistant en pharmacie	17		17
Auxiliaire-économe	14		14
Chimiste	4		4
Cuisinier	3	9	12
Décorateur-publicitaire	6		6
Dessinateur en bâtiment	14		14
Électronicien en communication	17		17
Électronicien en énergie	70		70
Employé administratif et commercial	201		201
Informaticien	32		32
Mécanicien d'avions	10		10
Mécanicien d'usinage	9		9
Mécanicien industriel et de maintenance	43		43
Menusier-ébéniste	6		6
Réassortisseur		2	2
Serrurier de construction	6		6
Serveur de restaurant	2	1	3
Vendeur		45	45
Vendeur qualifié	90		90
Vendeur-magasinier qualifié	1		1
Total	555	57	612

CERTIFICATS DÉLIVRÉS – Évolution

Le nombre total de certificats délivrés dans le régime professionnel de l'Enseignement secondaire technique a considérablement augmenté depuis 1998/99.

Année scolaire	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04
CATP	682	776	821	912	878	871
CCM	94	70	82	71	64	61
CITP	111	119	103	96	132	116
Total	887	965	1006	1079	1074	1048

L'objectif de tout système scolaire est de permettre à un maximum d'élèves d'atteindre la certification correspondant le mieux à leurs compétences. Le calcul d'un taux de certification pour l'enseignement postprimaire luxembourgeois permet de déterminer dans quelle mesure le système éducatif luxembourgeois atteint cet objectif.

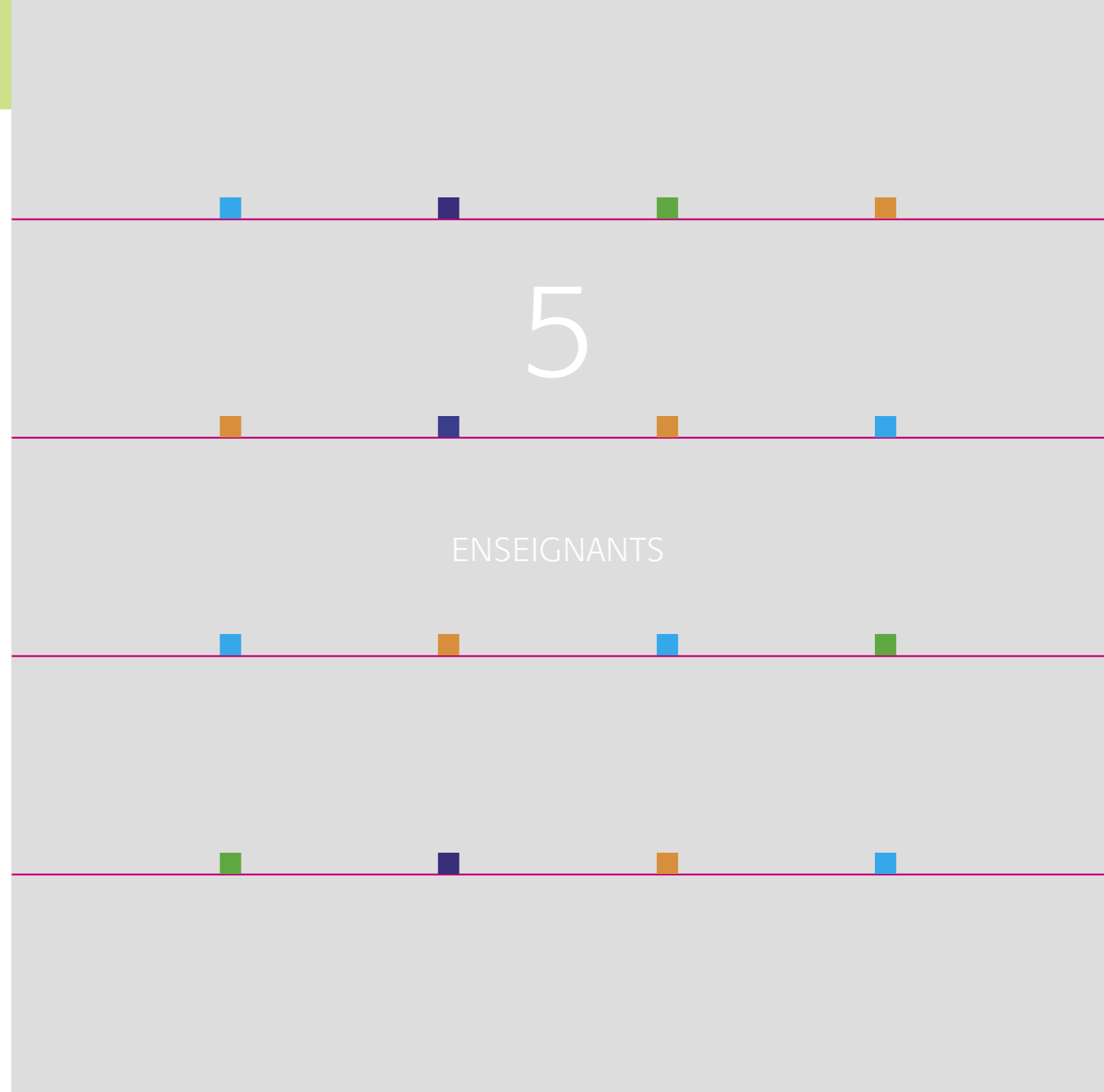
Diplômes / Certificats délivrés	
CITP	132
CCM	64
CATP	878
Diplôme de technicien	372
Diplôme de fin d'études secondaires techniques	719
Diplôme de fin d'études secondaires	1140
Élèves ayant obtenu un certificat de réussite du cycle moyen de l'Enseignement secondaire technique et n'ayant pas continué leurs études	191
Élèves ayant obtenu un certificat de réussite de la classe de 3 ^e de l'Enseignement secondaire et n'ayant pas continué leurs études	1
Total	3497

Effectifs de départ	
7 ^e Secondaire Technique	2781
7 ^e Secondaire	1440
Total	4221

Le rapport entre le nombre de Diplômes / Certificats délivrés et le nombre des effectifs de départ donne pour 2003/04 un taux de certification de 82,8%.*

Évolution	
Année scolaire	Taux de certification
2001 / 02	79,8%
2002 / 03	79,1%
2003 / 04	82,8%

* Le taux a été calculé sur la base des effectifs admis en classe de 7^e au début de l'année scolaire en septembre 1997 et des effectifs ayant obtenu leur certificat de réussite de la classe de 11^e/3^e en 2002, leur CATP, CCM ou CITP en 2003 et leur diplôme de fin d'études en 2004.



DÉFINITIONS

Enseignant breveté / Chargé de cours

Dans le cadre des présentes statistiques, on entend par 'enseignant breveté' l'instituteur détenteur d'un diplôme d'instituteur ou de maîtresse de jardin d'enfants ayant passé avec succès le concours réglant l'accès à la fonction d'instituteur de l'Éducation préscolaire et à celle d'instituteur de l'Enseignement primaire et réunissant les conditions de capacité prévues dans la loi du 10 août 1912 concernant l'organisation de l'Enseignement primaire.

Est considéré comme 'chargé de cours':

- le détenteur d'un diplôme d'instituteur n'ayant pas réussi le concours d'admission à la fonction d'instituteur;
- le détenteur du certificat de qualification ou d'un certificat d'admissibilité à la réserve de suppléants;
- le détenteur d'un diplôme de fin d'études secondaires et d'une autorisation de remplacement émise par le Collège des Inspecteurs.

Titulaire / Surnuméraire

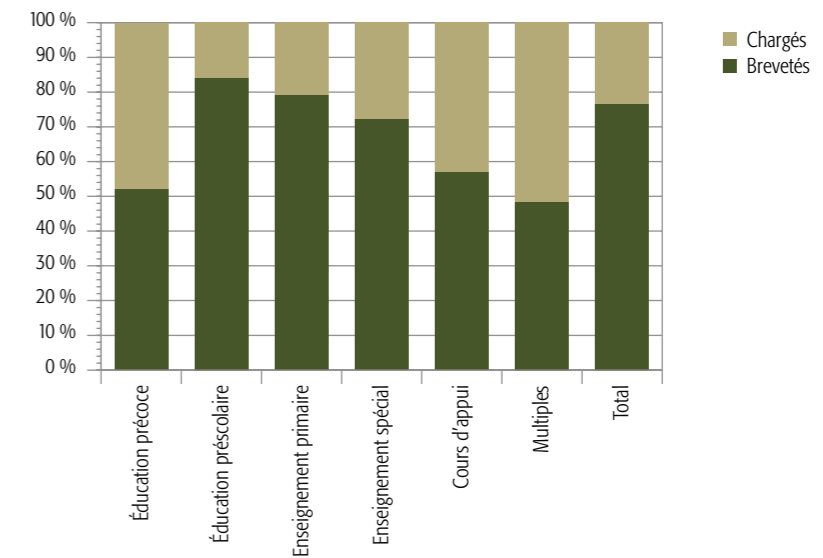
On entend par 'titulaire' l'instituteur qui assure dans une classe l'intégralité des branches dites principales et qui, en général, assume la responsabilité pédagogique dans cette classe, notamment en matière de promotion d'élèves. Il est la personne de référence de l'élève et de ses parents.

Le règlement grand-ducal du 3 mai 1989 a harmonisé la tâche des enseignants de l'Éducation préscolaire et de l'Enseignement primaire sur le plan national en fixant la tâche d'enseignement direct des instituteurs à 23 leçons pour l'Enseignement primaire et à 25 leçons pour l'Éducation préscolaire. D'un autre côté, l'introduction du Plan d'études en 1989 a augmenté de trois leçons hebdomadaires l'horaire des élèves. Il en résulte une différence de 3 à 4 leçons hebdomadaires entre l'horaire-type des élèves et la tâche des enseignants. Cette différence de leçons est soit comblée par le titulaire sous forme de prestations d'heures supplémentaires, soit par des enseignants 'surnuméraires' intervenant alors dans plusieurs classes.

RÉPARTITION ENSEIGNANTS BREVETÉS / CHARGÉS DE COURS

Ordre d'enseignement	Brevetés	Chargés	Total
Éducation précoce	138	126	264
Éducation préscolaire	694	131	825
Enseignement primaire (1 ^e – 6 ^e années d'études)	2113	553	2666
Enseignement spécial	34	13	47
Cours d'appui	94	71	165
Multiplés*	60	64	124
Total	3133	958	4091
%	76,6%	23,4%	100%

* enseignants répartissant leur tâche d'enseignement sur plusieurs ordres d'enseignement



Dans l'éducation préscolaire, l'enseignement est assuré principalement par des instituteurs/institutrices ayant passé avec succès un concours réglant l'accès à leur fonction. L'admissibilité à ce concours est conditionnée par un diplôme d'enseignement supérieur d'au moins trois ans et reconnu par le Ministère de l'Éducation nationale.

Les enseignants de l'Éducation préscolaire peuvent être soit titulaire d'une classe, soit surnuméraire intervenant dans une ou plusieurs classes.

ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE : INTERVENANTS	Absolu	%
Titulaires d'un groupe de l'Éducation précoce	177	16,3%
Surnuméraires dans l'Éducation précoce	84	7,7%
Titulaires d'une classe de l'Éducation préscolaire	705	64,7%
Surnuméraires dans l'Éducation préscolaire	102	9,4%
Intervenants cumulant plusieurs fonctions	21	1,9%
Total	1089	100,0%

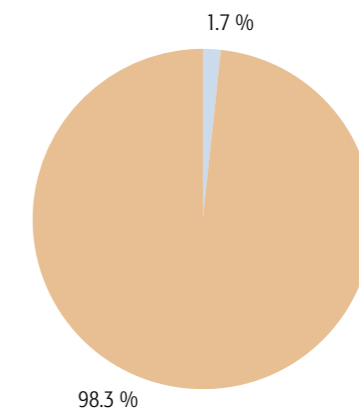
De plus, il est possible de faire la différenciation entre instituteurs brevetés et chargés de cours assurant l'éducation préscolaire proprement dite ou l'éducation précoce.

	Brevetés	Chargés	Total	%
Femmes	817	253	1070	98,3%
Hommes	15	4	19	1,7%
Total	832	257	1089	100,0%
	76,4%	23,6%	100,0%	

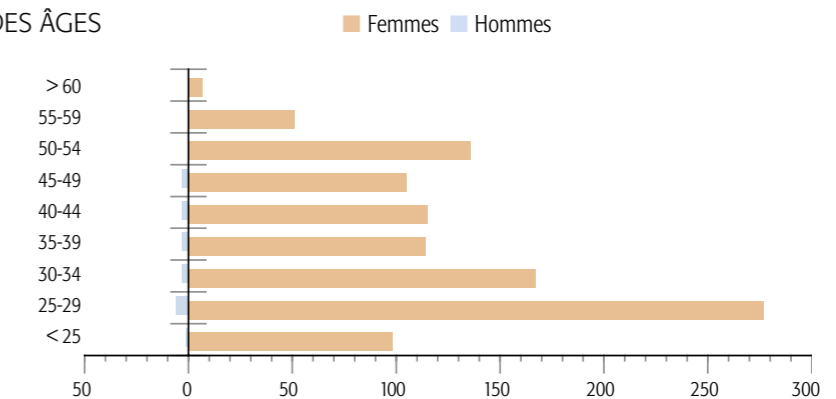
RÉPARTITION PAR SEXE ET PAR TRANCHE D'ÂGE

La répartition par sexe du corps enseignant de l'éducation préscolaire est sans conteste en faveur des femmes. L'éducation préscolaire compte en effet 1070 enseignantes pour seulement 19 enseignants, soit 98,3% contre seulement 1,7%.

Tranche d'âge	Femmes	Hommes	Total	%
< 25	98	1	99	9,1%
25-29	277	6	283	26,0%
30-34	167	3	170	15,6%
35-39	114	3	117	10,7%
40-44	115	3	118	10,8%
45-49	105	3	108	9,9%
50-54	136		136	12,5%
55-59	51		51	4,7%
> 60	7		7	0,6%
Total	1070	19	1089	100,0%
	98,3%	1,7%	100,0%	



PYRAMIDE DES ÂGES



Dans l'Enseignement primaire (1^e - 6^e année d'études), l'enseignement est assuré principalement par des instituteurs/institutrices ayant passé avec succès un concours réglant l'accès à leur fonction. L'admissibilité à ce concours est conditionnée par un diplôme d'enseignement supérieur d'au moins trois ans et reconnu par le Ministère de l'Éducation nationale.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE : INTERVENANTS	Absolu	%
Titulaires d'une classe de l'Enseignement primaire	2140	80,3%
Surnuméraires dans l'Enseignement primaire	499	18,7%
Titulaires d'une classe de l'Enseignement primaire et surnuméraires dans l'Ens. primaire	27	1,0%
Total	2666	100,0%

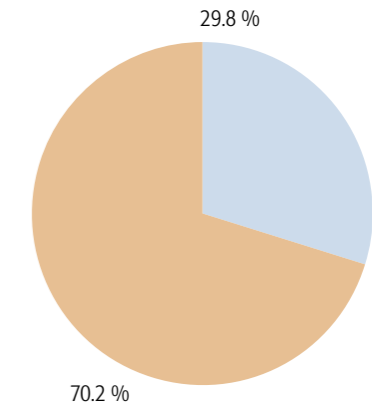
L'Enseignement primaire est assuré à 79,3% par des instituteurs brevetés et à 20,7% par des chargés de cours.

	Brevetés	Chargés	Total	%
Femmes	1383	489	1872	70,2%
Hommes	730	64	794	29,8%
Total	2113	553	2666	100,0%
	79,3%	20,7%	100,0%	

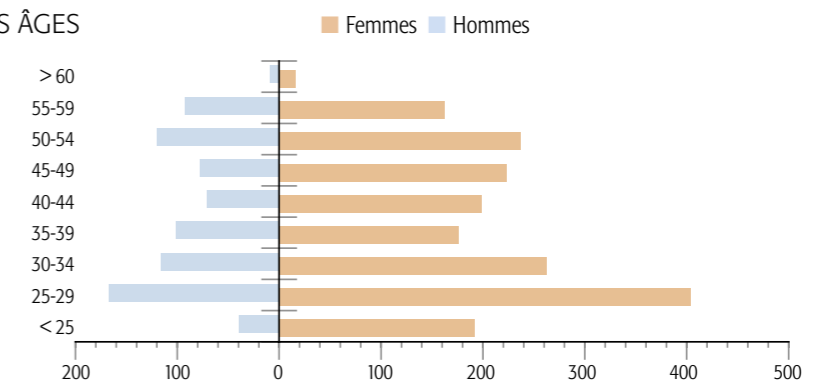
RÉPARTITION PAR SEXE ET PAR TRANCHE D'ÂGE

L'Enseignement primaire se caractérise par une majorité d'enseignantes par rapport aux enseignants. Bien que cette suprématie numérique ne soit pas aussi prononcée que dans l'Éducation préscolaire, elle s'élève tout de même à 70,2 % du total des effectifs. Cependant, à la vue des tranches d'âge les plus jeunes, force est de constater que la présence féminine parmi le corps enseignant a tendance à augmenter.

Tranche d'âge	Femmes	Hommes	Total	%
< 25	192	40	232	8,7%
25-29	404	167	571	21,4%
30-34	263	116	379	14,2%
35-39	176	101	277	10,4%
40-44	199	71	270	10,1%
45-49	223	78	301	11,3%
50-54	237	120	357	13,4%
55-59	162	92	254	9,5%
> 60	16	9	25	0,9%
Total	1872	794	2666	100,0%
	70,2%	29,8%	100,0%	



PYRAMIDE DES ÂGES



L'Enseignement spécial comprend les classes d'accueil, les classes d'attente et les classes spéciales. 47 enseignants assurent la totalité de leur tâche dans l'Enseignement spécial. Par ailleurs, un certain nombre d'enseignants interviennent aussi bien dans l'Enseignement primaire proprement dit que dans l'Enseignement spécial. Ces enseignants seront traités dans la rubrique « Ordres d'enseignement multiples ».

Enseignement spécial: Intervenants	Absolu	%
Titulaires d'une classe d'accueil de l'Enseignement spécial	21	44,7%
Titulaires d'une classe d'attente de l'Enseignement spécial	2	4,3%
Titulaires d'une classe spéciale de l'Enseignement spécial	20	42,6%
Surnuméraires dans une/des classe(s) spéciale(s)	4	8,5%
Total	47	100,0%

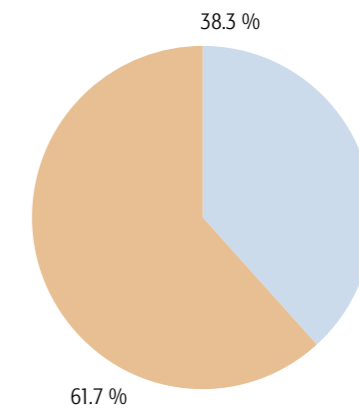
La proportion de chargés de cours est plus importante dans l'Enseignement spécial et s'élève à 27,7%.

	Brevetés	Chargés	Total	%
Femmes	17	12	29	61,7%
Hommes	17	1	18	38,3%
Total	34	13	47	100,0%
	72,3%	27,7%	100,0%	

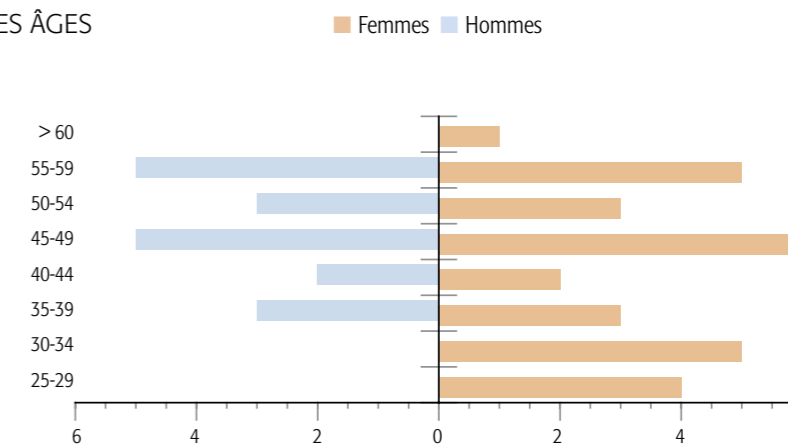
RÉPARTITION PAR SEXE ET PAR TRANCHE D'ÂGE

La répartition par sexe des enseignants dans l'Enseignement spécial est avec 61,7% toujours en faveur des femmes mais dans une moindre mesure que dans l'Enseignement primaire proprement dit.

Tranche d'âge	Femmes	Hommes	Total	%
25-29	4		4	8,5%
30-34	5		5	10,6%
35-39	3	3	6	12,8%
40-44	2	2	4	8,5%
45-49	6	5	11	23,4%
50-54	3	3	6	12,8%
55-59	5	5	10	21,8%
>60	1		1	2,1%
Total	29	18	47	100,0%
	61,7%	38,3%	100,0%	



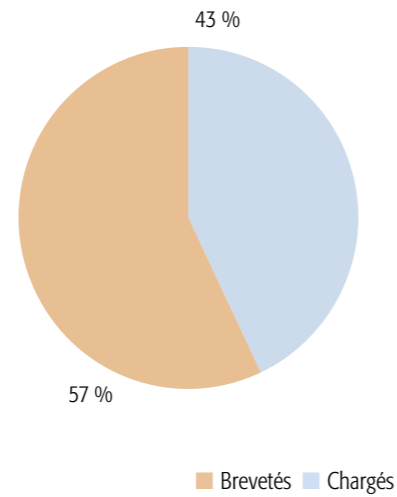
PYRAMIDE DES ÂGES



Les données ci-dessous se rapportent au personnel enseignant dans l'Enseignement préscolaire, primaire et spécial. 165 enseignants sont titulaires des cours d'appui et assurent le soutien dans les trois branches principales à apporter aux enfants en difficultés d'apprentissage.

Le nombre de chargés de cours s'élève à 43,0% parmi le personnel enseignant des cours d'appui.

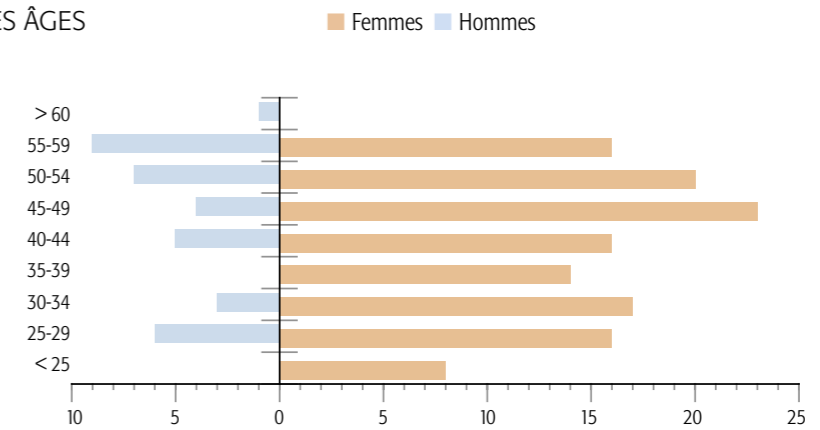
	Brevetés	Chargés	Total	%
Femmes	65	65	130	78,8%
Hommes	29	6	35	21,2%
Total	94	71	165	100,0%
	57,0%	43,0%	100,0%	



RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE

Tranche d'âge	Femmes	Hommes	Total	%
< 25	8		8	4,8%
25-29	16	6	22	13,3%
30-34	17	3	20	12,1%
35-39	14		14	8,5%
40-44	16	5	21	12,7%
45-49	23	4	27	16,4%
50-54	20	7	27	16,4%
55-59	16	9	25	15,2%
> 60		1	1	0,6%
Total	130	35	165	100,0%
	78,8%	21,2%	100,0%	

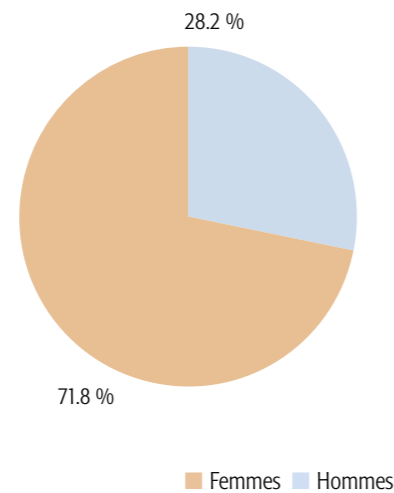
PYRAMIDE DES ÂGES



Les données ci-dessous se rapportent au personnel enseignant cumulant plusieurs fonctions dans des ordres d'enseignement différents. Ces enseignants peuvent être titulaires de classe et / ou surnuméraires ainsi que titulaires des cours d'appui. Force est de constater que 51,6% ne sont pas brevetés.

	Brevetés	Chargés	Total	%
Femmes	31	58	89	71,8%
Hommes	29	6	35	28,2%
Total	60	64	124	100,0%
	48,4%	51,6%	100,0%	

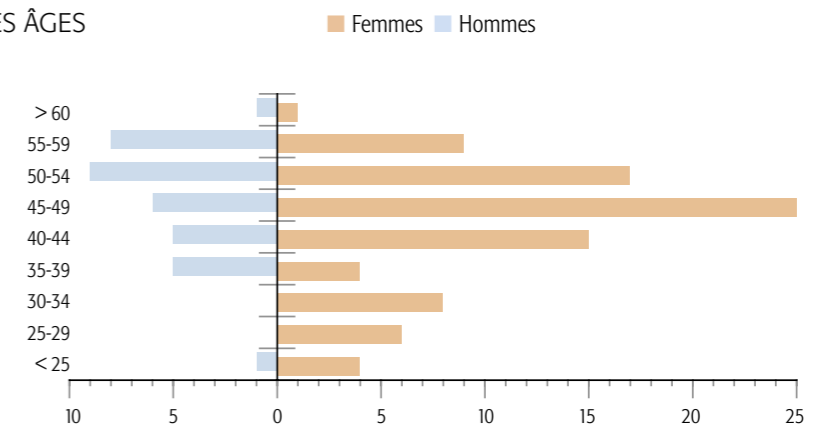
RÉPARTITION PAR SEXE



RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE

Tranche d'âge	Femmes	Hommes	Total	%
< 25	4	1	5	4,0%
25-29	6		6	4,8%
30-34	8		8	6,5%
35-39	4	5	9	7,3%
40-44	15	5	20	16,1%
45-49	25	6	31	25,0%
50-54	17	9	26	21,0%
55-59	9	8	17	13,7%
> 60	1	1	2	1,6%
Total	89	35	124	100,0%
%	71,8%	28,2%	100,0%	

PYRAMIDE DES ÂGES

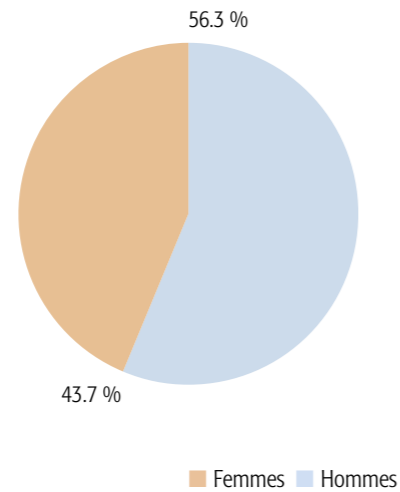


Dans l'enseignement postprimaire, l'enseignement est principalement assuré par des professeurs ayant réussi leur stage pédagogique. L'accès à ce stage n'est possible qu'après réussite d'un concours de recrutement dans la spécialité respective. L'admissibilité à ce concours est conditionnée par un diplôme d'enseignement supérieur d'au moins quatre ans et reconnu par le Ministère de l'Éducation nationale.

Le corps enseignant dans l'enseignement postprimaire (secondaire et secondaire technique confondus) qui comprend en tout 3.359 enseignants, se répartit comme suit:

	Titulaires*	Chargés	Instituteurs	Total
Femmes	1006	357	105	1468
Hommes	1447	314	130	1891
Total	2453	671	235	3359
	73,0%	20,0%	7,0%	100%

* Titulaires ou en cours de titularisation

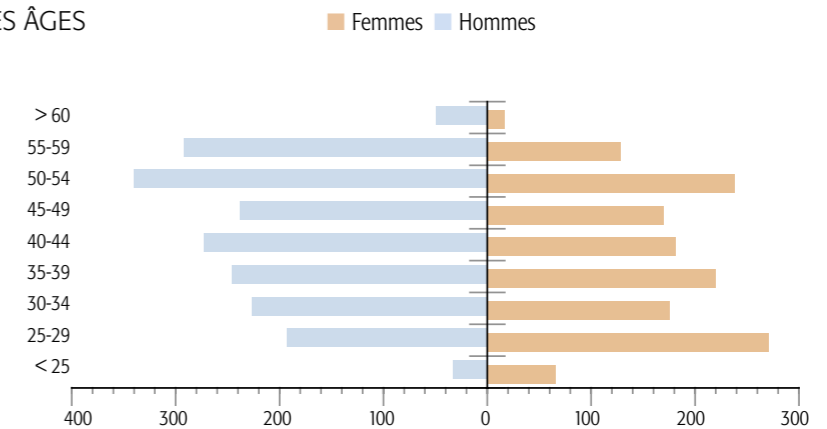


RÉPARTITION PAR SEXE ET PAR TRANCHE D'ÂGE

La répartition entre hommes et femmes dans le corps enseignant de l'enseignement postprimaire est, contrairement à l'enseignement préscolaire et primaire, à majorité masculine (56,3%).

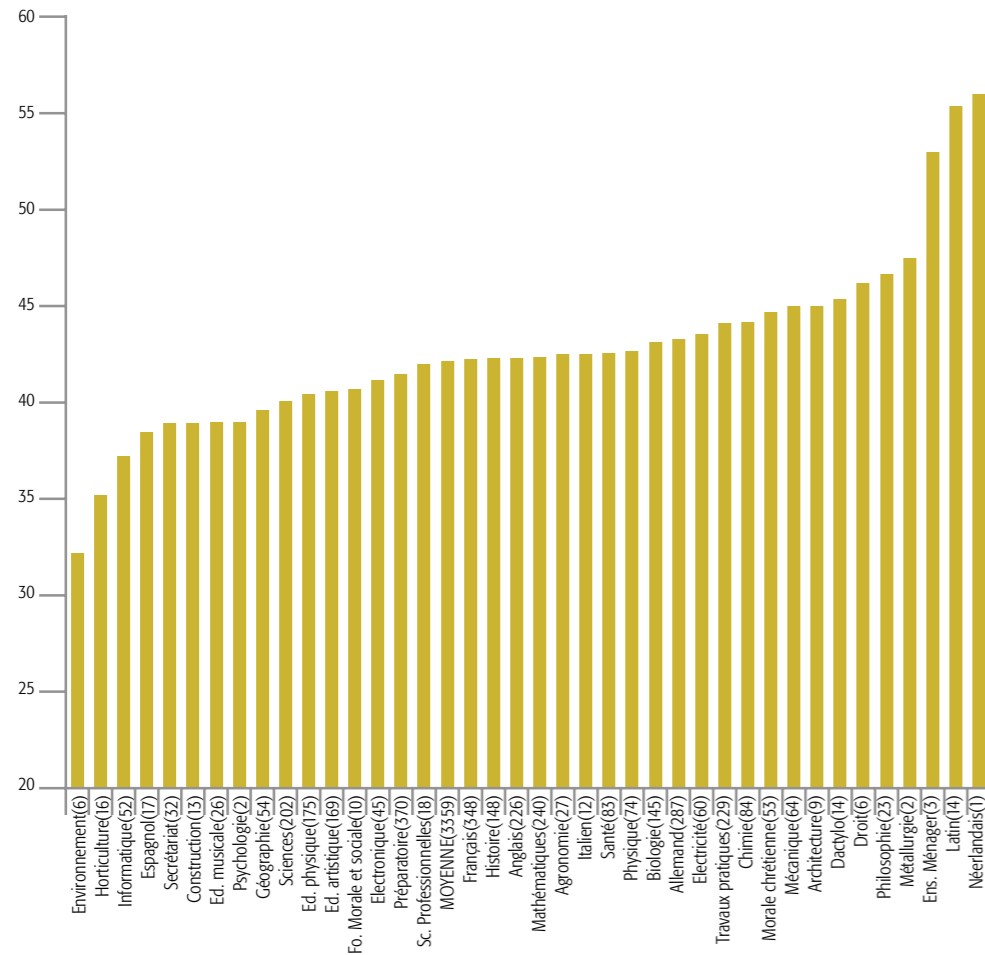
Tranche d'âge	Femmes	Hommes	Total	%
< 25	66	33	99	2,9%
25-29	271	193	464	13,8%
30-34	176	227	403	12,0%
35-39	220	246	466	13,9%
40-44	181	273	454	13,5%
45-49	170	238	408	12,1%
50-54	238	340	578	17,2%
55-59	129	292	421	12,5%
> 60	17	49	66	2,0%
Total	1468	1891	3359	100,0%
	43,7%	56,3%	100,0%	

PYRAMIDE DES ÂGES



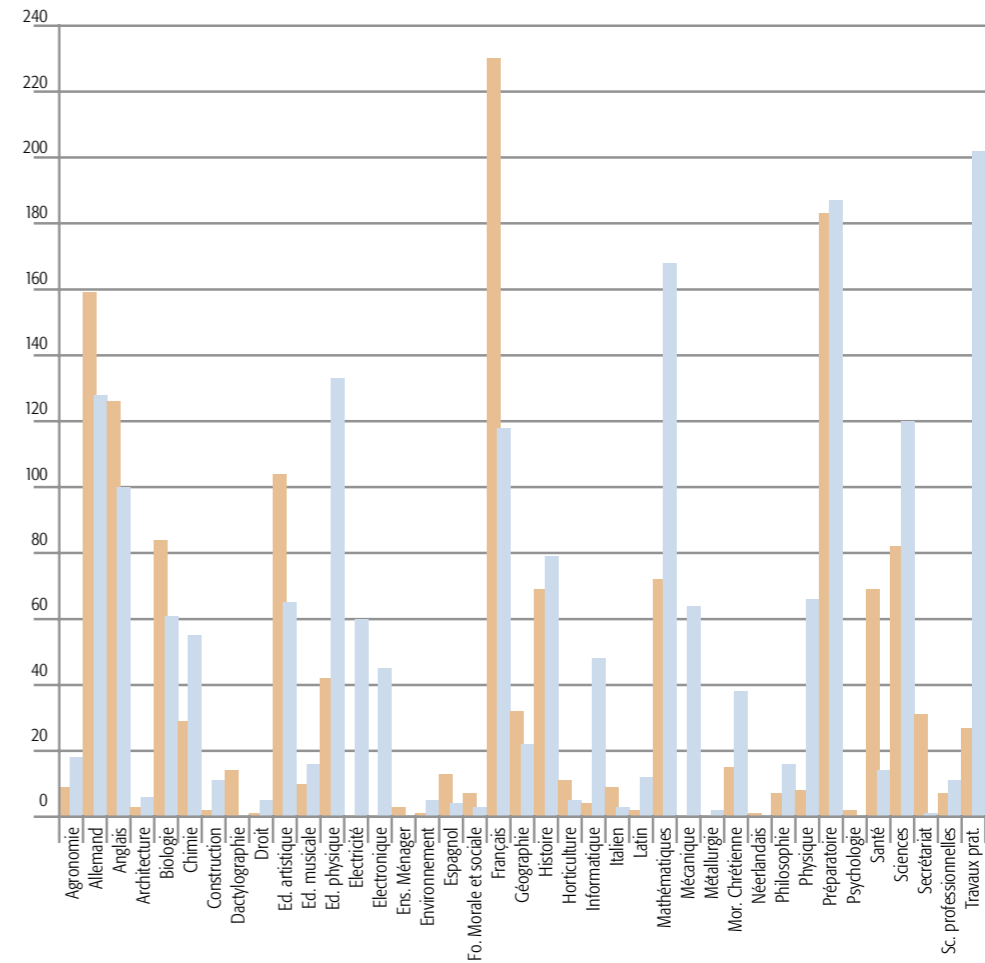
ÂGE MOYEN DES ENSEIGNANTS PAR SPÉCIALITÉ

L'âge moyen des enseignants dans le postprimaire s'élève à 42,14 ans. En détaillant par spécialité on constate que la spécialité « environnement » est donnée par les enseignants les plus jeunes (moyenne de 32,17 ans).



RÉPARTITION DES ENSEIGNANTS PAR SEXE ET PAR SPÉCIALITÉ

Femmes Hommes



L'éducation différenciée se caractérise par un éventail beaucoup plus large d'intervenants. Contrairement aux enseignements préscolaire, primaire et postprimaire où l'enseignement est assuré principalement par des instituteurs et des professeurs, on retrouve dans l'éducation différenciée un personnel se caractérisant par des qualifications spécifiques.

Le personnel occupé dans l'éducation différenciée comprend:

2003 - 2004	
Éducateurs gradués	93
Éducateurs	95
Éducateurs-Instructeurs	15
Instituteurs	25
Instituteurs d'enseignement logopédique	20
Instructeurs de natation	2
Pédagogues diplômés	20
Professeurs d'enseignement logopédique	25
Professions de santé	64
Psychologues diplômés	48
Chargés de cours	36
Direction	3
Personnel technique	51
Personnel administratif	14
Total	511

6

ÉTABLISSEMENTS

RELEVÉ DES BÂTIMENTS SCOLAIRES ET DES CLASSES PAR COMMUNE

Les 45.956 élèves fréquentant l'Éducation préscolaire et l'Enseignement primaire se répartissent comme suit sur les 118 communes que compte le Luxembourg :

Communes	Précoce		Préscolaire		Primaire		Spécial		Total		Bâtiments scolaires
	groupes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	
Bascharage			10	182	29	498	1	4	39	684	5
Beaufort	1	20	2	53	9	143			12	216	3
Bech	1	15	2	26					3	41	2
Beckerich	1	33	3	58	11	184			15	275	5
Berdorf			3	48	9	120	1	7	12	175	2
Bertrange	3	52	8	129	24	390			35	571	5
Bettembourg	3	80	13	222	41	695			57	997	7
Bettendorf			5	61	14	216			19	277	2
Betzdorf	1	25	4	69	12	192			17	286	5
Bissen			5	64	14	237			19	301	2
Biwer			3	44	8	119			11	163	1
Boevange-sur-Attert	1	16	3	40	11	163			15	219	4
Bourscheid			3	37	6	93			9	130	2
Bous	1	19	2	39	6	95			9	153	2
Burmerange	1	19	2	44	6	101			9	164	1
Clemency			3	48	11	170			14	218	2
Colmar-Berg			4	58	10	153			14	211	1
Consdorf	1	24	3	55	10	147			14	226	2
Contern			4	61	15	233			19	294	4
Dalheim	1	20	3	46	8	146		4	12	216	2
Diekirch			9	147	28	472			37	619	5
Differdange	7	252	34	581	90	1478	3	63	131	2374	13
Dippach	1	38	4	68	16	278			21	384	3
Dudelange	2	122	24	412	82	1377	2	9	108	1920	14
Echternach			8	136	24	373	3	3	32	512	1
Ell			2		5	75			7	75	3
Ermsdorf			2	26					2	26	2
Erpeldange	1	13	3	47	12	165			16	225	2
Esch-sur-Alzette			39	644	113	1979	1	2	152	2625	16

Communes	Précoce		Préscolaire		Primaire		Spécial		Total		Bâtiments scolaires
	groupes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	
Ettelbruck	2	70	12	167	36	586	1	4	50	827	3
Feulen			2	33	7	115			9	148	1
Fischbach			1	15	4	52			5	67	1
Flaxweiler	1	20	3	46					4	66	3
Frisange	2	38	4	59	12	219			18	316	4
Garnich	1	11	3	33	7	112			11	156	3
Goesdorf	1	21	2	43	7	107			10	171	2
Grevenmacher			7	111	21	322			28	433	2
Grousbous	1	11	1	16	5	67			7	94	2
Heffingen			1	18	6	85			7	103	2
Hesperange	3	73	13	215	37	574	2	8	53	870	5
Hobscheid	1	12	4	63	14	231			19	306	4
Junglinster	3	78	10	129	27	443			40	650	3
Kayl	4	66	10	188	38	595			52	849	4
Kehlen	2	40	5	83	20	311	1	1	27	435	4
Koerich	1	13	4	60	11	159			16	232	4
Kopstal	1	23	4	50	12	181			17	254	3
Larochette	1	20	4	50	11	160			16	230	1
Lenningen	1	18	2	44	7	119			10	181	4
Leudelange	1	17	3	38	11	142			15	197	2
Lintgen	1	17	4	56	12	205			17	278	3
Lorentzweiler			4	68	13	185			17	253	2
Luxembourg	23	406	92	1252	279	3737	12	76	394	5471	60
Mamer	2	41	8	118	23	330			33	489	9
Manternach	1	15	2	30					3	45	2
Medernach	1	15	2	33					3	48	1
Mersch	4	81	12	198	33	523	2	13	49	815	5
Mertert			7	108	19	288			26	396	2
Mertzig	1	24	3	43	10	148			14	215	2
Mompach	1	14	2	27	5	79			8	120	2
Mondercange	3	71	9	131	29	516			41	718	6
Mondorf-les-Bains	2	44	6	98	15	257			23	399	3

RELEVÉ DES BÂTIMENTS SCOLAIRES ET DES CLASSES PAR COMMUNE

Communes	Précoce		Préscolaire		Primaire		Spécial		Total		Bâtiments scolaires
	groupes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	
Niederanven			5	80	18	278			23	358	1
Nommern	1	14	2	37	7	117			10	168	3
Pétange	4	139	21	351	68	1162	4	26	93	1678	8
Preizerdaul	1	32	2	36	9	126			12	194	3
Rambrouch / Neunhausen	1	30	5	83	18	267			24	380	2
Reckange-sur-Mess			3	47	8	125			11	172	4
Redange			4	53	13	195	1	8	17	256	3
Reisdorf			2	23	5	73			7	96	2
Remerschen	1	21	2	36	8	137			11	194	1
Remich	1	30	4	66	12	160			17	256	2
Roeser	3	60	7	113	18	303			28	476	3
Rosport	1	16	3	37	11	170			15	223	5
Rumelange	1	53	7	133	23	383	1	9	31	578	3
Saeul			1	10	3	50			4	60	1
Sandweiler	1	11	4	70	10	140			15	221	2
Sanem	4	105	17	323	66	1115	1	11	87	1554	7
Schieren	1	18	2	33	8	120			11	171	3
Schifflange	2	54	12	205	36	618	1	3	50	880	4
Schuttrange	2	32	4	48	13	204			19	284	2
Septfontaines			1	19	3	54			4	73	2
Stadtbredimus	2	29	2	30	8	112			12	171	2
Steinfort	1	27	6	91	18	327	1	3	25	448	8
Steinsel	3	44	5	79	18	287	1	1	26	411	4
Strassen	2	31	9	134	19	302	1	5	30	472	2
Syndicat Dreibern					17	292			17	292	1
Syndicat Harlange	1	26	5	100	14	249			20	375	4
Syndicat Heiderscheid	1	23	2	29	8	126			11	178	2
Syndicat Medernach					11	191			11	191	1
Syndicat Reuler	1	26	6	109	20	317			27	452	1
Syndicat Schoukautz			4	54	10	147			14	201	4
Syndicat Sispolo	1	32	6	102	18	298			25	432	1
Syndicat Synécosport					13	199			13	199	1

Communes	Précoce		Préscolaire		Primaire		Spécial		Total		Bâtiments scolaires
	groupes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	
Syndicat Tandel	1	18	2	27	8	136			11	181	4
Troisvierges	1	22	5	80	17	296		2	23	400	3
Tuntange	1	21	2	20	7	111	1	4	10	156	3
Useldange	1	22	2	31	8	129			11	182	3
Vianden			3	41	9	129			12	170	2
Vichten			2	30	4	67			6	97	1
Wahl	1	7	1	19	6	70			8	96	5
Waldbillig			3	40	7	104			10	144	2
Waldbredimus			1	27	5	58			6	85	1
Walferdange	2	39	8	121	19	311			29	471	3
Weiler-la-Tour	1	11	3	40	7	101			11	152	1
Weiswampach			2	24	6	95			8	119	2
Wellenstein	1	10	2	30	6	93			9	133	2
Wiltz	2	49	8	123	25	398			35	570	4
Wincrange	1	29	5	95	20	305	1	3	26	432	3
Wormeldange			3	45					3	45	3
Total	139	3088	661	10412	2040	32187	42	269	2840	45956	406

Parmi les 118 communes que compte le Luxembourg, certaines ont regroupé leurs effectifs d'élèves au sein d'un syndicat.

NOM DU SYNDICAT	COMMUNES AFFILIÉES	SIÈGE	DATE DE CRÉATION
Dreiborn	Flaxweiler, Wormeldange	Dreiborn	25/02/1969
Harlange	Boulaide, Lac de la Haute Sûre, Winseler	Harlange	3/05/1989
Heiderscheid	Esch-sur-Sûre, Heiderscheid	Heiderscheid	31/03/2000
Medernach	Ermsdorf, Medernach	Medernach	9/12/1992
Reuler	Clervaux, Heinerscheid, Munshausen	Reuler	14/04/1990
Schoukautz	Wilwerwiltz, Eschweiler, Kautenbach	Wilwerwiltz	26/03/1994
Sispolo	Consthum, Hoscheid, Hosingen, Putscheid	Parc Hosingen	5/03/1991
Synécosport	Bech, Manternach	Berbourg	20/05/1993
Tandel	Bastendorf, Fuhren	Tandel	13/05/1996

RELEVÉ DES ÉTABLISSEMENTS ET REPARTITION DES ÉLÈVES

Pour l'enseignement postprimaire, il convient d'énumérer les établissements de l'enseignement public et ceux de l'enseignement privé subventionné. Certains lycées proposent aussi bien l'Enseignement secondaire que l'Enseignement secondaire technique.

Enseignement public 2003-2004			
Dénomination de l'établissement	Nombre d'élèves		
	ES	EST	TOTAL
Athénée de Luxembourg (AL), Luxembourg	1276		1276
Lycée Classique Diekirch (LCD), Diekirch et Mersch	1218	619	1837
Lycée Michel Rodange (LMR), Luxembourg	1200		1200
Lycée de Garçons Esch-sur-Alzette (LGE), Esch-sur-Alzette	1144		1144
Lycée de Garçons Luxembourg (LGL), Luxembourg	1105		1105
Lycée Robert Schuman (LRS), Luxembourg	874		874
Lycée Hubert Clement (LHC), Esch-sur-Alzette	848		848
Lycée Aline Mayrisch (LAM), Luxembourg	784	488	1272
Lycée Classique Echternach (LCE), Echternach	645	456	1101
Lycée du Nord (LNW), Wiltz	404	1088	1492
Lycée technique Nic Biever (LTNB), Dudelange	107	1119	1226
Lycée technique Josy Barthel (LTJBM), Mamer	81	581	662
Lycée technique de Bonnevoie(LTB), Luxembourg	41	1372	1413
Lycée technique Joseph Bech (LTJB), Grevenmacher	37	699	736
Lycée technique du Centre (LTC), Luxembourg		2613	2613
Lycée technique d'Ettelbruck (LTETT), Ettelbruck		1877	1877
Lycée technique d'Esch-Alzette (LTE), Esch-sur-Alzette		1340	1340
Lycée technique des Arts et Métiers (LTAM), Luxembourg		1329	1329
Lycée technique Mathias Adam (LTMA), Pétange		1199	1199
Lycée technique Michel Lucius (LTML), Luxembourg		983	983
Lycée technique de Lallange (LTL), Esch-sur-Alzette		941	941
Lycée technique agricole (LTA), Ettelbruck		590	590
Institut d'Etudes Educatives et Sociales (IEES), Fentange		588	588
Lycée technique pour professions de santé, Luxembourg, Esch-Alzette, Ettelbruck		563	563
Centre de formation pour professions de santé Luxembourg, Luxembourg			
Lycée technique Ecole de Commerce et de Gestion (LTECG), Luxembourg		419	419
Lycée technique Hôtelier Alexis Heck (LTHAHD), Diekirch		229	229
Total Public	9764	19093	28857

Enseignement privé subventionné 2003-2004			
Dénomination de l'établissement	Nombre d'élèves		
	ES	EST	TOTAL
Ecole Privée Fieldgen (Ste Famille), Luxembourg	384	1017	1401
Ecoles Privées Notre-Dame Ste Sophie, Luxembourg	168	376	544
Ecole Privée Ste Anne, Ettelbruck		654	654
Ecole Privée Marie Consolatrice, Esch-sur-Alzette		584	584
Lycée technique privé Emile Metz, Luxembourg		480	480
Total Privé subventionné	552	3111	3663

Total du nombre d'élèves de l'enseignement postprimaire 2003 - 2004			
Total Public	9764	19093	28857
Total Privé subventionné	552	3111	3663
Total	10316	22204	32520

7

L'ÉDUCATION PRÉCOCE

Le cycle de l'Éducation préscolaire, qui comprend les groupes de l'Éducation précoce et les classes de l'Éducation préscolaire, s'étend sur trois ans. Il a comme objectif d'éduquer et de favoriser le développement de la personnalité de chaque enfant.

L'Éducation précoce « à titre de projet pilote dans les communes désirant suivre cette voie » a été introduite en 1998/1999 (*Conseil de Gouvernement du 27 mars 1998*). Sa mission s'inscrit désormais dans un processus pédagogique et éducatif devant contribuer à augmenter les chances de succès des futurs élèves et à les préparer progressivement à la première année de l'enseignement primaire.

LES MOTIFS GÉNÉRAUX

Les principaux arguments en faveur de l'introduction de l'Éducation précoce furent :

- L'apprentissage de la langue luxembourgeoise en tant que facteur d'intégration.
- L'ouverture de l'école aux nouveaux défis engendrés par une société en mutation.
- La référence aux études internationales récentes, démontrant les effets positifs d'une prise en charge dès le plus jeune âge.
- La prise en charge des enfants âgés de trois ans, notamment des enfants de nationalité étrangère.
- L'augmentation des chances de réussite de tous les enfants par le biais d'une offre gratuite et supplémentaire.

(Conférence de presse du 6 mai 1998 informant sur les motifs généraux quant à l'introduction de l'Éducation précoce)

LES LIGNES INNOVATRICES

L'introduction de l'Éducation précoce a entraîné certaines modifications dans le système scolaire luxembourgeois, dont les principales sont :

- L'ouverture de l'école publique aux enfants âgés de trois ans révolus avant le premier septembre de l'année en cours.
- L'introduction d'une structure responsable au sein d'un groupe-classe, définie comme « équipe pédagogique et éducative ».
- La prise en charge d'un groupe d'enfants sur différentes demi-journées (plages) de la semaine, à organiser par les communes dans le cadre des disponibilités locales.
- L'admission des enfants au cours de l'année scolaire.
(Courrier de l'Éducation nationale N° A5/2000)

L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT

Une lettre circulaire ministérielle recommande le modèle d'organisation et de fonctionnement. Elle définit notamment :

- Le mode d'admission et d'inscription des enfants.
- La création, l'organisation et le fonctionnement d'un « groupe-classe ».
- La composition de l'équipe pédagogique et éducative.
- La participation de l'État aux frais de fonctionnement.
(Courrier de l'Éducation nationale N° A5/2000)

L'APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Un plan cadre à l'attention des équipes pédagogiques et éducatives a été élaboré. Y sont exposés notamment :

- Les enjeux pédagogiques de l'Éducation précoce.
- Les options méthodologiques fondamentales.
- Le travail de l'équipe pédagogique et éducative.
- L'apprentissage de la langue luxembourgeoise.
- Les différentes activités pédagogiques.
- L'intégration des enfants à besoins spécifiques.
- Les propositions relatives à l'infrastructure des bâtiments.

(Plan cadre pour l'Éducation précoce, juillet 2000)

LES BASES

Les principales bases de l'Éducation précoce sont les suivantes :

- Les recommandations établies par la Commission grand-ducale d'Instruction se référant à la rénovation respectivement la construction de bâtiments scolaires en relation avec les salles destinées à l'Éducation précoce. *(Avenant à l'arrêté ministériel du 12 avril 1994)*
- Les modalités de l'assurance-accident dans le cadre de l'Éducation précoce et préscolaire, de l'enseignement scolaire et universitaire. *(Règlement grand-ducal du 23 février 2001- Mémorial A-N°65)*
- Le montant plafond de la participation de l'État au financement des infrastructures communales réalisées dans l'intérêt de l'accueil des groupes de l'Éducation précoce ainsi que les conditions et modalités d'allocation. *(Règlement grand-ducal du 5 décembre 2001- Mémorial A-N°137)*
- Conformément au programme gouvernemental établi en 2004, il y a obligation pour les communes d'offrir l'Éducation précoce à partir de l'année 2009. La fréquentation de l'Éducation précoce par l'enfant reste facultative.

L'Éducation précoce trouve également sa base légale dans le cadre de la révision de la loi scolaire de 1912.

L'ORIGINE DES CHIFFRES CLÉS

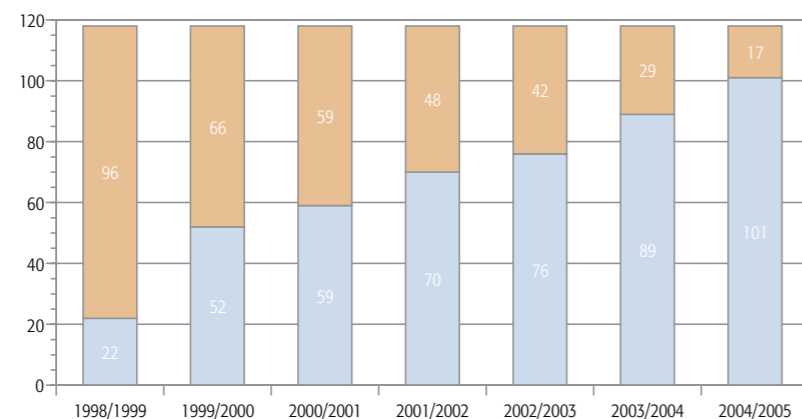
Les tableaux ci-contre ont pu être établis sur base des données fournies par les questionnaires « Organisation de l'Éducation précoce - Bilan intermédiaire ». Ces formulaires ont été adressés aux administrations communales à la fin du troisième trimestre de chaque année scolaire, en vue de subvenir au remboursement du personnel auxiliaire travaillant dans l'Éducation précoce.

L'exploitation de ces données a été réalisée à la fin de l'année scolaire et prend en considération les admissions au cours de l'année. Par conséquent les chiffres de ces tableaux diffèrent de ceux repris par des statistiques s'appuyant sur des données relevées en début d'année scolaire.

ÉVOLUTION DE L'OFFRE DANS LES 118 COMMUNES

Année scolaire	offre existante		offre inexistante	
	Communes	%	Communes	%
1998/99	22	19 %	96	81 %
1999/00	52	44 %	66	56 %
2000/01	59	50 %	59	50 %
2001/02	70	59 %	48	41 %
2002/03	76	64 %	42	36 %
2003/04	89	75 %	29	25 %
2004/05	101	85 %	17	15 %

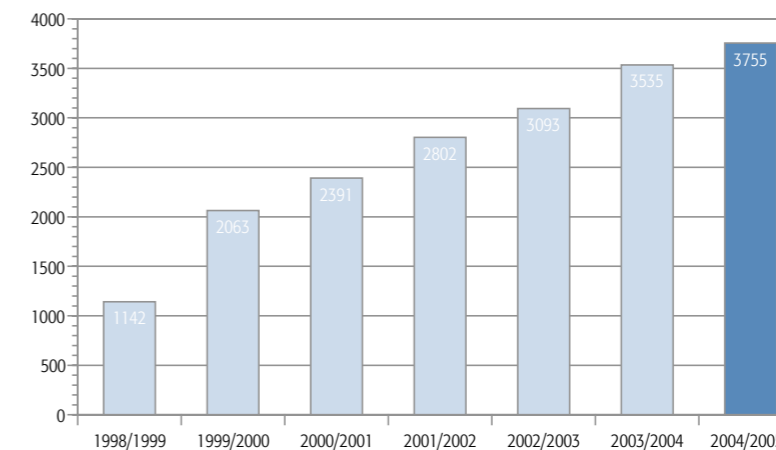
Depuis son introduction en 1998, le nombre des communes offrant l'Éducation précoce a évolué de 22 à 101 communes.



ÉVOLUTION DU NOMBRE D'INSCRIPTIONS DANS L'ENSEMBLE DES COMMUNES OFFRANT L'ÉDUCATION PRÉCOCE

Année scolaire	Nombre d'enfants	Variation annuelle	Varation. depuis 98/99
1998/99	1142	-	-
1999/00	2063	80,65%	180,65%
2000/01	2391	15,90%	209,37%
2001/02	2802	17,19%	245,36%
2002/03	3093	10,39%	270,84%
2003/04	3535	26,16%	309,54%
2004/05*	3755	21,40%	328,81%

De l'année scolaire 1998/1999 jusqu'à l'année scolaire 2003/2004 le nombre des enfants fréquentant l'Éducation précoce a progressé de 1142 à 3535 enfants.



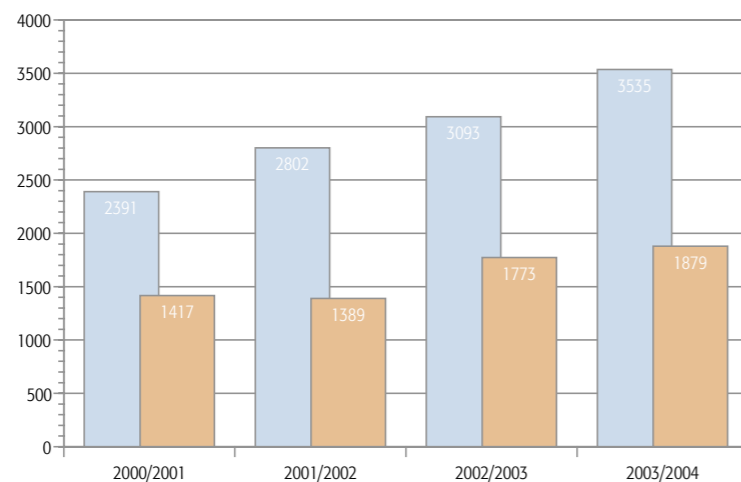
* Pour l'année scolaire 2004/2005 le nombre des enfants fréquentant l'Éducation précoce est estimé à 3755. Vu qu'une admission au cours de l'année scolaire est possible, le nombre définitif des enfants inscrits ne pourra être déterminé qu'à la fin de l'année scolaire.

INSCRIPTIONS

Nombre d'enfants inscrits et nombre d'enfants non inscrits par rapport à l'ensemble des enfants admissibles dans les communes offrant l'Éducation précoce.

	communes	enfants inscrits		enfants non inscrits		rapport enf. inscrits/ enf. non inscrits
		Abs.	%	Abs.	%	
		2000/01	59	2391	62,79%	
2001/02	70	2802	66,86%	1389	33,14%	2,02
2002/03	76	3093	63,56%	1773	36,44%	1,74
2003/04	89	3535	65,29%	1879	34,71%	1,88

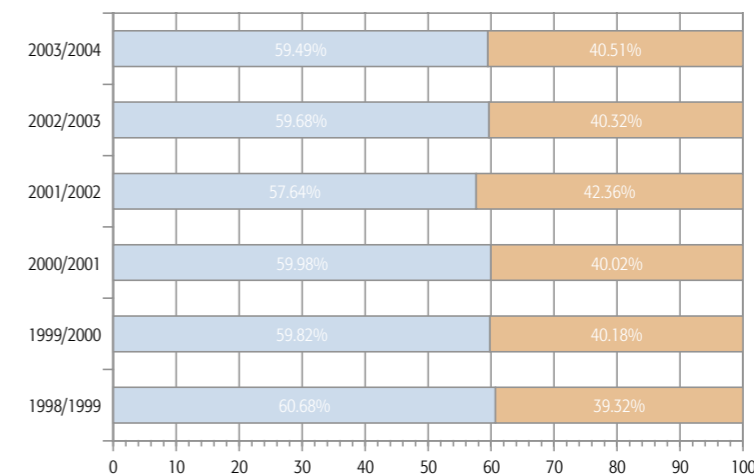
Entre 2000/01 et 2003/04, la participation des enfants varie de 62,79% à 65,29%. Le rapport des enfants inscrits et des enfants non-inscrits dans les différentes communes reste pratiquement stable.



RÉPARTITION DES ENFANTS PAR NATIONALITÉ

	Nombre d'enfants inscrits				
	Total	Luxembourgeois		Étrangers	
		Abs.	%	Abs.	%
1998/99	1142	693	60,68 %	449	39,32 %
1999/00	2063	1243	59,82 %	829	40,18 %
2000/01	2391	1434	59,98 %	957	40,02 %
2001/02	2802	1615	57,64 %	1187	42,36 %
2002/03	3093	1846	59,68 %	1247	40,32 %
2003/04	3535	2103	59,49 %	1432	40,51 %

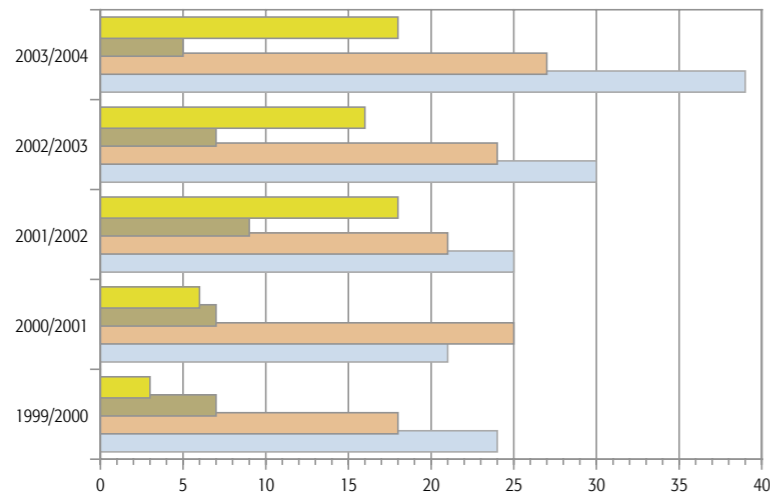
Les pourcentages des enfants luxembourgeois et des enfants d'origine étrangère fréquentant l'Éducation précoce affichent une relative stabilité entre 1998 et 2004.



MODES D'ADMISSION PRATIQUÉS DANS LES DIFFÉRENTES COMMUNES

Les modes d'admission peuvent varier d'une commune à l'autre. En règle générale, l'admission est effectuée soit en début de l'année scolaire, soit en début d'un trimestre scolaire, soit en cours d'année le lendemain de leur troisième anniversaire. Cependant, certaines communes prennent en charge les enfants en cours d'année scolaire, après un congé scolaire (Toussaint, Carnaval).

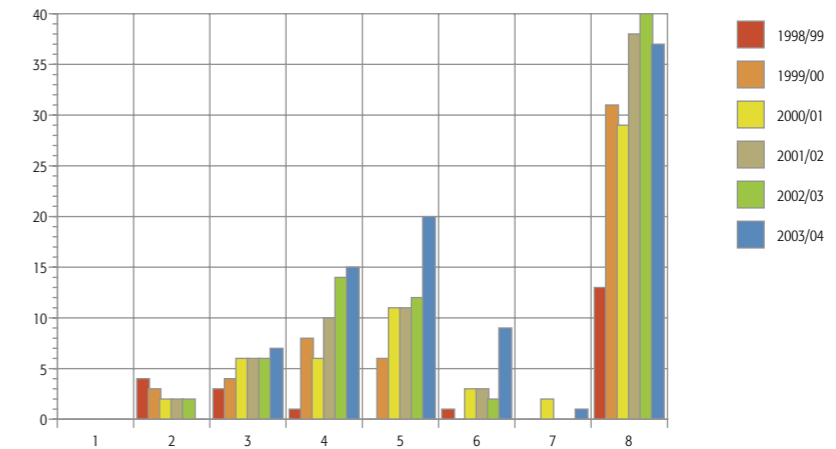
Année scolaire	Total Communes	MODE D'ADMISSION			
		début de l'année	début de chq. trim.	dès 3 ans	autre mode
1999/2000	52	24	18	7	3
2000/2001	59	21	25	7	6
2001/2002	70	25	21	9	18
2002/2003	76	30	24	7	16
2003/2004	89	39	27	5	18



NOMBRE DE PLAGES OFFERTES PAR SEMAINE

	1998/99		1999/00		2000/01		2001/02		2002/03		2003/04	
	Abs.	%	Abs.	%	Abs.	%	Abs.	%	Abs.	%	Abs.	%
1 plage	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
2 plages	4	18,18	3	5,77	2	3,39	2	2,86	2	2,63	0	0,00
3 plages	3	13,64	4	7,69	6	10,17	6	8,57	6	7,89	7	7,87
4 plages	1	4,55	8	15,38	6	10,17	10	14,29	14	18,42	15	16,85
5 plages	0	0,00	6	11,54	11	18,64	11	15,71	12	15,79	20	22,47
6 plages	1	4,55	0	0,00	3	5,08	3	4,29	2	2,63	9	10,11
7 plages	0	0,00	0	0,00	2	3,39	0	0,00	0	0,00	1	1,12
8 plages	13	59,09	31	59,62	29	49,15	38	54,29	40	52,63	37	41,5
Total	22		52		59		70		76		89	

L'offre d'Éducation précoce varie selon les communes de 2 à 8 plages (demi-journées) par semaine.

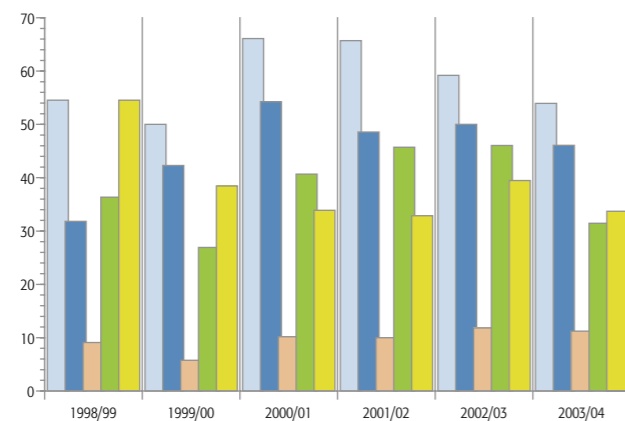


En l'année 2003/04, le pourcentage des communes offrant un maximum de 8 demi-journées (plages) s'élève à 41,5 %. 7,87% des communes pratiquent une offre minimale de 3 demi-journées (plages). Les données fournies par les questionnaires « Organisation de l'Éducation précoce - Bilan intermédiaire » de l'année scolaire 2003/2004 révèlent que beaucoup de communes à faible densité scolaire pratiquent une offre maximale de huit plages.

LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS EN DEHORS DE L'HORAIRE TYPE

Certaines communes offrent dans le cadre de l'Éducation précoce une prise en charge des élèves avant, respectivement après les plages fixes. Cette prise en charge des enfants en dehors des horaires de l'Éducation précoce vaut aussi bien pour le matin que pour l'après-midi, voire également le temps de midi.

	Communes	matin		midi	après-midi.	
		avant l'horaire normal	après l'horaire normal	cantine	avant l'horaire normal	après l'horaire normal
1998/99	22	54,55%	31,82%	9,09%	36,36%	54,55%
1999/00	52	50%	42,31%	5,77%	26,92%	38,46%
2000/01	59	66,1%	54,24%	10,17%	40,68%	33,9%
2001/02	70	65,71%	48,57%	10%	45,71%	32,86%
2002/03	76	59,21%	50%	11,84%	46,05%	39,47%
2003/04	89	53,93%	46,07%	11,24%	31,46%	33,71%



Plus ou moins la moitié des communes pratiquent un accueil ainsi qu'une prise en charge des enfants avant et après les plages des matins. Dans un nombre restreint de communes les enfants de l'Éducation précoce ont la possibilité de fréquenter un restaurant scolaire (cantine). L'accueil et la prise en charge avant et après les plages des après-midi dépassent les 31%.

8

PISA 2003

L'étude „Programme for International Student Assessment“ (PISA) est organisée par l'OCDE et a pour but d'analyser et de comparer au niveau international les connaissances et les compétences d'élèves âgés de 15 ans. L'étude est cyclique et a lieu à intervalles réguliers de trois ans.

L'objectif de PISA est de développer des indicateurs spécifiques permettant de déterminer à quel point les systèmes éducatifs des pays participant à l'étude réussissent à transmettre à leurs élèves un certain nombre de compétences de base. En complément, des indicateurs de contexte doivent permettre de déterminer d'autres facteurs susceptibles d'avoir une influence sur les compétences acquises. Pour ce faire, certains aspects familiaux et caractéristiques de personnalité sont également analysés. PISA s'intéresse aux compétences des élèves en culture mathématique, en culture scientifique et en compréhension de l'écrit par le biais d'épreuves axées sur des situations réelles et pratiques.

Chaque cycle de PISA se caractérise par une priorité accordée à un des domaines testés. Alors que pour PISA 2000 la priorité était la compréhension de l'écrit, le cycle PISA 2003 a mis l'accent sur la culture mathématique. Pour le cycle PISA 2006 le domaine prioritaire sera la culture scientifique.

En tout 41 pays, dont les 20 pays de l'OCDE, ont participé au cycle PISA 2003. Dans la grande majorité des pays un échantillon représentatif d'élèves remplissant les conditions d'âge a été sélectionné pour l'étude PISA. Afin de remplir les conditions de représentativité de l'échantillon testé, le Luxembourg, tout comme l'Islande et le Liechtenstein, a dû faire participer à l'étude tous les élèves remplissant les conditions d'âge. Pour le Luxembourg cela représentait 3923 élèves issus de 29 établissements dont 34% de l'Enseignement secondaire, 54% de l'Enseignement secondaire technique, 7% du régime préparatoire de l'Enseignement secondaire technique et 5% de l'école européenne.

Contrairement au cycle 2000, les élèves avaient dans le cycle PISA 2003 la possibilité de choisir la langue du test et cela afin d'éviter d'éventuels problèmes de compréhension. 80% des élèves ont opté pour le questionnaire en langue allemande et 20% pour le questionnaire en langue française.

APERÇU GLOBAL

	INTERNATIONAL	LUXEMBOURG
Pays participant	41 pays	Pays participant
Participants au test	Elèves de tous les ordres d'enseignement âgés de 15 ans et 3 mois à 16 ans et 2 mois au début de la période d'évaluation	Idem
Nombre de participants	Était requis pour chaque pays un échantillon représentatif de 4.500 élèves issus de 150 écoles. Au total pour les 41 pays plus de 250.000 élèves ont participé.	L'ensemble de la population cible : 3923 élèves issus de 29 établissements
Période de test	Mars – Août 2003	Avril-Mai 2003
Domaines testés	Domaine prioritaire: culture mathématique Autres domaines : culture scientifique et compréhension de l'écrit Domaine transversal : résolution de problèmes	Idem
Langues du test	27 langues pour le monde entier	2 langues au choix (allemand et français)
Structure internationale de l'étude – Elèves	2 heures de test écrit 35 min de questionnaire sur l'environnement des élèves	Idem
Structure internationale de l'étude – Etablissements	Questionnaire ' Etablissement ' sur l'environnement de l'école, rempli par les chefs d'établissement	Idem
Options internationales	10 min de questionnaire optionnel sur les technologies de l'information pour les élèves 15 min de questionnaire optionnel sur l'apprentissage autorégulé pour les élèves 5 min de questionnaire optionnel sur le parcours éducatif	Aucun questionnaire optionnel
Autres tests prévus	PISA 2006 Domaine prioritaire: culture scientifique	Pays participant

SCORES MOYENS DANS LES DIFFÉRENTS DOMAINES

Le tableau ci-contre reprend les scores moyens des élèves des 40* pays participants dans les quatre domaines testés.

Dans le domaine prioritaire, la culture mathématique, les élèves luxembourgeois atteignent 493 points, ce qui est légèrement en dessous de la moyenne de l'OCDE de 500 points. Parmi les 40 pays participants 19 atteignent un score significativement supérieur à celui du Luxembourg et 13 pays un score significativement inférieur.

Dans les autres domaines, à savoir la compréhension de l'écrit et la culture scientifique, le Luxembourg est également classé en dessous de la moyenne de l'OCDE. Pour le domaine de la compréhension de l'écrit, le score du Luxembourg est 479 points contre 494 en moyenne pour les pays de l'OCDE. Pour la culture scientifique le score du Luxembourg est de 483 points contre une moyenne de l'OCDE de 500 points.

Dans le domaine transversal de la résolution de problèmes, le Luxembourg se classe légèrement en dessous de la moyenne de 500 points pour les pays de l'OCDE avec un score de 494 points.

* La Grande-Bretagne ne remplissant pas la condition d'effectif minimal n'est pas reprise dans le classement international.

Culture mathématique		Compréhension de l'écrit		Culture scientifique		Résolution de problèmes	
Pays	Score moyen	Pays	Score moyen	Pays	Score moyen	Pays	Score moyen
Hong Kong (Chine)	550	Finlande	543	Finlande	548	Corée	550
Finlande	544	Corée	534	Japon	548	Hong Kong (Chine)	548
Corée	542	Canada	528	Hong Kong (Chine)	539	Finlande	548
Pays-Bas	538	Australie	525	Corée	538	Japon	547
Liechtenstein	536	Liechtenstein	525	Liechtenstein	525	Nouvelle-Zélande	533
Japon	543	Nouvelle-Zélande	522	Australie	525	Macao (Chine)	532
Canada	532	Irlande	515	Macao (Chine)	525	Australie	530
Belgique	529	Suède	514	Pays-Bas	524	Liechtenstein	529
Macao (Chine)	527	Pays-Bas	513	République tchèque	523	Canada	529
Suisse	527	Hong-Kong (Chine)	510	Nouvelle-Zélande	521	Belgique	525
Australie	524	Belgique	507	Canada	519	Suisse	521
Nouvelle-Zélande	523	Norvège	500	Suisse	513	Pays-Bas	520
République tchèque	516	Suisse	499	France	511	France	519
Islande	515	Japon	498	Belgique	509	Danemark	517
Danemark	514	Macao (Chine)	498	Suède	506	République tchèque	516
France	511	Pologne	497	Irlande	505	Allemagne	513
Suède	509	France	496	Hongrie	503	Suède	509
Autriche	506	Etats-Unis	495	Allemagne	502	Autriche	506
Allemagne	503	Moyenne de l'OCDE	494	Moyenne de l'OCDE	500	Islande	505
Irlande	503	Danemark	492	Pologne	498	Hongrie	501
Moyenne de l'OCDE	500	Islande	492	Rép. Slovaque	495	Moyenne de l'OCDE	500
Rép. slovaque	498	Allemagne	491	Islande	495	Irlande	498
Norvège	495	Autriche	491	Etats-Unis	491	Luxembourg	494
Luxembourg	493	Lettonie	491	Autriche	491	Rép. slovaque	492
Pologne	490	République tchèque	489	Féd. de Russie	489	Norvège	490
Hongrie	490	Hongrie	482	Lettonie	489	Pologne	487
Espagne	485	Espagne	481	Espagne	487	Lettonie	483
Lettonie	483	Luxembourg	479	Italie	486	Espagne	482
Etats-Unis	483	Portugal	478	Norvège	484	Féd. de Russie	479
Féd. de Russie	468	Italie	476	Luxembourg	483	Etats-Unis	477
Portugal	466	Grèce	472	Grèce	481	Portugal	470
Italie	466	Rép. slovaque	469	Danemark	475	Italie	469
Grèce	445	Féd. de Russie	442	Portugal	468	Grèce	448
Serbie	437	Turquie	441	Uruguay	438	Thaïlande	425
Turquie	423	Uruguay	434	Serbie	436	Serbie	420
Uruguay	422	Thaïlande	420	Turquie	434	Uruguay	411
Thaïlande	417	Serbie	412	Thaïlande	429	Turquie	408
Mexique	385	Brésil	403	Mexique	405	Mexique	384
Indonésie	360	Mexique	400	Indonésie	395	Brésil	371
Tunisie	359	Indonésie	382	Brésil	390	Indonésie	361
Brésil	356	Tunisie	375	Tunisie	385	Tunisie	345

■ Performance moyenne significativement supérieure à la moyenne du Luxembourg

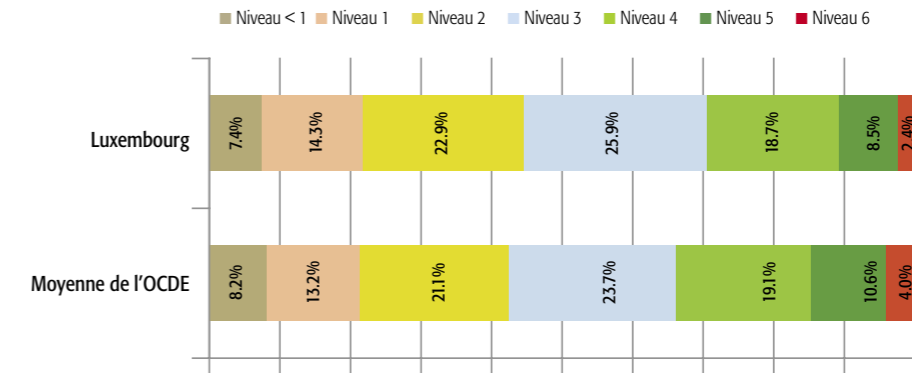
■ Pas de différence significative par rapport à la moyenne du Luxembourg

■ Performance moyenne significativement inférieure à la moyenne du Luxembourg

RÉPARTITION DES NIVEAUX DE COMPÉTENCES EN CULTURE MATHÉMATIQUE

Afin de pouvoir comparer les connaissances et compétences des élèves en culture mathématique, 6 niveaux de compétences ont été définis:

Niveau 6	Capacité de conceptualiser, de généraliser et d'exploiter dans de nouvelles situations les informations obtenues à partir de recherches propres. Raisonnement et argumentation mathématiques avancés. Maîtrise parfaite des relations symboliques et des opérations mathématiques classiques. Capacité de décrire, d'expliquer clairement, d'interpréter et d'argumenter.
Niveau 5	Capacité d'élaborer et d'utiliser des modèles dans des situations complexes tout en tenant compte de conditions contraignantes et de données spécifiques. Être en mesure d'émettre un raisonnement et une réflexion mathématiques en recourant à des représentations diverses. Capacité de réfléchir, de communiquer, d'interpréter et de raisonner de façon claire.
Niveau 4	Capacité d'utiliser des modèles explicites pour faire face à des situations complexes. Capacité de mettre en oeuvre les compétences assimilées, de raisonner, d'interpréter, d'argumenter et de communiquer.
Niveau 3	Capacité d'appliquer des procédures bien définies dont celles qui demandent des décisions séquentielles immédiates. Capacité de mettre en oeuvre de stratégies simples de résolution de problèmes et d'interpréter et d'utiliser des représentations provenant de différentes sources.
Niveau 2	Capacité d'interpréter des situations dans des contextes demandant d'établir des inférences directes. Capacité de puiser des informations pertinentes dans une seule source et d'exploiter un seul mode de représentation.
Niveau 1	Capacité de répondre à des questions s'inscrivant dans des contextes familiers dont la résolution ne demande pas d'autres informations que celles présentées et énoncées de manière explicite.



On constate que près de 78% des élèves sont classés au moins dans le niveau 2. Parallèlement 22% des élèves se classent au niveau 1 ou inférieur, ce qui correspond à la moyenne des pays de l'OCDE. Par contre, pour ce qui est des élèves atteignant au moins le niveau de compétences 4, le Luxembourg n'affiche qu'un pourcentage de 29,6% ce qui est inférieur au 33,7% de moyenne des pays de l'OCDE. Ainsi le Luxembourg affiche un taux de « très bons élèves » inférieur à la moyenne.

COMPARAISON DES RÉSULTATS PAR TYPE D'ENSEIGNEMENT

On peut constater de fortes différences entre les élèves selon l'ordre d'enseignement dont ils sont issus.

Comparés aux élèves des autres ordres d'enseignement, les élèves de l'Enseignement secondaire affichent des résultats supérieurs dans les trois domaines testés. La différence moyenne entre élèves de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement secondaire technique (Régime préparatoire exclu) sont de l'ordre de 99 points pour la culture scientifique, de 97 points pour la compréhension de l'écrit, de 91 points pour la culture mathématique et de 88 pour la résolution de problèmes.

Pour ce qui est des élèves du régime préparatoire de l'Enseignement secondaire technique, la différence est encore plus flagrante. Les différences de points entre les élèves du Régime préparatoire et les autres élèves de l'Enseignement secondaire technique est de l'ordre de 130 points pour la compréhension de l'écrit, de 120 points pour la culture scientifique et de 105 points pour la culture mathématique et la résolution de problèmes.

	Culture mathématique	Compréhension de l'écrit	Culture scientifique	Résolution de problèmes
	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne
ES	556	549	552	555
EST (sans Rég. Prép.)	465	452	453	467
Régime prép.	360	322	333	362
Moyenne Luxembourg	493	479	483	494
Moyenne OCDE	500	494	500	500

COMPARAISON DES RÉSULTATS PAR SEXE

Les résultats montrent des différences notables entre filles et garçons dans les trois domaines testés. Les garçons atteignent de meilleurs scores en culture mathématique et en culture scientifique avec en moyenne respectivement 17 et 13 points de plus que les filles. En compréhension de l'écrit par contre, le score moyen des filles dépasse celui des garçons de 33 points.

A noter que des tendances similaires se retrouvent dans la répartition par sexe au niveau de la moyenne des pays de l'OCDE. Cependant en culture mathématique et en culture scientifique, le Luxembourg affiche des différences significativement supérieures aux moyennes de l'OCDE.

	Culture mathématique		Compréhension de l'écrit		Culture scientifique	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons
	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne
Luxembourg	485	502	496	463	477	489
Moyenne OCDE	494	506	511	477	497	503

COMPARAISON DES RÉSULTATS PAR STATUT D'IMMIGRATION

L'étude PISA a pris en compte le statut d'immigration des élèves ayant participé au test. Trois catégories ont été définies:

- Elèves autochtones, c'est à dire élèves nés au Luxembourg ou dont l'un des parents au moins est né au Luxembourg ;
- Elèves dits de la première génération, c'est-à-dire élèves nés au Luxembourg mais dont les parents sont nés à l'étranger ;
- Elèves allochtones, c'est à dire les élèves nés à l'étranger de parents nés à l'étranger.

En comparant les scores respectifs de ces trois groupes, il apparaît que les élèves autochtones atteignent des résultats significativement supérieurs à ceux des élèves issus de l'immigration. L'écart varie de 45 à 87 points. C'est en compréhension de l'écrit que les différences sont les plus sensibles et en culture mathématique qu'elles sont le moins importantes.

	Culture mathématique	Compréhension de l'écrit	Culture scientifique
	Moyenne	Moyenne	Moyenne
Elèves autochtones	507	500	499
Elèves dits de 1 ^{ère} génération	462	440	449
Elèves allochtones	442	413	420

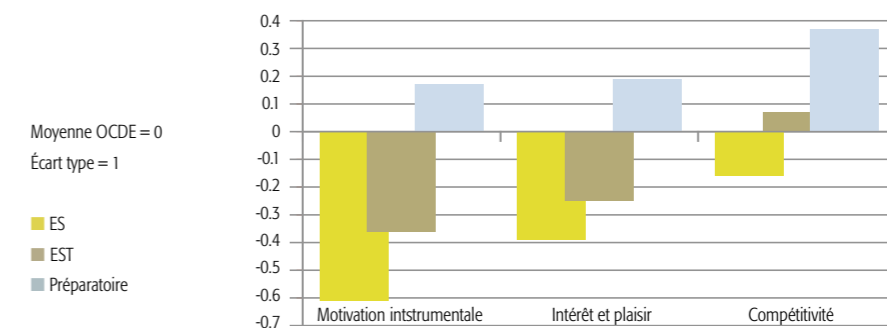
Par le biais du questionnaire « Elèves » certains aspects concernant la motivation des élèves pour l'apprentissage des mathématiques ont été abordés. Les indicateurs utilisés se basent sur les variables suivantes:

- plaisir et intérêt éprouvés vis-à-vis des mathématiques : « Ce que j'apprends en mathématiques m'intéresse »
- compétitivité : « Je m'applique en mathématiques pour être parmi les meilleurs »
- motivation instrumentale: « Apprendre les mathématiques sera utile pour ma vie professionnelle et ma carrière »

Par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE, les élèves luxembourgeois éprouvent moins de plaisir et d'intérêt en mathématiques : 43% des élèves luxembourgeois disent s'intéresser aux mathématiques alors que la moyenne OCDE est de 53%.

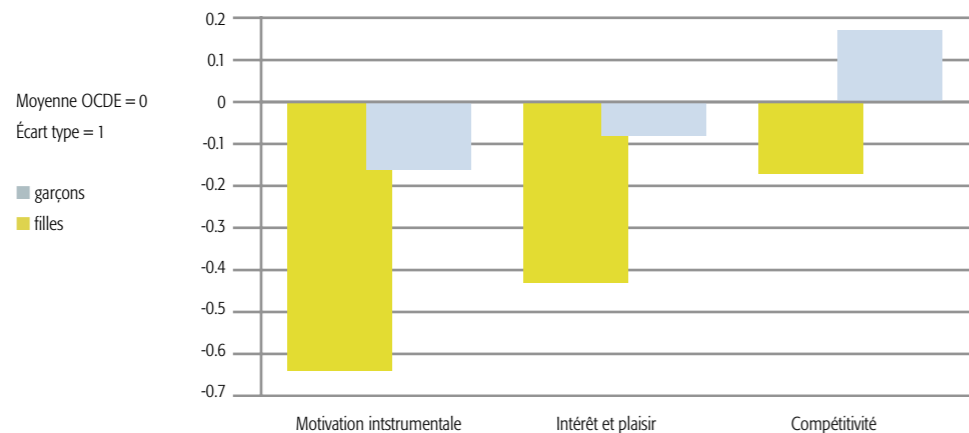
COMPARAISON PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT

En comparant les différents ordres d'enseignement, il apparaît que les élèves de l'Enseignement secondaire affichent la motivation la plus faible dans les trois catégories, alors que les élèves du Régime préparatoire de l'Enseignement secondaire technique affichent la motivation la plus élevée. Les élèves de l'Enseignement secondaire technique se classent à chaque fois entre les deux.



COMPARAISON PAR SEXE

La comparaison par sexe montre que les filles affichent une motivation nettement inférieure à celle des garçons pour ce qui est de l'apprentissage des mathématiques. La différence est la plus importante pour la motivation instrumentale.



9

LE BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le financement de l'enseignement est un domaine très vaste qui nécessite la prise en compte de nombreux aspects. D'un côté il y a les fonds publics investis par les administrations nationales ou internationales. Les investissements nationaux, qui sont de loin les plus significatifs, peuvent être ventilés selon le niveau central ou communal. D'un autre côté, on distingue les fonds privés, qui sont investis par les ménages ou d'éventuels partenaires du secteur privé.

Dans le présent chapitre, notre analyse se concentre tout d'abord sur les dépenses du ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale. Les différents postes budgétaires y sont détaillés, ainsi que leur évolution au cours des dernières années.

Cependant, pour déterminer le coût réel de l'enseignement au Luxembourg, il convient de considérer également les fonds publics investis par certains autres ministères (transports, bâtiments publics, ...), par les communes ou par des organismes internationaux et aussi les fonds privés.

Tous ces investissements sont pris en compte en deuxième partie de chapitre pour la détermination des indicateurs financiers de l'enseignement. Les indicateurs les plus courants utilisés au plan international seront explicités et calculés pour le Luxembourg.

2004	
Rubrique	Montant (en euros)
Dépenses générales	37.440.394
Centre de technologie de l'éducation	3.749.226
Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT)	3.824.178
Centre de psychologie et d'orientation scolaire (CPOS)	6.171.022
Sports scolaires et périscolaires	1.980.639
Etablissements privés d'enseignement	40.500.000
Service des constructions, des équipements et de la restauration scolaire	10.016.231
Éducation différenciée	31.287.839
Service de la formation des adultes	7.214.110
Inspectorat	2.733.060
Enseignement préscolaire et primaire	197.582.550
Enseignement postprimaire	318.274.118
Service de la formation professionnelle	28.307.839
Total	689.081.206

Pour estimer l'évolution du budget public octroyé chaque année à l'Éducation nationale, il convient de considérer des sections budgétaires bien spécifiques du budget du ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale et non pas le total du budget de ce dernier. En effet, les ressorts des différents ministères ont considérablement varié en matière d'enseignement au cours des dernières années.

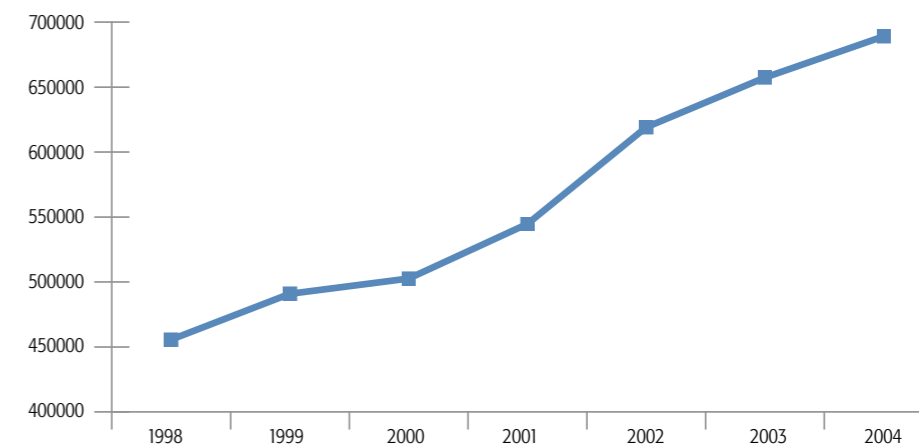
Etant donné ces modifications structurelles qu'ont connu à la fois le budget et les attributions du ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale au cours des dernières années, le tableau ci-dessous reprend les différentes rubriques budgétaires afférentes au système éducatif.

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Dépenses générales	26.437	29.741	27.340	35.429	36.884	36.594	37.440
Centre de technologie de l'éducation	510	3.070	3.159	4.666	4.951	5.332	3.749
SCRIPT	2.423	2.229	2.348	2.472	2.601	3.308	3.824
CPOS	10.441	10.752	4.671	5.291	5.510	6.075	6.171
Sports scolaires et périscolaires	1.143	1.279	1.285	2.291	1.829	1.346	1.981
Etablissements privés d'enseignement	19.696	23.594	23.847	25.341	28.773	30.516	40.500
Service des constructions, des équipements et de la restauration scolaire	3.354	3.051	3.150	4.037	8.055	9.969	10.016
Éducation différenciée	22.075	23.806	24.207	25.996	27.664	29.890	31.288
Service de la formation des adultes	2.811	2.965	3.944	4.785	5.971	6.597	7.214
Inspectorat	1.705	1.879	1.835	1.899	2.133	2.190	2.733
Enseignement préscolaire et primaire	128.760	138.039	150.187	157.956	181.259	184.524	197.583
Enseignement postprimaire	229.684	241.680	246.297	256.729	286.536	311.808	318.274
Service de la formation professionnelle	6.588	8.898	10.333	17.745	26.847	29.258	28.308
Total	455.627	490.983	502.603	544.637	619.014	657.407	689.081

(tous les montants en milliers d'euros)

Les totaux des rubriques considérées témoignent d'une hausse constante des budgets octroyés à l'Éducation nationale.

ÉVOLUTION DU BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE *



ÉVOLUTION PAR RAPPORT AUX DÉPENSES PUBLIQUES TOTALES

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Total dépenses publiques	4.675.597	4.855.280	5.683.197	5.706.960	6.141.177	6.484.211	6.476.726
Budget Éducation nationale*	455.627	490.983	502.603	544.637	619.014	657.407	689.091
%	9,74%	10,11%	8,84%	9,54%	10,08%	10,14%	10,64%

(montants en milliers d'euros)

On constate qu'au cours de ces 4 dernières années la progression du budget de l'Éducation nationale* était légèrement plus forte que la progression du total des dépenses publiques.

* uniquement postes du budget considérés sous rubrique

Dans la première partie de ce chapitre, on a détaillé le budget de l'Éducation nationale et son évolution au cours des dernières années.

Cependant, pour déterminer le coût effectif de l'enseignement, il ne suffit pas de considérer le budget du ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale. Tous les autres financeurs directs ou indirects de l'enseignement, qu'ils soient publics (État, communes,...) ou privés (ménages, entreprises,...) et toutes les dépenses satellites liées à l'enseignement doivent également être pris en compte pour déterminer un coût total.

Pour le cas du Luxembourg, une étude exhaustive et détaillée portant sur l'année budgétaire 2002, a été réalisée en 2004.

Ainsi, en 2002, l'État luxembourgeois et les 118 communes qui le composent ont investi plus de € 909 millions dans le financement de notre système scolaire. Ce montant pour le moins impressionnant s'est réparti sur la population scolaire fréquentant l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et l'enseignement postprimaire.

Les coûts générés par un système scolaire se traduisent par trois types de dépenses : les dépenses de rémunération du personnel enseignant et du personnel non-enseignant, les dépenses de fonctionnement et les dépenses de capital. En considérant ces trois différents types de dépenses, il a été possible de déterminer non seulement le coût total par ordre d'enseignement, mais également les coûts unitaires par élève selon l'ordre d'enseignement et le niveau d'études fréquenté.

PART DU PIB CONSACRÉ À L'ÉDUCATION

En 2002, le Produit Intérieur Brut (PIB) du Luxembourg s'élève à € 22.506.200.000 (prix courants). Le total des dépenses en éducation pour l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et l'enseignement postprimaire s'élevant à € 909.316.871 nous pouvons déterminer la part du PIB consacré à l'éducation. Ainsi pour l'année 2002, 4,04% du PIB ont été consacrés au Luxembourg aux dépenses en éducation.

RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR AFFECTATION ET PAR FINANCEUR

Affectation / Financier	Rémunération du personnel enseignant	Rémunération du personnel non-enseignant	Autres dépenses courantes	Dépenses en capital	Total
Ministère de l'Éducation nationale ¹⁾	463.486.227 €	58.545.273 €	34.054.936 €	6.728.587 €	562.815.023 €
Communes	96.838.932 €	29.255.440 €	47.129.535 €	67.477.752 €	240.701.659 €
Administration des Bâtiments publics			2.815.242 €	54.945.969 €	57.761.211 €
Ministère de la Famille ²⁾			14.703.024 €		14.703.024 €
Ministère de l'Intérieur				13.256.605 €	13.256.605 €
Ministère des Transports			12.798.000 €		12.798.000 €
Autres financeurs			3.706.631 €		3.706.631 €
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative		3.364.715 €	43.135 €		3.407.850 €
Ministère de la Santé			166.868 €		166.868 €
Total	560.325.159 €	91.165.428 €	115.417.371 €	142.408.913 €	909.316.871 €

1) en 2002, Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports

2) en 2002, Ministère de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse

Les principaux financeurs du système éducatif luxembourgeois investissent une part importante de leurs participations respectives dans le paiement des rémunérations du personnel enseignant. Ainsi, le Ministère de l'Éducation nationale octroie 82,4% de ses dépenses totales aux dépenses de rémunération du personnel enseignant. Au niveau des communes ce pourcentage s'élève à 40,2%.

Pour ce qui est des dépenses en capital, les financeurs principaux sont les communes, responsables des infrastructures au niveau de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, et l'Administration des Bâtiments publics, responsable des infrastructures au niveau de l'enseignement postprimaire.

COÛT ANNUEL MOYEN BRUT PAR ÉLÈVE

Ordre d'enseignement	Coût annuel par élève
Éducation préscolaire et enseignement primaire	10.607 €
Enseignement secondaire	14.469 €
Enseignement secondaire technique	15.551 €

Le coût annuel moyen brut d'un élève peut varier en fonction de différents critères. Les deux critères les plus importants sont le niveau de rémunération du personnel enseignant et la taille de la classe fréquentée. Ces deux facteurs varient fortement d'un ordre d'enseignement à l'autre.

COÛT THÉORIQUE D'UN DIPLÔME

En considérant un parcours « théorique », c'est à dire une année d'éducation précoce, deux années d'éducation préscolaire, six années d'enseignement primaire et 7 années d'enseignement postprimaire nous arrivons aux coûts par diplôme suivants :

Type de diplôme	Coût théorique*
Diplôme de fin d'études secondaires	197.071 €
Diplôme de fin d'études secondaires techniques	204.611 €
Diplôme de technicien	208.772 €

** Il convient de préciser qu'il s'agit ici de parcours théoriques d'élèves n'ayant ni redoublé, ni sauté aucune classe durant leur carrière scolaire dans l'enseignement luxembourgeois. A noter également que ce coût théorique de diplômes a été calculé en tenant compte des diverses recettes directement liées à l'enseignement et qu'il s'agit donc d'un coût net.*

L'enseignement secondaire, menant au diplôme de fin d'études secondaires, pouvant être considéré comme l'ordre d'enseignement le plus exigeant, il apparaît clairement que le système d'éducation luxembourgeois investit plus de moyens dans les ordres d'enseignement moins exigeants se caractérisant souvent par des élèves nécessitant plus d'attention.

10

ANNEXES

- EURYDICE (2000). Questions clés de l'éducation en Europe. Commission européenne.
- EURYDICE (2001). L'enseignement des langues étrangères en milieu scolaire en Europe. Commission européenne.
- EURYDICE (2002). Les chiffres clés de l'éducation en Europe 2002. Commission européenne.
- Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (1997). Eis Spillschoul, Plan cadre pour l'Éducation préscolaire au Grand-Duché de Luxembourg. Luxembourg: MENFP.
- Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (1998). Un enseignement moderne des langues vivantes étrangères pour les citoyens européens. Luxembourg: MENFP.
- Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports (2000). L'École obligatoire, Recueil de législation. Luxembourg: MENFPS.
- Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports (2003). Enseignement secondaire et secondaire technique, Horaires et Programmes 2003/2004. Luxembourg: MENFPS.
- Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports (2000). L'Éducation précoce, Plan cadre pour l'Éducation précoce au Grand-Duché de Luxembourg. Luxembourg: MENFPS.
- Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2004). L'Éducation précoce, Évolution de 1998 à 2004. Luxembourg: MENFP.
- Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2005). L'Enseignement secondaire général 2003/2004. Statistiques globales & analyse des résultats. Courier de l'Éducation Nationale. Luxembourg: MENFP.

- Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports (2004). Consultation nationale « Votre École et Vous ». Luxembourg: MENFPS.
- Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2004). Coûts et Financements du système scolaire luxembourgeois. Luxembourg: MENFP.
- OCDE (2004). Regards sur l'éducation, les indicateurs de l'OCDE. Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement.
- Service Central de la Statistique et des Études économiques (2004). Annuaire Statistique. Luxembourg: statec
- Service Central de la Statistique et des Études économiques (1995). Projections de population 1995-2050. Bulletin du statec, No 8. Luxembourg: statec
- Service Central de la Statistique et des Études économiques (2003). L'économie luxembourgeoise au XXe siècle. Luxembourg: statec
- Service Information et Presse (1999). A propos des langues. Luxembourg: Ministère d'État.
- Unité Nationale d'Eurydice (2001). L'éducation au Luxembourg. Luxembourg: MCESR.
- Ministère des Finances (2001). Projet de Loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2002. Luxembourg: MF.
- Ministère des Finances (2004). Budget définitif pour l'exercice 2002. Luxembourg: MF.

CATP	Certificat d'Aptitude Technique Professionnelle
CCM	Certificat de Capacité Manuelle
CDPFC	Centre de Documentation Pédagogique et de Formation Continue
CEDEFOP	Centre Européen pour le Développement de la Formation professionnelle
CITE	Classification internationale type de l'éducation
CITP	Certificat d'Initiation Technique et Professionnelle
CMPP	Commission Médico-Psycho-Pédagogique
CNFPC	Centre National de Formation professionnelle continue
CRP	Centre de Recherche Public
CTE	Centre de Technologie de l'Éducation
EDIFF	Éducation différenciée
Étranger	Élèves de nationalité étrangère (et non pas de langue étrangère)
EURYDICE	Réseau d'information sur l'éducation en Europe
ES	Enseignement secondaire
EST	Enseignement secondaire technique
IEES	Institut d'Études éducatives et sociales
IFBL	Institut de Formation Bancaire, Luxembourg
ILReS	Institut luxembourgeois de recherches sociales et d'études de marché
INAP	Institut National d'Administration Publique
INFPC	Institut National pour le développement de la Formation Professionnelle Continue
ISERP	Institut Supérieur d'Études et de Recherches pédagogiques
IST	Institut Supérieur de Technologie
MCESR	Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur de la Recherche
MENFPS	Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement économiques
OLAP	Office Luxembourgeois pour l'Accroissement de la Productivité
SCRIPT	Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques

SFA	Service de la Formation des Adultes
SFP	Service de la Formation professionnelle
SGE	Service de Guidance de l'Enfance
SIGI	Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique
SIP	Service Information et Presse
SREA	Service Rééducatif Ambulatoire
STATEC	Service Central de la Statistique et des Études économiques
SYVICOL	Association des Villes et des Communes, Syndicat Intercommunal
TIC	Technologies de l'information et de la communication



